



# Espace Naturel Sensible

## « Vallée du Fossat »

*Commune de Job*

---

### Plan de gestion 2015-2020

---



**Septembre 2014**

# Espace Naturel Sensible "Vallée du Fossat"

## Plan de gestion 2015-2020

### Maître d'ouvrage

---

Conseil général du Puy-de-Dôme

### Rédacteur

---

Parc naturel régional Livradois-Forez

### Contributions

---

**Rédaction** : Nathanaël LEFEBVRE

**Cartographie** : Nathanaël LEFEBVRE

**Synthèse / Relecture** : Dominique DAURIAT, Nadine NOGARET, Sylvie MARTINANT, Emmanuelle TEXIER

### Crédits photographiques

---

Lucile GERAY (couverture), Claudy COMBE (p. 17), Nathanaël LEFEBVRE (p. 24 et 37), Dominique DAURIAT (p. 25)

### Localisation

---

Département du Puy-de-Dôme, Commune de Job

### Date de l'ancien plan de gestion

---

2009

### Référence à utiliser

---

PNRLF/CENA 2014 - Espace Naturel Sensible « Vallée du Fossat » commune de Job, Plan de gestion 2015-2020, 99 p.



# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>SECTION A : DIAGNOSTIC DE L'ENS « Vallée du Fossat » .....</b>	<b>2</b>
<b>I. INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>
1. Localisation et accès.....	3
2. Limites administratives et superficie .....	4
3. Gestion de l'ENS .....	7
4. Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel .....	10
<b>II. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE NATUREL .....</b>	<b>12</b>
1. Le climat .....	12
2. L'eau .....	12
3. La géologie.....	13
4. Les habitats naturels et les espèces .....	15
<b>III. CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL.....</b>	<b>25</b>
1. Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique .....	25
2. Régime foncier et infrastructures .....	25
3. Activités socio-économiques.....	28
<b>IV. VOCATION A ACCUEILLIR ET INTERET PEDAGOGIQUE .....</b>	<b>32</b>
1. Activités pédagogiques et équipements .....	32
2. Capacité à accueillir du public.....	32
3. Intérêt pédagogique.....	32
<b>V. VALEURS .....</b>	<b>32</b>
1. Valeur du patrimoine naturel du site .....	32
2. Valeur intrinsèque du site .....	33
<b>SECTION B : EVALUATION DU PRECEDENT PLAN DE GESTION .....</b>	<b>34</b>
<b>I. RAPPEL DES OBJECTIFS A LONG TERME ET DU PLAN DE GESTION .....</b>	<b>35</b>
<b>II. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DU PLAN 2009-2013 .....</b>	<b>36</b>
<b>III. EFFICACITE, COHERENCE ET PERTINENCE DE LA GESTION .....</b>	<b>38</b>
<b>IV. SYNTHESE ET ENJEUX POUR LA GESTION DE L'ENS.....</b>	<b>41</b>
<b>SECTION C : GESTION DE L'ENS.....</b>	<b>42</b>
<b>I. OBJECTIFS A LONG TERME .....</b>	<b>43</b>
<b>II.OBJECTIFS DU PLAN 2015-2020 .....</b>	<b>45</b>
<b>III. CONCORDANCE OBJECTIFS DU PLAN AVEC AUTRES DISPOSITIFS .....</b>	<b>48</b>

---

**VI. OPERATIONS DU PLAN DE GESTION 2015-2020 .....50**

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....98**

**ANNEXES .....99**



## INTRODUCTION

---

Depuis la loi du 18 juillet 1985 (articles L. 142-1 à L. 143-13 et R 142.1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme), chaque Conseil général a la possibilité de protéger des espaces naturels sensibles par l'acquisition puis la gestion de sites d'intérêt patrimonial. Le but de cette action est de protéger des espèces floristiques et faunistiques, des milieux et des paysages pour la conservation desquels le Département a une responsabilité particulière. Cette action est financée par une taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS, refondue aujourd'hui dans la Taxe d'Aménagement) prélevée sur toutes les constructions et travaux nécessitant un permis de construire.

Le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est engagé en 1999 dans cette politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS). A ce titre, il s'est donné comme objectif de protéger l'ancienne vallée glaciaire du Fossat, lieu emblématique du département du Puy-de-Dôme, situé dans le massif des monts du Forez. Suite à cette décision, plusieurs parcelles de la vallée du Fossat ont été acquises et un droit de préemption a été obtenu après décision favorable du conseil municipal de Job sur environ 440 hectares de la vallée. Cette préemption permettra la protection à long terme d'un ensemble écologique cohérent, la vallée du Fossat.

Plusieurs opérations remarquables ont été menées suite à l'acquisition de près de 8 ha de zones enrésinées en 2000 : remise en état des terrains et restauration de prairies montagnardes par un pâturage adapté.

Afin d'avoir une gestion cohérente sur les 103.56 hectares actuellement en possession du Conseil général et plus globalement sur l'ensemble de la vallée, il est nécessaire d'élaborer puis de mettre en œuvre un document de gestion : c'est ainsi qu'en 2008 fut validé le premier plan de gestion de l'ENS.

Le plan de gestion quinquennal 2015-2020 de l'ENS de la vallée du Fossat définit les objectifs de gestion et les actions à mettre en œuvre durant les six prochaines années. Il apporte une expertise technique et scientifique sur les études et inventaires à mener ainsi que les programmes d'animation, de travaux ou de valorisation à réaliser pendant sa durée.

Ce travail tient compte des obligations et recommandations en vigueur sur le site classé du « Haut Forez », le périmètre Natura 2000 du site n° FR 8301030 « Monts du Forez » et la réglementation de la circulation motorisée sur les Hautes-Chaumes du Forez.

**SECTION A.**  
**DIAGNOSTIC DE L'ENS « VALLEE DU**  
**FOSSAT »**

---

# I. INFORMATIONS GENERALES

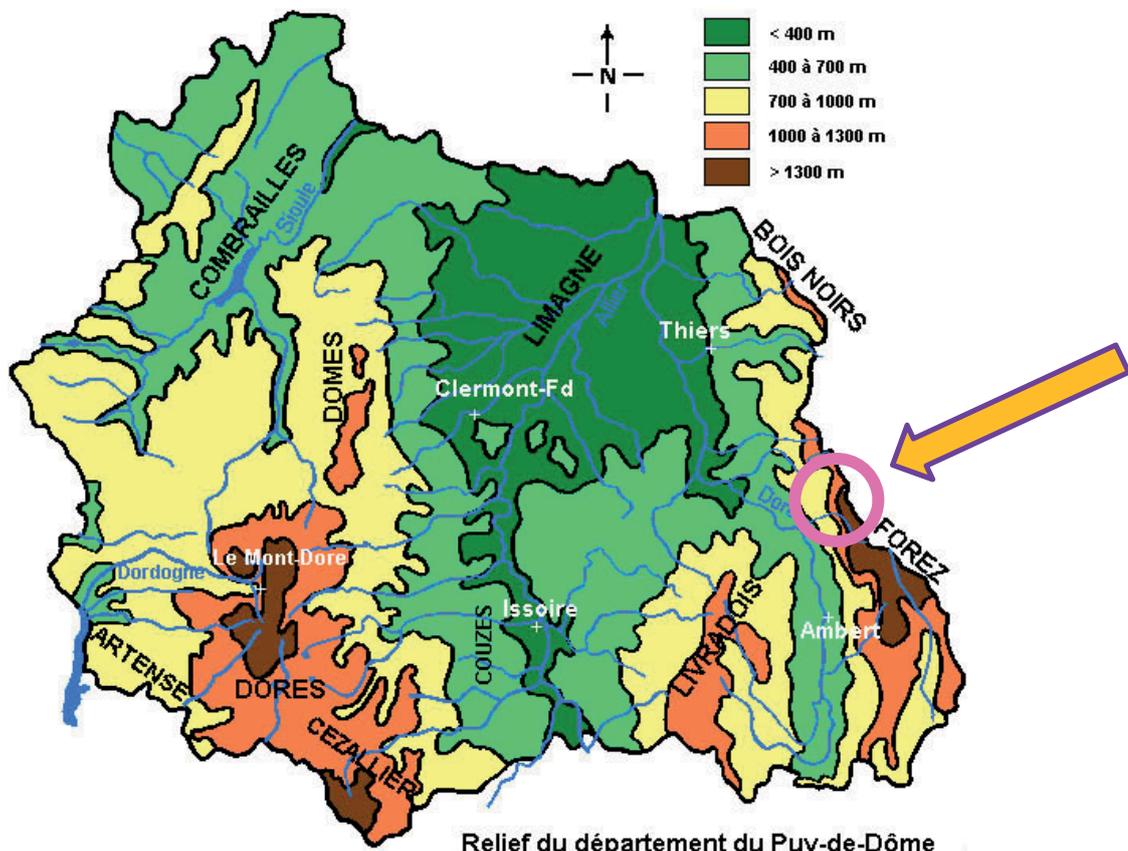
## 1. Localisation et accès

<b>Région</b> : Auvergne	<b>Canton</b> : Ambert
<b>Département</b> : Puy-de-Dôme (63)	<b>Communauté de communes</b> : Pays d'Ambert
<b>Région naturelle</b> : Monts du Forez	<b>Commune</b> : Job
<b>Arrondissement</b> : Ambert	

L'ENS « vallée du Fossat » se situe dans le nord-est du Massif central, au sein du Parc naturel régional Livradois-Forez, sur la commune de Job. Il fait partie de la partie centrale des monts du Forez, proche de Pierre-sur-Haute, et se compose de la partie amont de la vallée du Fossat (cf. figure 1).

La départementale 255 reliant Saint-Pierre-la-Bourlhonne à Job passe à l'entrée de la vallée du Fossat, permettant un accès aisé au site par le nord-ouest. A proximité de Pré-Daval, une route forestière quitte cette première en direction du cœur de la vallée. Elle traverse la partie nord de l'ENS jusqu'au lieu-dit « le Fossat » en délimitant la partie ouverte de fond de vallée du versant forestier du Détruit.

Une piste partant du Col de Chansert passe en haut de la parcelle 116 en suivant la crête puis la lisière forestière de Monthiallier. Les parcelles 705 et 706 sont accessibles par une piste quittant la départementale 255 au lieu-dit « Chez Lire ».



Source Météo France

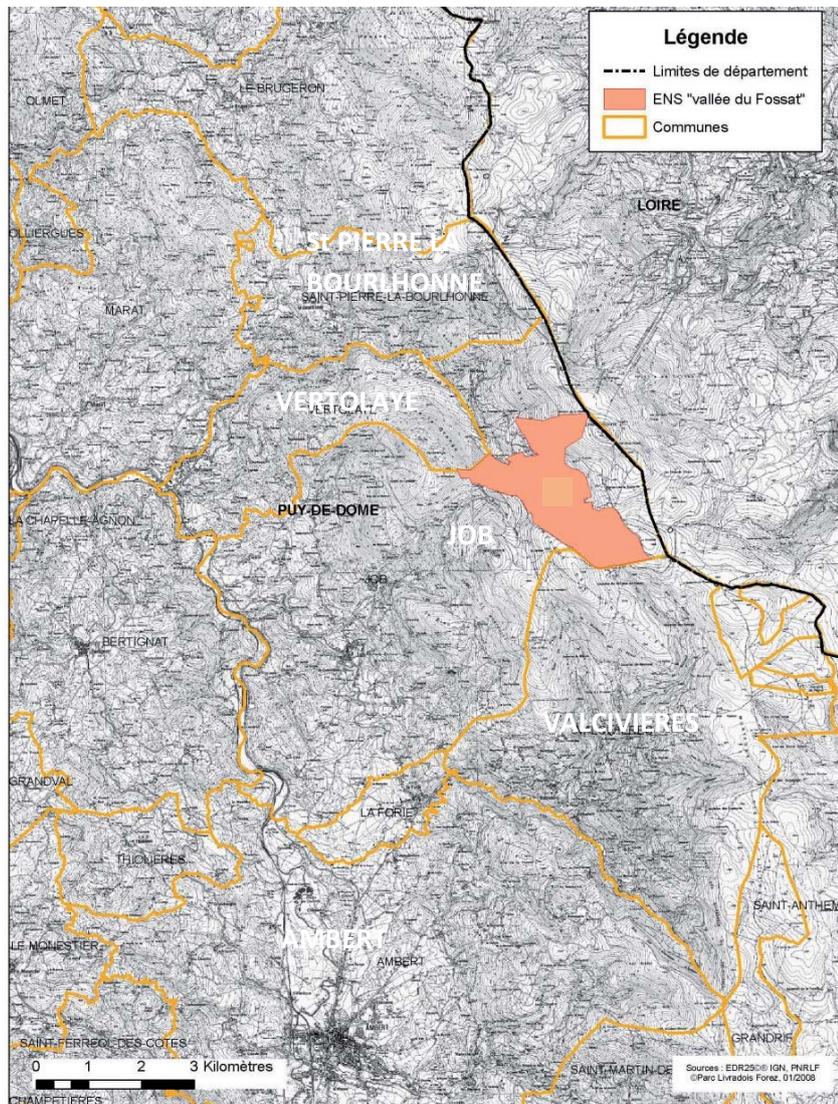


Figure 1 : localisation de l'ENS de la vallée du Fossat (source : PNRLF, IGN)

## 2. Limites administratives et superficie

Le périmètre du droit de préemption de l'ENS englobe une majeure partie de la vallée du Fossat en amont du lieu-dit Chez Lire, remontant sur les versants jusqu'aux rochers de la Chapelle au Nord, jusqu'au Col de Chansert à l'Est et jusqu'à la limite supérieure de la forêt des secteurs de Monthiallier et de la Richarde.

La superficie actuelle du site ENS est de 440 ha. La propriété se répartit comme suit :

- Conseil général : 103.6 ha
- Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) : 60.8 ha
- Propriétaires privés : 275.6 ha

Au sein de cet ENS, le Conseil général possède 7.6 hectares dans le fond de la vallée (parcelles 100 à 106, 108, 109, 114), 71.6 hectares sur les versants forestiers exposés au nord ou au nord-est (parcelles 80, 82, 115, 116, 122, 123, 135, 136) et 24.3 ha en exposition ouest (parcelles 88, 705 et 706) – cf. figure 1 et 2.

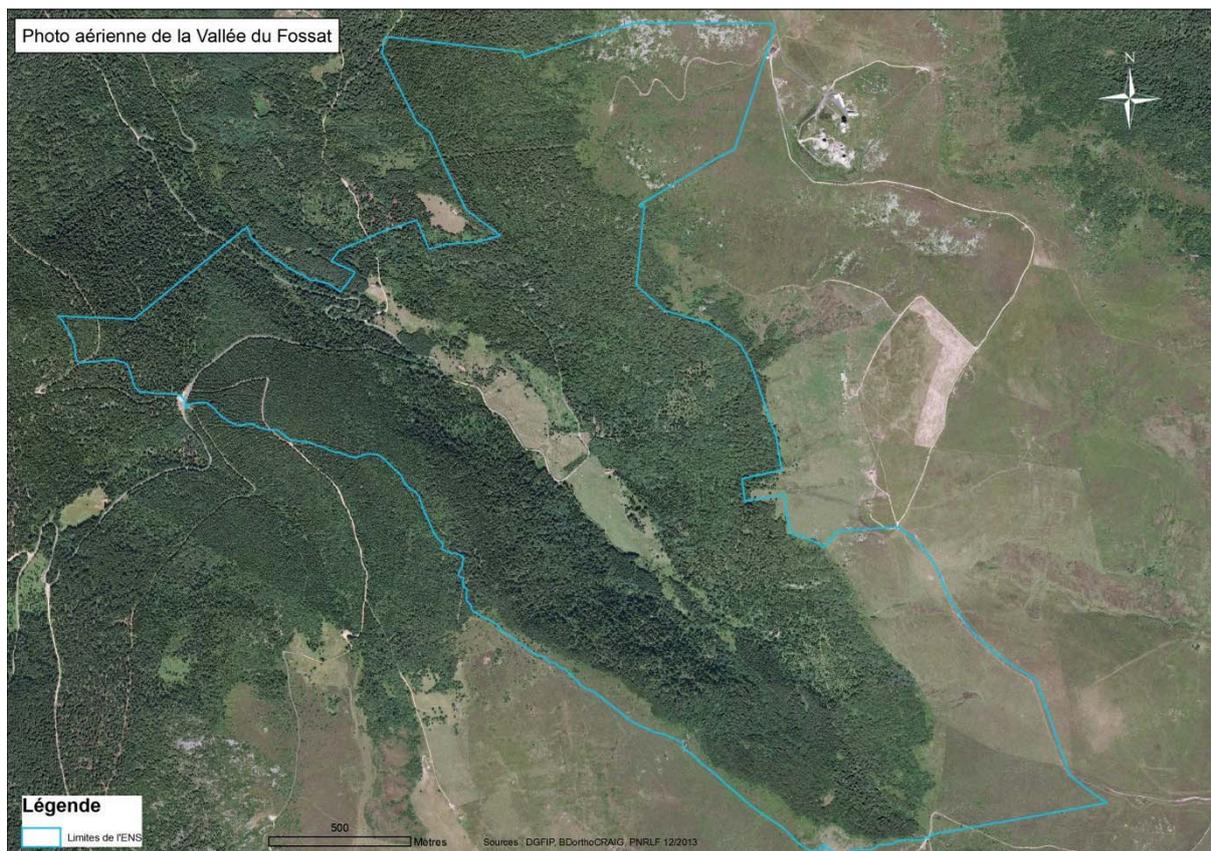


Figure 2 : Périmètre du droit de préemption de l'ENS (source : PNRLF)

Parcelle	Surface		
	ha	a	ca
80	2	32	95
82	6	75	0
88	7	64	0
100	1	92	50
101		83	13
102		52	50
103	2	10	25
104		46	25
105		10	
106		23	75
108		78	20
109		55	
114		7	50
115		2	40
116	35	36	
122, 123	26	69	35
135, 136, 142		47	24
705		1	34
706	16	68	66
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>56</b>	<b>02</b>

Figure 3 : superficie des parcelles propriétés du CG (source : DGI)

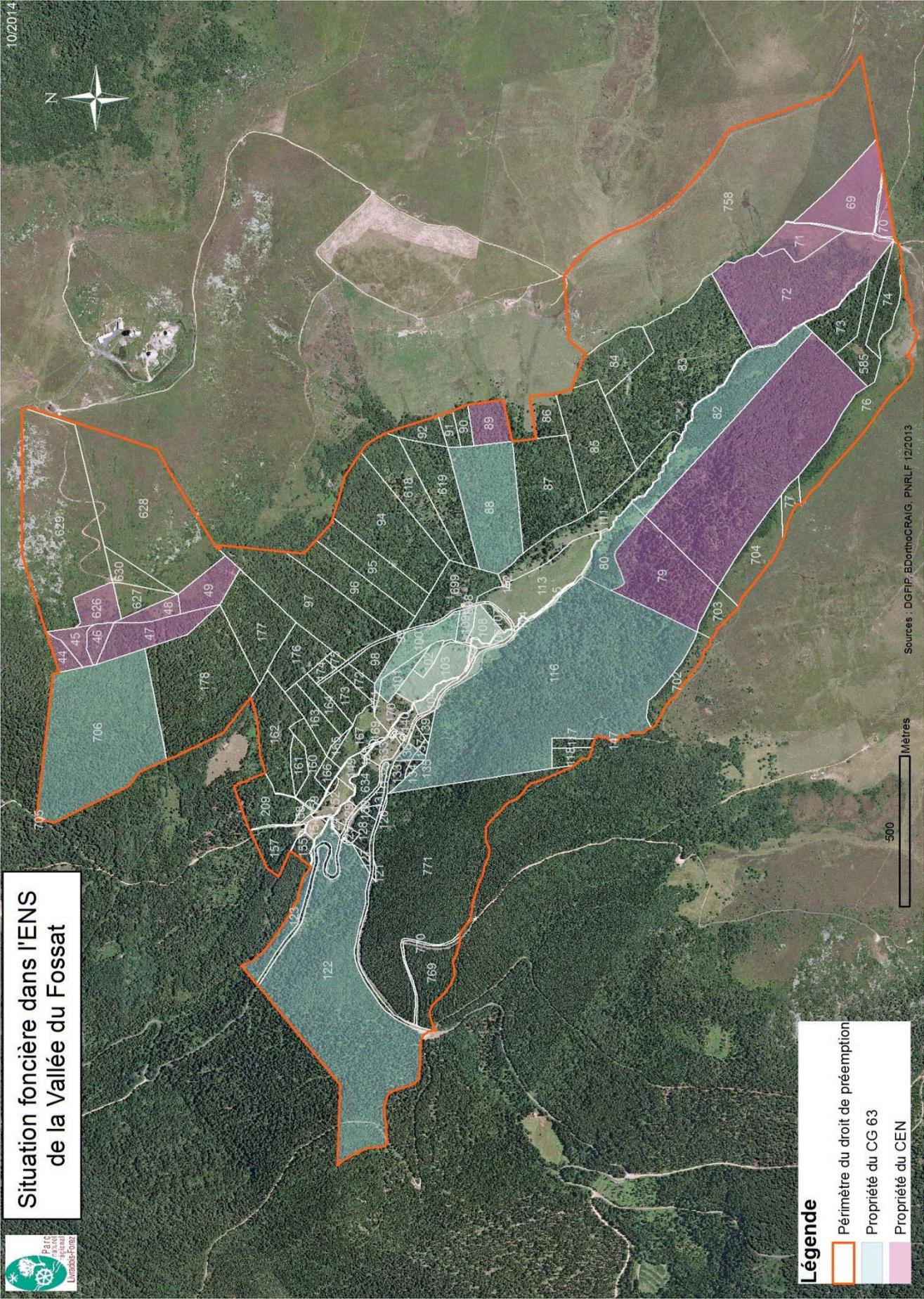


Figure 4 : Répartition de la propriété dans l'ENS (PNRLF, IGN)

### 3. Gestion de l'ENS

#### Avant 1950

La vallée du Fossat a été façonnée depuis des siècles par les pratiques pastorales et sylvicoles. Selon certains auteurs (d'Alverny, 1907 et Janssen & Van Straten, 1982), le secteur serait le siège d'un pâturage bovin depuis l'époque romaine bien qu'il se situe en altitude au-dessus de l'habitat permanent. Aux fumades proches des bâtiments – ces riches prairies de fauches irriguées et fertilisées – s'oppose le reste de la montagne, plutôt utilisé en parcours. Le fond de vallée et les six jasseries encore présentes en 1950 servaient d'étape transitoire dans la transhumance vers les Hautes-Chaumes.

Les versants, vraisemblablement boisés depuis fort longtemps (des textes du XIII<sup>ème</sup> siècle y font référence – Thébaud, 2003), furent exploitées :

- pour le bois d'œuvre, par le jardinage des sapinières
- pour le bois de feu, par le traitement en taillis fureté ou simple des hêtraies ; le charbonnage y était pratiqué, comme l'attestent les nombreuses places à feu encore visibles aujourd'hui.

Ces pratiques agro-pastorales et sylvicoles ont perduré jusqu'à la fin des années cinquante, période à laquelle le fond de la vallée était entièrement ouvert, comme le montre la photographie aérienne ci-dessous.

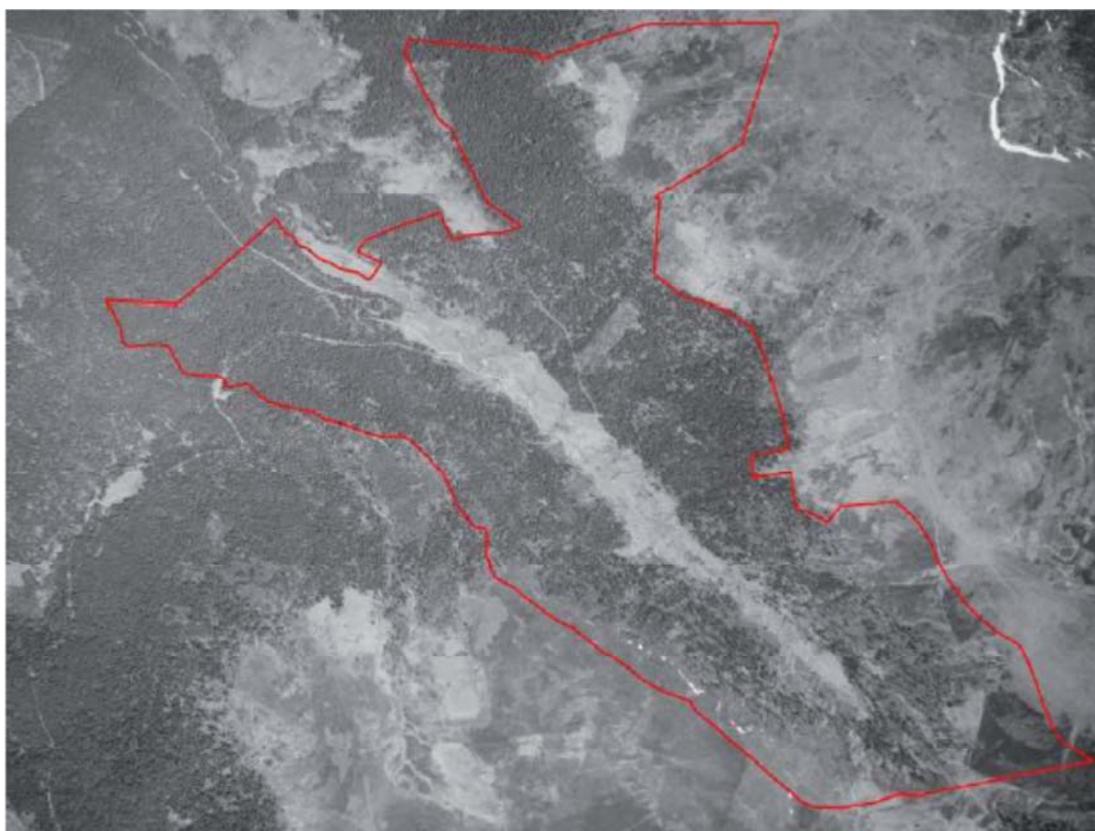


Figure 5 : photographie aérienne de 1955 (source : IGN)

## Après 1950

A la fin des années cinquante, l'exode rural, la déprise agricole et les aides aux boisements ont entraîné une mutation de la vallée du Fossat et de ses paysages. Les milieux pastoraux de fond de vallée furent en majorité remplacés par des plantations d'épicéas (parcelles 103, 104, 106, 108 et 114). Dans les années quatre-vingt-dix, d'autres plantations furent réalisées (parcelles 102, 105, 107, 109, 111, 113). Parmi ces derniers boisements, les plantations des parcelles 107, 111 et 113 ont échoué. Le propriétaire a, malgré sa plantation, laissé pâturer des bovins qui ont considérablement limité la pousse des arbres. Aujourd'hui ces arbres sont de taille réduite (50 cm en moyenne).

Devant ce constat, le conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (CEPA) a décidé de contribuer à la protection de cette vallée par l'acquisition foncière de parcelles. Les premiers achats ont eu lieu dans les années quatre-vingt-dix et ont permis l'acquisition de parcelles forestières à forte naturalité.

En février 1999, les plantations d'épicéas ont subi des dégâts très importants dus à l'effet conjugué du poids d'un givre épais et d'un vent violent. Presque tous les arbres ont été étêtés et pour des raisons sanitaires, une coupe à blanc des épicéas (parcelle 103, 104, 106 et 108) décimés à 80 % a été réalisée. Cette coupe devait être suivie d'un nouvel enrésinement au printemps 2000, mais le Parc a alors engagé des négociations afin que ces parcelles ne soient pas replantées.

Après avoir rencontré plusieurs propriétaires du fond de vallée, le Conseil général a acheté en 1999 les parcelles 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 114.

A la suite de ces acquisitions, des travaux de réhabilitation des milieux pastoraux enrésinés (parcelles 103, 104, 105, 106, 108) ont été réalisés en 2000. Ils ont consisté en :

- un rognage des souches ;
- l'élimination des branchages ;
- l'installation de clôtures pour organiser le pâturage et protéger les berges du ruisseau ;
- l'aménagement d'un parc de contention pour le bétail ;
- l'aménagement d'un gué et de deux ponts sur le ruisseau ;
- l'aménagement de deux secteurs pour l'accueil du public (amphithéâtres).

Afin de maintenir les milieux restaurés ouverts, une convention de pâturage a été signée avec un agriculteur de Job (M. Eric Dauphin).

En 2003, une convention de gestion a été signée entre le Conseil général et le Parc naturel régional Livradois-Foréz afin que ce dernier assure les travaux et les études programmés par le Conseil général. En octobre, l'acquisition s'est poursuivie avec l'achat de la parcelle forestière 116.

Suite à une délibération du conseil municipal de Job et du Conseil général (6 mars 2006 – cf. annexe 1), ce dernier a obtenu un droit de préemption sur 438 ha 22 a 60 ca de la vallée du Fossat, validant par là même le rattachement du site de la vallée du Fossat au réseau d'ENS du Puy-de-Dôme.

Les travaux de restauration des milieux pastoraux de fond de vallée se sont poursuivis en 2007 avec la suppression des souches restantes à l'aide d'un croque-souche. Enfin, deux parcelles (705 ; 706) ont été acquises à la suite d'une délibération prise en session du Conseil général le 4 juin 2007.

## **Gestion actuelle**

Pour répondre au mieux aux attentes du cahier des charges établi par le Conseil général, le **Parc naturel régional Livradois-Forez (PNRLF)** s'est associé au **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)** dans le cadre d'un **groupement conjoint**. En effet, ces deux structures proposent des intervenants aux profils complémentaires et se répartissent la mise en œuvre des actions ou travaillent conjointement sur certaines d'entre elles.

**Le PNRLF, qui intervient depuis de nombreuses années en partenariat avec le Conseil général sur ce site pour sa protection et pour sa valorisation, est le mandataire du groupement.** Pour la mise en œuvre du plan de gestion de la vallée du Fossat, il a supervisé l'ensemble de la prestation et était l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage. Il a assuré la coordination avec d'autres actions en cours sur les monts du Forez, telles que la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 et des MAEt dont il a en charge l'animation, le Contrat pour la Restauration et l'Entretien (CRE) de trois tourbières des Hautes-Chaumes du Forez (dont il assure la coordination), le site classé, et également la Charte du PNRLF.

Le CEN Auvergne, investi dans la préservation de cette vallée depuis près de 20 ans et propriétaire de 14 parcelles d'une surface cumulée de 60,8 ha dans le périmètre ENS, a une connaissance approfondie du site. Son expérience de plan simple de gestion (PSG) à but non productif réalisé sur le boisement du rocher de la Pause et plus généralement son expertise en matière de gestion de sites naturels ont également été mis à profit.

Le PNRLF s'est consacré en tant que chef de file aux actions correspondant aux objectifs suivants :

- préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère aux côtés du maître d'ouvrage (objectif 1),
- valorisation du site (objectif 3),
- préservation de l'ensemble de la vallée aux côtés du maître d'ouvrage (poursuite des acquisitions dans le cadre de l'objectif 4),
- animation de la mise en œuvre du plan de gestion ; la contribution du CEN Auvergne est toutefois sollicitée sur certaines des actions répondant à cet objectif : bilan annuel et quinquennal des actions, planification annuelle des actions, élaboration d'un nouveau plan de gestion.

Le CEN Auvergne s'est consacré quant à lui aux actions correspondant à l'objectif d'amélioration des connaissances et de suivi (objectif 2), bien qu'il soit associé à l'animation et aux actions visant la préservation de l'ensemble de la vallée aux côtés du PNRLF.

## **Résumé de la gestion actuelle des parcelles du Conseil général**

Les parcelles de fond de vallée ayant été restaurées dans les années 2000 sont aujourd'hui pâturées par un troupeau de vaches Salers. M. Dessaigne, exploitant à Suargues (Marsac-en-Livradois), y mène entre 6 et 10 bêtes (en général des génisses) de juin à fin septembre, avec la possibilité de rotation avec un parc situé entre Pré Daval et Chez Lire et un autre sur la propriété Tarrit en amont du Fossat, terrains dont il est également l'exploitant. Une convention de pâturage avec le Conseil général (en date de 2013 – cf. annexe 2) garantit l'utilisation de cette zone selon des pratiques adaptées à la préservation des prairies montagnardes concernées.

D'autres éleveurs utilisent des terrains privés inclus dans l'ENS, avec une dominante de pâturage ovins sur le secteur de Monthiallier et de pâturage bovin à la Richarde (cf. 3.a. plus bas).

Les parcelles forestières du CG et du CEN, pour lesquelles un principe de non-intervention sylvicole a été adopté jusque-là, n'ont fait l'objet d'aucune exploitation récente. Seules quelques interventions de dégagement et de sécurisation du chemin de petite randonnée par la coupe d'arbres morts ont été réalisées.

Une partie de la zone forestière (parcelle 115 et 116) est soumise depuis le 8 janvier 2007 au régime forestier (cf. annexe 3), ce qui implique la réalisation d'un document de gestion par l'ONF. Un plan d'aménagement forestier sera élaboré lorsque la soumission de l'ensemble des parcelles du CG sera effective.

## **4. Inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel**

L'ENS de la vallée du Fossat se situe dans un secteur des monts du Forez d'un intérêt écologique, culturel et paysager remarquable, affirmé par plusieurs inventaires et classements (cf. figure 6).

Tout d'abord un classement au titre de la loi de 1930 sur les paysages est intervenu le 18 mars 1993 : le site classé du « Haut Forez central » s'étend sur plus de 850 ha, comprenant les deux vallées glaciaires du Fossat et des Reblats ainsi qu'une partie des Hautes-Chaumes environnantes. Une charte de gestion des espaces boisés s'y applique (cf. annexe 4).

Une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF 830005551 - VALLEE DU FOSSAT) identifie l'intérêt naturaliste de la vallée par la réalisation (et la mise à jour périodique) d'un inventaire. Ce périmètre est lui-même inclus dans une ZNIEFF de type 2 (830007454 - HAUT FOREZ). Ces deux zonages, qui ne figurent pas sur la carte ci-dessous, couvrent intégralement l'ENS.

Par ailleurs, la vallée du Fossat fait partie du site Natura 2000 n° FR 8301030 des Monts du Forez dont le document d'objectifs a été révisé en 2007.

Enfin, l'ENS se situe dans une zone soumise à un arrêté préfectoral de limitation de la circulation motorisée mis en place en 2001 afin de protéger les Hautes-Chaumes de toute dégradation par les véhicules à moteur.

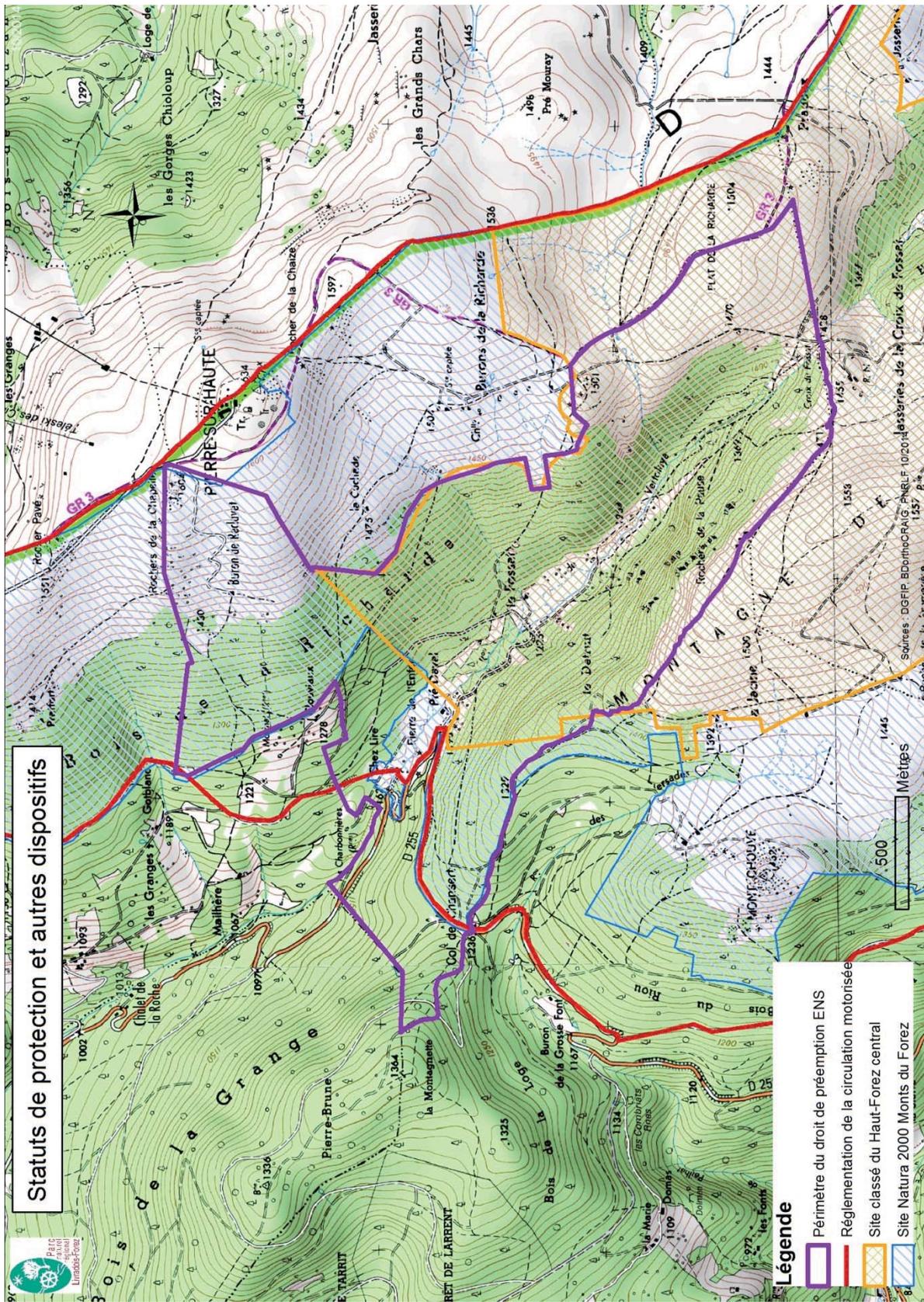


Figure 6 : inventaires et classements en faveur du patrimoine naturel (source : PNRLF)

## II. Environnement et patrimoine naturel

---

### 1. Le climat

Le site ENS « vallée du Fossat » se situe dans une zone caractérisée par un climat montagnard soumis à des influences océaniques et continentales. Ce contexte climatique variable est accentué par la géographie du site. On constate un gradient climatique important entre les sommets et le fond de vallée.

La moyenne annuelle des précipitations est, sur les sommets foréziens, supérieure à 1 400 mm (Blanchet & Richoux, 1999). Dans les Hautes-Chaumes septentrionales et culminales, elle est proche de 1 700 à 1 800 mm (Seltzer, 1948. Estienne, 1956).

Sur les monts du Forez, la température moyenne de janvier est inférieure à -2°C et celle de juillet inférieure à 12°C (Blanchet & Richoux, 1999). Suchel (1985), sur la période 1978 à 1984 donne une moyenne annuelle de 3,3°C (-4,2°C pour le mois le plus froid et 12°C pour le mois le plus chaud), à 1 634 m sur le site de la base militaire de Pierre-sur-Haute, point culminant du massif des monts du Forez situé en surplomb de la vallée du Fossat.

Bien que ce point culminant soit une description extrême, pour les monts du Forez, du climat de l'étage subalpin présent, il caractérise bien ce climat rude, tempéré par des redoux fréquents dus à l'influence océanique.

L'enneigement est long et tardif (décalé sur le printemps avec un grand nombre de jours de gelées (Suchel, 1985) qui tend à être modéré après sa fréquente absence durant ces dernières années. Enfin, l'orientation générale nord de la vallée et son profond enclavement confèrent au site un climat plus froid, ombragé, enneigé et humide que sa vallée voisine, celle des Reblats.

### 2. L'eau

#### a. Hydrographie

Le site ENS de la vallée du Fossat est traversé par un ruisseau : le Vertolaye, appelé communément ruisseau du Fossat dans sa partie haute, prend sa source au-dessus des jasseries de la Croix du Fossat, dans la tourbière du même nom. Il est alimenté par de nombreux petits écoulements latéraux provenant de sources et suintements de pente (le secteur des rochers de la Pause en est par exemple très riche) dont certains donnent naissance à des tourbières de pente intraforestières ou situées sur le plateau (à la Richarde par exemple).

Le Vertolaye alimente la Dore au niveau du bourg de Vertolaye. Elle-même rejoint l'Allier sur la commune de Ris au sud de Puy-Guillaume.

#### b. Hydrologie

Les données existantes sur les débits de la Faye mesurés à Giroux (cf. figure 7) permettent de commenter l'hydrologie des cours d'eau foréziens qui, au sein d'un contexte général à dominante pluvio-océanique tempérée (bassin versant de la Dore) montrent une influence nivale prononcée.

Ainsi, le ruisseau du Fossat/Vertolaye présente un régime hydrologique de type nivo-pluvial, avec une opposition très marquée entre :

- ✓ une période de hautes eaux durant les mois froids (caractéristique des régimes pluviaux océaniques conditionnés par le binôme précipitation/évapotranspiration), qui s'étend largement sur les mois de printemps (caractère des régimes nivaux) ;
- ✓ une période de basses eaux en été (saison où l'évapotranspiration est maximale).

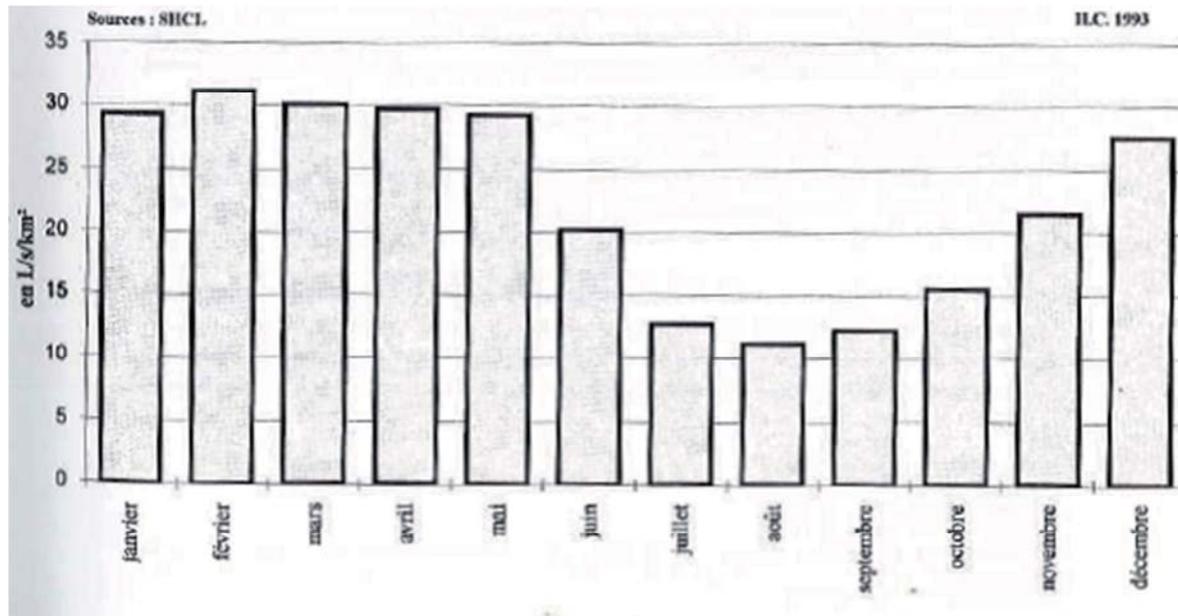


Figure 7 : Débits spécifiques moyens mensuels de la Faye à Giroux sur la période 1919-49/1952-62/1965-91 (source : Cubizolle)

### c. Qualité de la masse d'eau

Bien qu'aucun suivi de qualité n'ait été mené jusque-là, la masse d'eau peut être considérée comme de très bonne qualité physico-chimique. Les seules altérations portent sur la morphologie du cours d'eau principal en fond de vallée et, très ponctuellement, sur des dégradations des sols liées aux pratiques agricoles (piétinement).

## 3. La géologie

### a. L'Histoire des formations géologiques

Le site ENS se situe sur le massif des monts du Forez qui est un horst de moyenne montagne cristalline mis en place dès la fin de l'Oligocène (ère Tertiaire). La roche mère est essentiellement granitique. Sa disposition stratoïde se compose de granodiorites porphyroïdes sur les sommets recouvrant un granite à deux micas, sous lequel se trouve un granite d'anatexie, rattaché sur le plan pétrographique aux granites du Velay (Barbarin, 1983).

Les granodiorites porphyroïdes des sommets, découpés de leurs arènes, développent des sols peu profonds s'asséchant en été. On en retrouve quelques morceaux en fond de vallée emportés par les glaciations.

Le granite à deux micas et le granite d'anatexie présentent au contraire un front d'altération uniforme.

Néanmoins, ces différences de composition entre les divers types pétrographiques n'entraînent pas de variations importantes de la végétation. Les variations de végétation sont principalement dépendantes des variations climatiques dues à l'exposition et à l'altitude.

## b. Les formes de relief

La zone possède un relief abrupt entre les sommets et le fond de vallée. Ce fort relief a été accentué en partie par l'action de l'érosion différentielle pendant le Tertiaire le long d'un puissant système de failles orientées nord-ouest, sud-est. Le résultat a de nouveau été remodelé par les glaciers du quaternaire qui occupaient cette vallée jusqu'à 4 ou 5 km en aval. La vallée du Fossat a ainsi acquis toutes les formes glaciaires : cirque, verrous, parois d'auge, lac comblé, blocs erratiques, vallum et moraines (Etlicher, 1986). Ces formations superficielles d'origine glaciaire ou périglaciaire sont prépondérantes sur ce site comme le montre la carte géomorphologique d'Etlicher (1986) : moraines, arènes remaniées à blocs saillants sur les sommets et les versants, guirlandes de gélifluxion, niches de nivation, cirques de névés. Ces variations offrent des caractères pédologiques propres (texture, réserve en eau) et une topographie de surface qui influence fortement la constitution, la répartition et la dynamique des groupements végétaux.

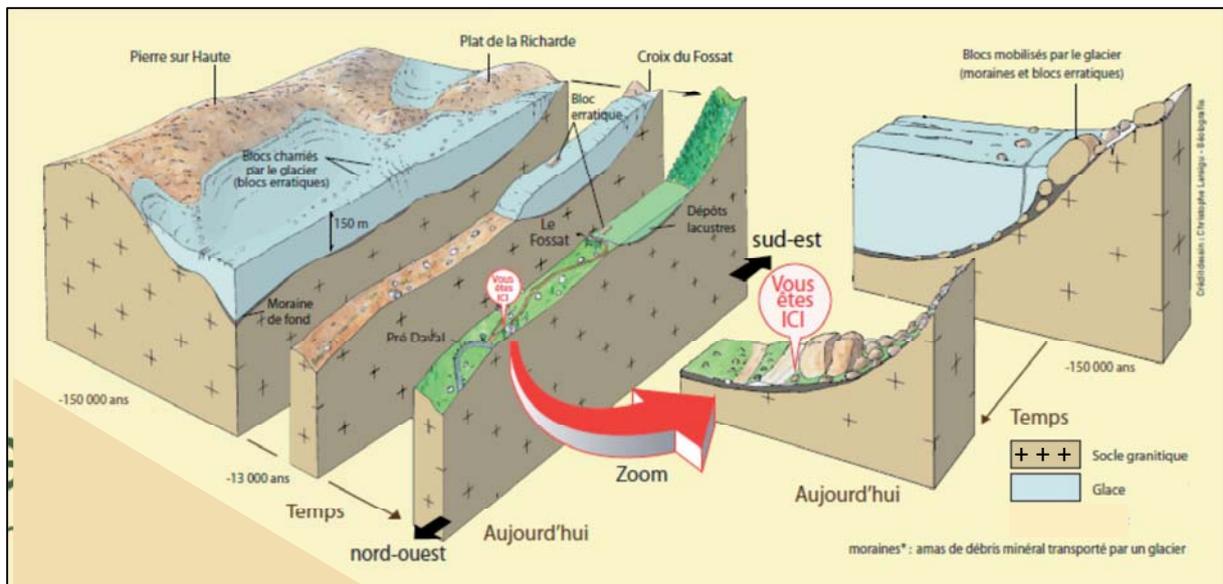


Figure 8 : Schéma géomorphologique (source : Geografis)

## c. Pédologie

Le site présente des sols bruns acides humifères anthropiques, oligo à méso-saturés au niveau des anciennes prairies de fauche. D'autres types de sols existent en pourtour : podzosols ocriques au niveau des sapinières ; histosols /cryptopodzols sur les Hautes-Chaumes.

#### d. Les enjeux de conservation liés au patrimoine géologique

Les formations géologiques et géomorphologiques du Fossat peuvent être estimées comme étant en bon état de conservation puisqu'elles n'ont été l'objet d'aucune activité d'extraction significative. Une route empierrée à été construite en 1920 en utilisant du concassé issu de la roche trouvée sur place, mais dont l'impact est considéré comme faible.

Replacées dans le contexte du Massif central, et de surcroît dans celui du département du Puy-de-Dôme, la conservation des richesses géologiques de la vallée du Fossat constitue un enjeu fort. En effet, le nombre de vallée glaciaire est très restreint.

### 4. Les habitats naturels et les espèces

#### a. Etat des connaissances et des données disponibles

Les monts du Forez et la vallée du Fossat ont fait l'objet de nombreuses études et travaux de recherche botanique, phytosociologique et faunistique. Ainsi on peut estimer que le patrimoine naturel de ce site, d'un grand intérêt, est relativement bien connu. De plus les études menées dans le cadre du premier plan de gestion de l'ENS ont permis la mise à jour de nombreuses données naturalistes anciennes. Notons cependant que plusieurs groupes taxonomiques majeurs restent à ce jour inconnu, à l'instar des bryophytes.

#### b. Habitats naturels

##### • Milieux agro-pastoraux

Le fond de vallée est essentiellement occupé par d'anciennes prairies utilisées pour le pâturage et la fauche. On y trouve en particulier des **prairies de fauche et fumades à Centaurée noire et Pâturin de Chaix** (*Centaureo nigrae-Poetum chaixii* Thébaud 1988, *Lathyro linifolii-Trisetenion flavescens*) (38.3). Les fumades sont le résultat d'une exploitation traditionnelle pluriséculaire qui a profondément modifié les caractères des sols et de la végétation d'origine : drainage, irrigation et fertilisation journalière par les eaux de lavage des étables. Leur composition floristique relève du *Trisetum flavescens-Polygonion bistortae*. Elles présentaient une grande richesse spécifique avec près de soixante espèces pour cinquante mètres carrés. Dans le cas présent, on distingue parmi ces formations des zones déboisées ou récemment boisées et des zones peu pâturées, évolutions ayant entraîné un appauvrissement en espèces des anciennes fumades.

Au-dessus de 1400 m, les landes sont majoritaires. Associées à des fasciés herbacés à *Nardus stricta* et *Deschampsia flexuosa*, elles sont de deux types :

- Les **landes cryophiles à alchémille des rochers et airelle des marais** (*Alchemillo saxatilis-Vaccinietum uliginosi* Thébaud 1988 ex Schaminée & Hennekens 1992, *Genisto pilosae-Vaccinietum uliginosi*), qui constituent le climax de l'étage subalpin forézien (Thébaud, 2003) ;
- Les **myrtilles à ail victorialis** (*Allio-victoralis-Vaccinietum myrtilli* Schaminée & Hennekens 1992, *Genisto pilosae-Vaccinietum uliginosi*).

- **Milieux forestiers**

Les habitats forestiers se répartissent principalement suivant le gradient altitudinal et l'exposition.

Sur le versant à l'ouest de Pierre-sur-Haute, la **sapinière acidiphile à myrtille** (*Vaccinio myrtilli-Abietetum albae* Thébaud 1988, *Vaccinio vitis-idaeae-Abietenion albae*) est prépondérante. Pauvre en phanérogame, elle se différencie des hêtraies voisines par la richesse et la diversité de sa strate muscinale et par l'optimum écologique de *Vaccinium myrtillus* et de certaines fougères comme *Dryopteris dilatata* ou *Blechnum spicant* (42.13).

Le versant du Détruit, d'exposition nord-est, est occupé par la **sapinière cryosciaphile à Lycopode à rameaux annuels** (*Lycopodio annotini-Abietetum albae* Thébaud 1988, *Vaccinion vitis-idaeae-Abietenion albae*) (42.13), caractérisée par un cortège des *Vaccinio-Piceetea*, dont certaines sont nettement cryophiles : *Lycopodium annotinum*, *Listera cordata*, *Huperzia selago* et *Luzula luzulina*.

Au-dessus de la sapinière et jusqu'en lisière forestière, se trouve la **hêtraie chionophile à Erable sycomore** (*Aceri pseudoplatani-Fagetum sylvaticae* Bartsch 1940, *Aceri pseudoplatani-Fagenion sylvaticae*). La présence de *Rumex arifolius*, *Streptopus amplexifolius*, *Athyrium distentifolium*, *Senecio cacaliaster*... en font sa spécificité. L'*Aceri-Fagetum*, ou hêtraie subalpine, ceinture l'étage subalpin forézien, en formant une frange forestière supérieure compacte à forte naturalité avec, en situation de lisière, des arbres nains et tordus, le « krummholz » des auteurs allemands (41.15).

Le secteur de la Pause est caractérisé par une **mosaïque de boisements et de mégaphorbiaies des versants rocheux et avalancheux hygro-nivo-sciaphiles** (*Mulgedio alpini-Aconitetea variegati*), avec des faciès à *abies* et d'autres à feuillus (*Sorbus aucuparia*, *Acer pseudoplatanus*) (37.81). Selon Thébaud, ces formations à forte naturalité se rapprochent des forêts primaires de ravins de montagne.

- **Milieux tourbeux**

Plusieurs systèmes tourbeux sont présents dans l'ENS, dans le fond de la vallée en contexte de bas de pente ainsi qu'en haut de versant, en particulier au-dessus de la lisière forestière. Ces tourbières peuvent présenter deux unités fonctionnelles :

- celle des **bas-marais et marais de transition** (*Caricion nigrae* et *Caricion lasiocarpae*), dont certaines sont enrichies en orophytes subalpins (*Luzula sudetica*, *Juncus alpinoarticulatus*, *Trichophorum cespitosum subsp cespitosum*, *Calliergon sarmentosum*...)
- celle des **hauts-marais ombrotrophes** à *Sphagnum capillifolium* et *Eriophorum vaginatum* (*Sphagnion medii*).

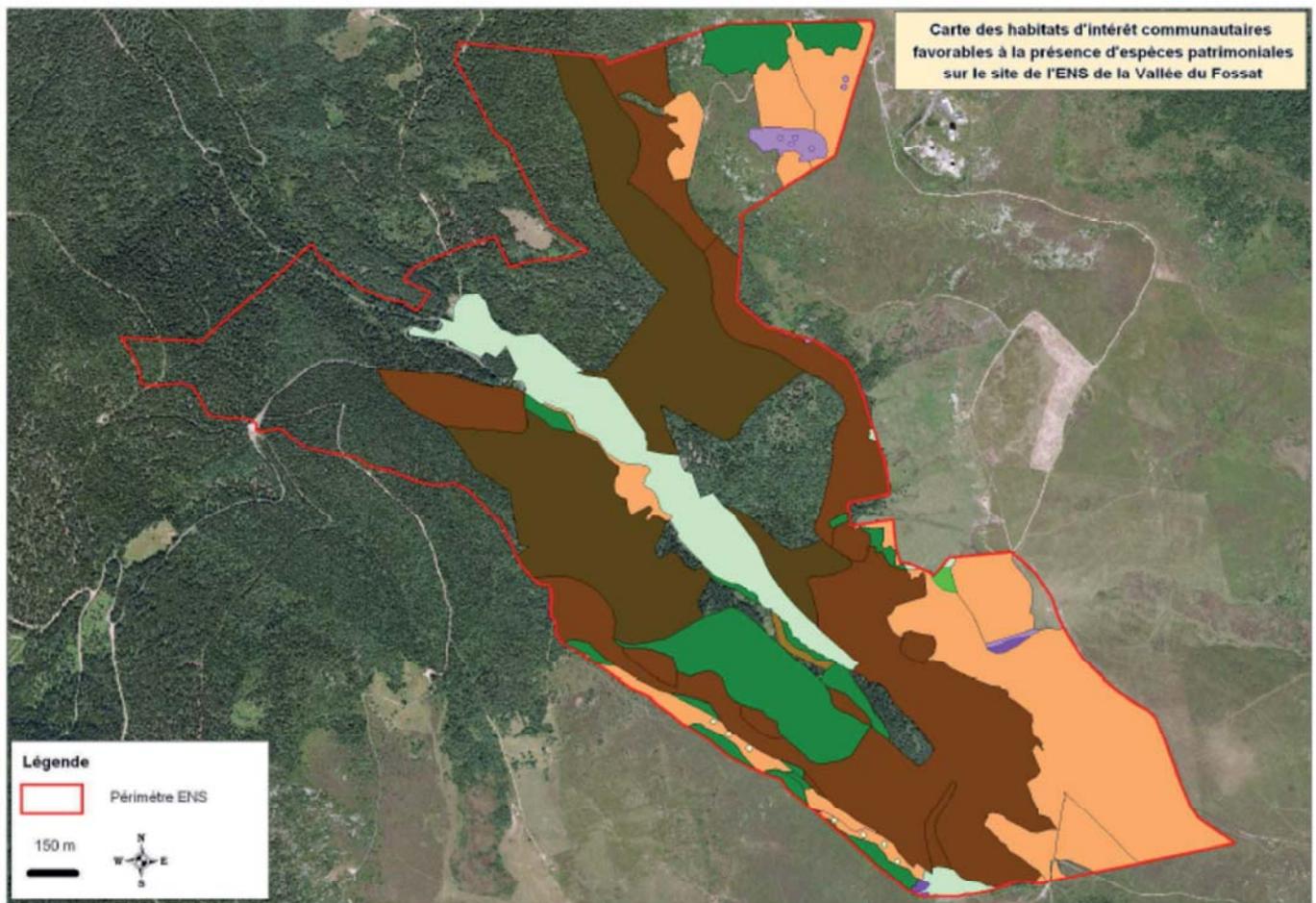
Une synthèse des habitats naturels réalisée par le CEN dans le cadre de son étude sur la flore patrimoniale est présentée ci-dessous, ainsi qu'une cartographie des habitats d'intérêt communautaires (figure 10) :

Habitat naturel	Correspondance phytosociologique	Code Corine Biotope	Code Natura 2000
Complexes tourbeux	<i>Juncion acutiflori</i>	37.312	6410
	<i>Caricion lasiocarpae</i>	54.5	7140
	<i>Sphagnion medii</i>	51.1	7110
Sourcins froids	<i>Cardamino amarae - Montion fontinalis</i>	54.11	
Landes sèches montagnardes et subalpines	<i>Genisto pilosae - Vaccinion uliginosae</i>	31.226	4030
Dépressions des nardaies chionophiles	<i>Nardion strictae</i>	36.311	6230
Mégaphorbiaies subalpines	<i>Adenostylion alliariae</i>	37.81	6430
Calamagrostidaies	<i>Calamagrostion arundinaceae</i>	37.82	6430
Fruticées intraforestières	<i>Sambuco racemosae - Salicion capreae</i>	41.E	
Lieux frais des sapinières : sourcins et ruisselets intraforestiers	<i>Piceion excelsae</i>	42.2	9410
Hêtraies-sapinières et sapinières acidiphiles froides	<i>Piceion excelsae</i>	42.2	9410
Hêtraies subalpines	<i>Acerion pseudoplatani</i>	41.15	9140
Boulaies-sapinières sur tourbe	<i>Betulion pubescentis</i>	44.A1	91D0
Rochers, falaises et éboulis froids	<i>Allosuro crispis - Athyrium alpestris</i>	61.114	8110
	<i>Galeopsis segetum</i>	61.12	8150

Figure 9 : Habitats naturels de la vallée du Fossat (source : CEN Auvergne)



Vue en enfilade (direction N-O) des vallées glaciaires des Reblats (au 1<sup>er</sup> plan) et du Fossat



### Typologie des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

- 7140 - Tourbières de transition et tremblants
- 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- Landes**  
4030 - Landes sèches européennes  
5120 - Formations montagnardes à *Cytisus purgans*
- 6230 - Formations herbues à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6520 - Prairies de fauche de montagne
- Forêts de feuillus**  
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robur-petraea* ou *Ilex-Fagenion*)  
9140 - Hêtraies subalpines  
9180 - Forêts de pente, éboules, ravins du *Tilio-Acerion*
- 91D0 - Tourbières boisées
- 91F0 - Éboules siliceux de l'étage montagnard à nivival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)

Figure 10 : Habitats d'intérêt communautaires (source : PNRLF)

### c. Espèces végétales et animales

Taxon	Nombre total d'espèces		Nombre d'espèces patrimoniales		Commentaire
	en 2010	en 2013	en 2010	en 2013	
Trachéophytes	430	434	21	25	4 esp. d'intérêt non revues
Bryophytes	125	-	5	-	pas d'étude récente
Champignons	71	-	4	-	pas d'étude récente
Lépidoptères	45	60	4	5	2 esp. d'intérêt non revues
Coléoptères	112	231	23	39	
Odonates	0	5	0	0	
Orthoptères	6	20	6	7	
Crustacés	0	0	0	0	Ecrevisse à pattes blanches non-trouvée
Poissons	0	1	0	1	Truite fario uniquement
Amphibiens	5	-	1	-	pas d'étude récente
Reptiles	4	-	1	-	pas d'étude récente
Oiseaux	96	102	32	33	4 esp. d'intérêt non revues
Mammifères (hors chiro.)	29	31	2	4	
Chiroptères	9	9	3	3	

Figure 11 : richesse spécifique connue par groupe taxonomique (source : CEN Auvergne)

#### ❖ Flore et fonge

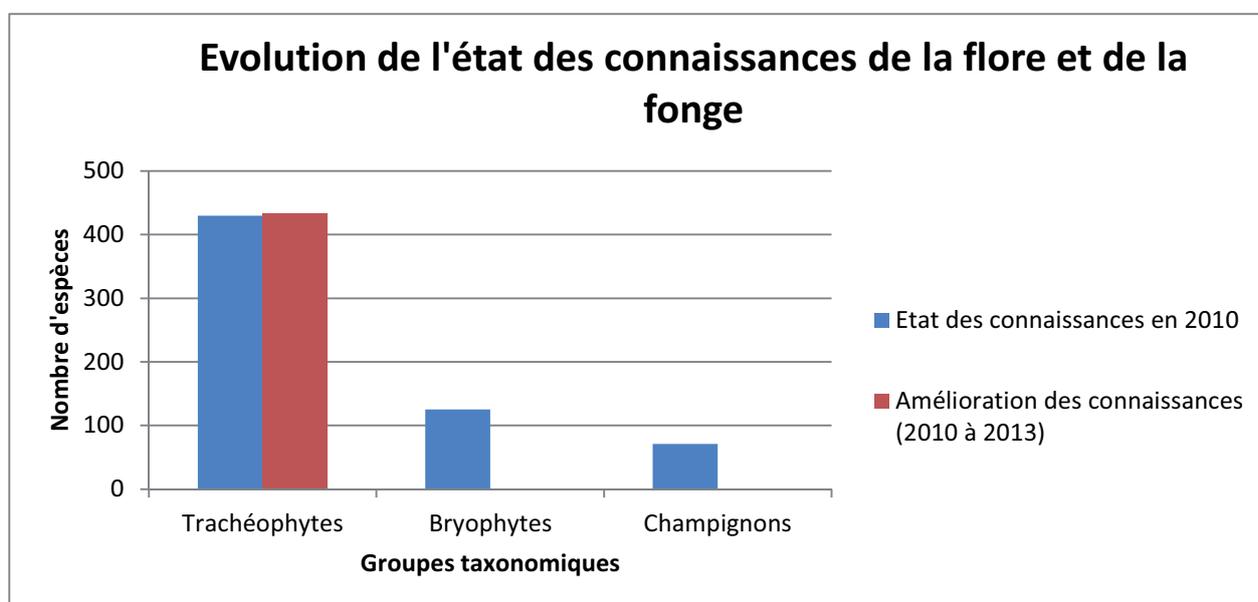


Figure 12 : Etat des connaissances et richesse spécifique de la flore et de la fonge (source : PNRLF)

Seules les **trachéophytes** ont fait l'objet d'une étude spécifique récente. Le niveau de connaissance de la flore étant déjà bon en 2010, la priorité portait sur l'amélioration des connaissances des

espèces à forte valeur patrimoniale afin de confirmer leur présence, caractériser leur répartition et décrire leur état de conservation.

Tout d'abord, sur les 8 espèces dont la présence était à confirmer – données anciennes **d'espèces très rares et fortement tributaires du bon état de conservation de leur habitat** cf. tableau ci-dessous – 4 ont été découvertes lors de l'inventaire.

Nom latin	Classe de rareté	Date dernière observation	Espèce revue en 2011	Nombre de nouvelles stations	Effectifs totaux dans nouvelles stations	Nombre de stations sur le site ENS en 2011	Effectifs totaux dans le site ENS
<i>Carex pauciflora</i>	R	< 1956	oui	3	540	3	540
<i>Epilobium alpinum gpe</i>	RR	1891	non	0	0	0	0
<i>Listera cordata</i>	R	2010	oui	5	241	11	> 300
<i>Lonicera alpigena</i>	R	2001	non	0	0	0	0
<i>Luzula luzulina</i>	RR	2006	oui	4	87	7	151
<i>Lycopodium annotinum</i>	RR	1988	non	0	0	0	0
<i>Sagina saginoides</i>	RR	< 1940	non	0	0	0	0
<i>Vaccinium oxycoccus</i>	AR	< 1891	oui	2	250	2	250

Figure 13 : Flore trachéophytique prioritaire (source : CEN Auvergne)

Parmi les **4 espèces prioritaires non revues**, 2 ont été observées sur le site il y a plus de 50 ans. Une observée en faible effectif il y a 30 ans a probablement disparu en raison de l'évolution des milieux où elle était initialement localisée. La dernière, bien que non revue, a été observée il y a 10 ans mais s'installe sur des microstations neutroalcalines avec des individus isolés.

L'actualisation des données floristiques de 2011 comptabilise ainsi **17 espèces en liste rouge régionale**. Notons la découverte de l'Epervière des Vosges, très rare pour l'Auvergne.

Nom latin	Dernière date d'observation	Présence dans Parcelles CG63	Présence dans Parcelles CEN Auvergne	Observateur	Organisme
<i>Aconitum napellus</i>	2011	D88, D116, D122	D72, D81, D626	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Andromeda polifolia</i>	2011	D82	non	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Carex pauciflora</i>	2011	non	D81	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Circaea alpina</i>	2011	D116	non	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Drosera rotundifolia</i>	2011	D82, D88	D72, D81	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Hieracium vogesiacum</i>	2011	non	non	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Huperzia selago</i>	2011	D116	D79, D81, D89	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Lilium martagon</i>	2011	non	D72, D45, D49	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Listera cordata</i>	2011	D116, D706	D79, D81	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Lonicera alpigena</i>	2001	non	D81	HUGONNOT V.	CBNMC
<i>Luzula luzulina</i>	2011	D116, D122	non	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Lycopodiella inundata</i>	2011	non	non	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Lycopodium clavatum</i>	2011	non	D72	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Pinguicula grandiflora</i>	2011	D82	D72	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Sorbus chamaemespilus</i>	2011	non	D45	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Streptopus amplexifolius</i>	2011	D116	D79, D81	POUVARET S.	CEN Auvergne
<i>Vaccinium oxycoccus</i>	2011	non	non	POUVARET S.	CEN Auvergne

Figure 14 : espèces trachéophytes en liste rouge régionale (source : CEN Auvergne)

De plus, **12 espèces** observées n’ont pas de statut mais présentent cependant un **fort coefficient de rareté au niveau régional**, comme *Athyrium distentifolium*, *Hieracium prenanthoides*, *Trifolium alpinum*, *Luzula sudetica*...

Les **bryophytes**, les **lichens** et les **champignons** sont des groupes qui présentent de très fortes potentialités en vallée du Fossat. En effet, le caractère ancien de la plupart des boisements de pente et la présence de caractéristiques bioclimatiques particulières conditionnent l’expression de cortèges tout à fait originaux d’espèces. Les bryophytes par exemple, qui s’illustrent en vallée du Fossat par la présence d’une cinquantaine d’espèces rares à très rares pour l’Auvergne (CEN, 2014), sont riches d’espèces relictives glaciaires comme *Anastrepta orcadensis* (répartition nationale limitée au Fossat et aux Vosges) et d’espèces pouvant être caractéristiques de milieux forestiers à forte naturalité comme *Buxbaumia viridis* (protection nationale). *Orthotrichum rogeri* et *Bruchia vosesiaca* sont deux autres espèces d’intérêt patrimonial, au même titre que certaines espèces du genre *Sphagnum*.

A noter également l’observation d’un lichen très rare au niveau national pouvant être indicateur de forêts âgées et peu ou pas exploitées : le lichen pulmonaire.

#### ❖ Faune

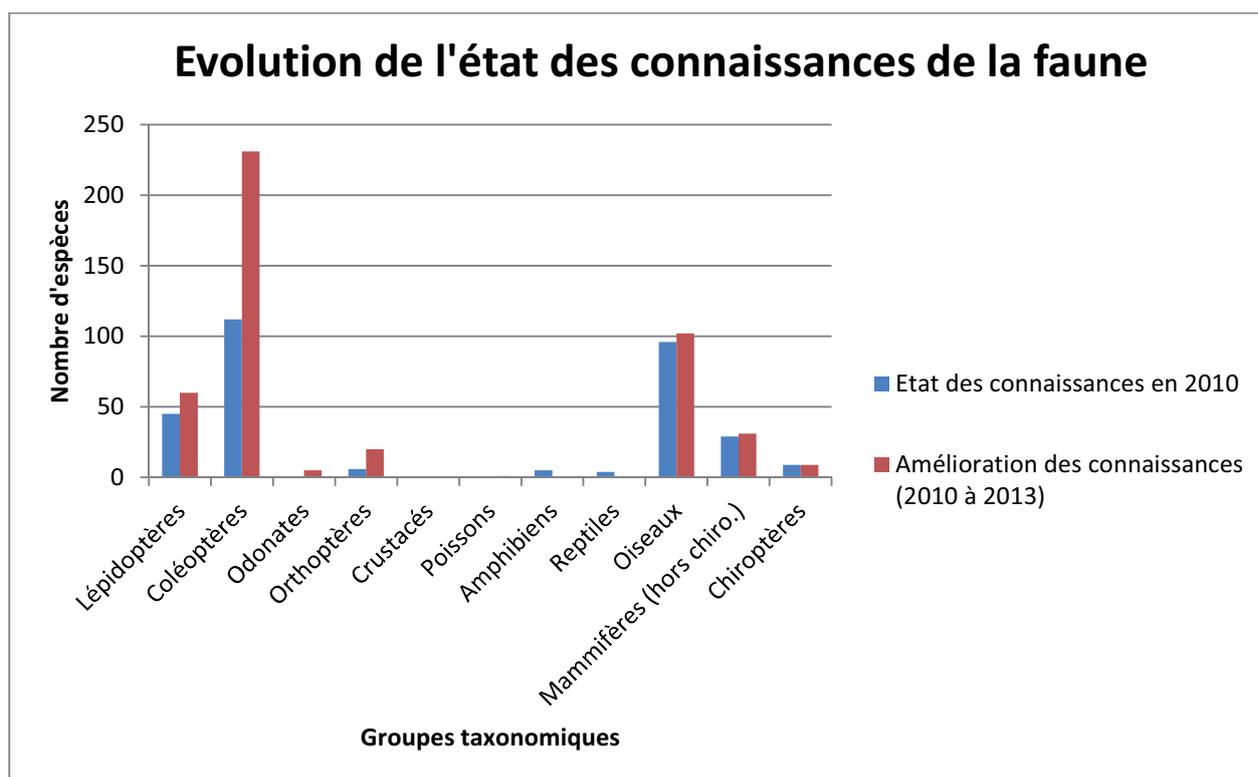


Figure 15 : Etat des connaissances de la faune et richesse spécifique (source : PNRLF)

#### ➤ Mammifères (hors chiroptères)

**31 espèces** sont recensées, avec la présence notoire du Chat forestier et du Muscardin, espèces remarquables et nouvellement observées sur le site. Le Campagnol amphibie (protégé en France depuis 2012) observé à proximité (La Jacine) n’a pas été contacté sur le site ni les deux Crossopes

recherchés. Notons également l'observation occasionnelle du Chamois, issu vraisemblablement de la population du massif du Sancy.

➤ Chiroptères

**3 espèces** relevant de la **Directive Habitats** (*Plecotus sp.*, *Pipistrellus pipistrellus* et *Myotis Nattereri*) ont été observés dans les nichoirs suivi annuellement par Chauve-souris Auvergne (CSA), confirmant ainsi l'utilisation des boisements comme gîte d'été (cf. figure ci-dessous). **5 autres espèces d'intérêt communautaire**, classées pour certaines en liste rouge régionale (*Nyctalus noctula* ou *Barbastella barbastellus*) sont connues du site par ailleurs (données de 2001 notamment).

Nom latin	Nom vernaculaire	N00	LRN	LRR	Contacté (suivi nichoir)
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	A IV	LC		
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	A IV	LC	RA	2010/ 2011/ 2012/ 2013
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	A IV	NT	RA	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	A IV	LC		
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	A IV	LC		(2011)/ 2013
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kühl	A IV	LC		
<i>Plecotus specie</i>	Oreillard specie	A IV	LC	IN	2010/ 2011/ 2012
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	A II	LC	VU	

Légende :

N00 : Natura 2000 / A II = Annexe II A IV : Annexe IV  
 LRN : Liste rouge nationale / NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure,  
 LRR : Liste rouge régionale / VU : Vulnérable, RA : Rare, IN : données insuffisantes

Figure 16 : Chiroptères recensés sur ou à proximité du site (source : CSA)

➤ Oiseaux

**4 nouvelles espèces d'oiseau** ont été contactées en 2012 lors de l'étude réalisée par la LPO, ce qui porte à 102 le nombre total d'espèces observées sur le site et sa périphérie depuis plus de 10 ans.

Les résultats les plus marquants sont les suivants :

- aucun indice ni contact de la **Gélinotte des bois** ;
- contact de la **Chouette de Tengmalm** sur le versant le plus chaud entre Clouviaux et la Cuchade ; fort potentiel d'accueil sur l'autre versant notamment dans les loges de Pic noir observées sur le Détruit ;
- premier contact de la **Chevêchette d'Europe**, entendue hors site vers le col du Chansert en direction de Pré Daval ;
- présence d'un site de reproduction probable de **Merle à Plastron** en lisière forestière vers la Richarde ;

- forte probabilité de reproduction de **Tarin des Aulnes**, dont le statut de nicheur reste à confirmer ;
- absence du Monticole de Roche, pas de reproduction du Tarier des prés et aucune observation du Venturon montagnard.

Les espèces montagnardes semblent donc régresser sur le site. En revanche de nouvelles espèces erratiques sont observées (Vautour fauve, Guêpier d'Europe).

#### ➤ Reptiles et amphibiens

Des données historiques attestent de la présence de **5 espèces d'amphibiens** et de **4 espèces de reptiles**. N'étant pas concernés par des enjeux forts, ces taxons n'ont pas été étudiés récemment. On prendra toutefois en considération que la population de **Vipère péliade**, mal connue, peu présenter un intérêt en termes de conservation.

#### ➤ Poissons et crustacés

La pêche électrique de 2013 a révélé une densité importante de **Truite fario**, ce qui prouve la très bonne capacité d'accueil du ruisseau pour cette espèce. Les techniciens notent que la mise en défens des berges dans les pâtures en amont de Pré Daval est très favorable à la stabilisation des berges et au maintien ou la création d'habitats aquatiques propices à l'accueil de cette espèce. La très faible utilisation d'intrants agricoles est un autre facteur facilitant. Notons que la situation géographique et hydrologique de cette portion de cours d'eau permet à coup sûr le maintien d'une souche sauvage de la Truite fario, préservée de tout alevinage.

Le Chabot semble quant à lui être absent du site.

Enfin, une prospection nocturne d'**Ecrevisse à pattes blanches** réalisée entre « Chez Lire » et la propriété Tarrit est restée infructueuse, puisqu'aucune écrevisse n'a été observée. On peut supposer que la faible teneur en calcium de l'eau est un facteur limitant pour cette espèce.

#### ➤ Odonates

**5 espèces** sont découvertes en 2011, essentiellement en fond de vallon au niveau des écoulements (ruisseaux et rases) et des zones humides tourbeuses. Pas d'espèce à statut de protection ou de rareté, mais présence probable de deux espèces d'intérêt dans les zones tourbeuses de lisière sommitales sous-prospectées lors de l'inventaire : la **Leucorrhine douteuse** et la **Cordulie arctique**, à rechercher.

#### ➤ Orthoptères

**20 espèces** contactées, soit 26 % des espèces recensées dans le département du Puy-de-Dôme. La richesse spécifique est réduite mais normale compte tenu du contexte altitudinal. **4 espèces** observées sont inscrites en liste rouge nationale et/ou liste déterminante ZNIEFF Auvergne (faisant office de liste rouge régionale) : **Miramella subalpina**, **Polysarcus denticauda**, **Mecostethus alliaceus** et **Myrmeleotettix maculatus**.

A noter la présence marquée d'espèces thermophobes et orophiles pour lesquelles la vallée du Fossat joue le rôle de zone refuge, dont 3 espèces subalpines très présentes : *Metriopectera saussuriana*, *Miramella subalpina* et *Polysarcus denticauda*.

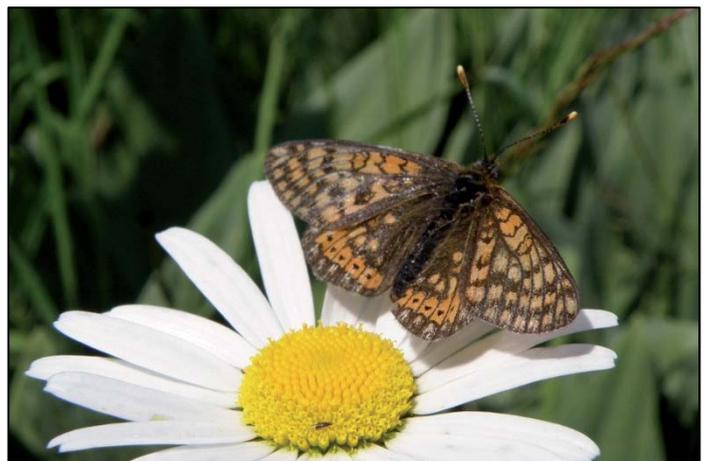
➤ Lépidoptères

**15 nouvelles espèces** sont contactées en 2012, s'ajoutant aux 45 antérieures soit **60 taxons** sur l'ENS, ce qui représente 73% des taxons actuellement connus sur le Forez. A noter la présence comme espèces patrimoniales du **Satyrion du Forez** sur les zones de lisières avec les Hautes-chaumes et de manière relictuelle en fond de vallée, ainsi qu'une observation erratique de l'**Azuré des mouillères** (Croix du Fossat). Absence confirmée du Damier de la Succise et de l'Apollon du Forez.

➤ Coléoptères

Le peuplement de Coléoptères du Fossat correspond à un peuplement de vieilles forêts en raison de la présence de vieux arbres, de bois morts sur pied ou au sol et de champignons lignicoles. Le site arrive juste derrière le site des gorges de la Rhue (un des cinq sites les plus riches de France) pour la région Auvergne.

**231 espèces** ont été découvertes en cumulant les études de 2005 et de 2012, dont **39 espèces bioindicatrices de qualité des forêts** françaises. En revanche, aucune espèce de niveau 4 (Indice de rareté : Ip 4) dites relictives glaciaires n'a été observée, ce qui suppose une rupture dans la continuité temporelle de la forêt. A rechercher néanmoins sur des secteurs favorables non prospectés comme les rochers de la Pauze où des indicateurs favorables ont été observés. Enfin, contre toute attente, aucune différence n'est observée entre les communautés des deux versants de la vallée.



Grassette à grandes fleurs (*Pinguicula grandiflora*) et Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), espèces emblématiques de la vallée du Fossat

### III. Cadre socio-économique et culturel

---

#### 1. Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique

Cette vallée, située au-dessus de l'habitat permanent des monts du Forez, utilisée vraisemblablement depuis l'époque romaine, est le témoin des pratiques anciennes d'estivage bovin (d'Alverny, 1907 ; Janssen & Van Straten, 1982). Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la vallée du Fossat constituait une zone d'estive de transition où les bovins stationnaient avant et après l'estivage sur les hautes-chaumes.

Ces pratiques ont façonné le paysage avec l'installation de jasseries ou fermes d'estive construites en pierre au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle. Ces bâtiments dans lesquels on fabriquait la fourme ont aujourd'hui pratiquement toutes disparues du site ENS. Quelques jasseries restaurées subsistent principalement en altitude sur les monts du Forez. Les fumades ou prairies de fauches situées en contrebas de ces bâtiments étaient des zones très riches. Elles sont aujourd'hui appauvries soit par les plantations qui y ont été réalisées, soit par la baisse de l'intensité de pâturage et de la fertilisation organique liée autrefois au stationnement des animaux et au déversement des eaux de lavage de l'étable.

Aujourd'hui cette zone ouverte qui constitue une porte d'entrée du site classé du Haut Forez, est un lieu extraordinaire par son paysage retrouvé de vallée pastorale parcourue par un ruisseau aux méandres tortueux et entourée de forêts anciennes parsemées d'impressionnants éboulis rocheux.

#### 2. Régime foncier et infrastructures

##### a. Régime foncier

La superficie actuelle du périmètre de droit de préemption de l'ENS est de 440 ha, répartie sur 137 parcelles. La propriété s'y répartit comme suit :

- Conseil général : 103.6 ha
- Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne (CEN) : 60.8 ha
- Propriétaires privés : 275.6 ha

La propriété privée (hors CEN) se répartit entre 43 propriétaires et 105 parcelles.

##### b. Infrastructures

Les infrastructures présentes sur le site ENS sont présentées par les figures 17 et 18 ci-dessous.



Passerelle de franchissement du ruisseau du Fossat (parc de pâturage du CG)

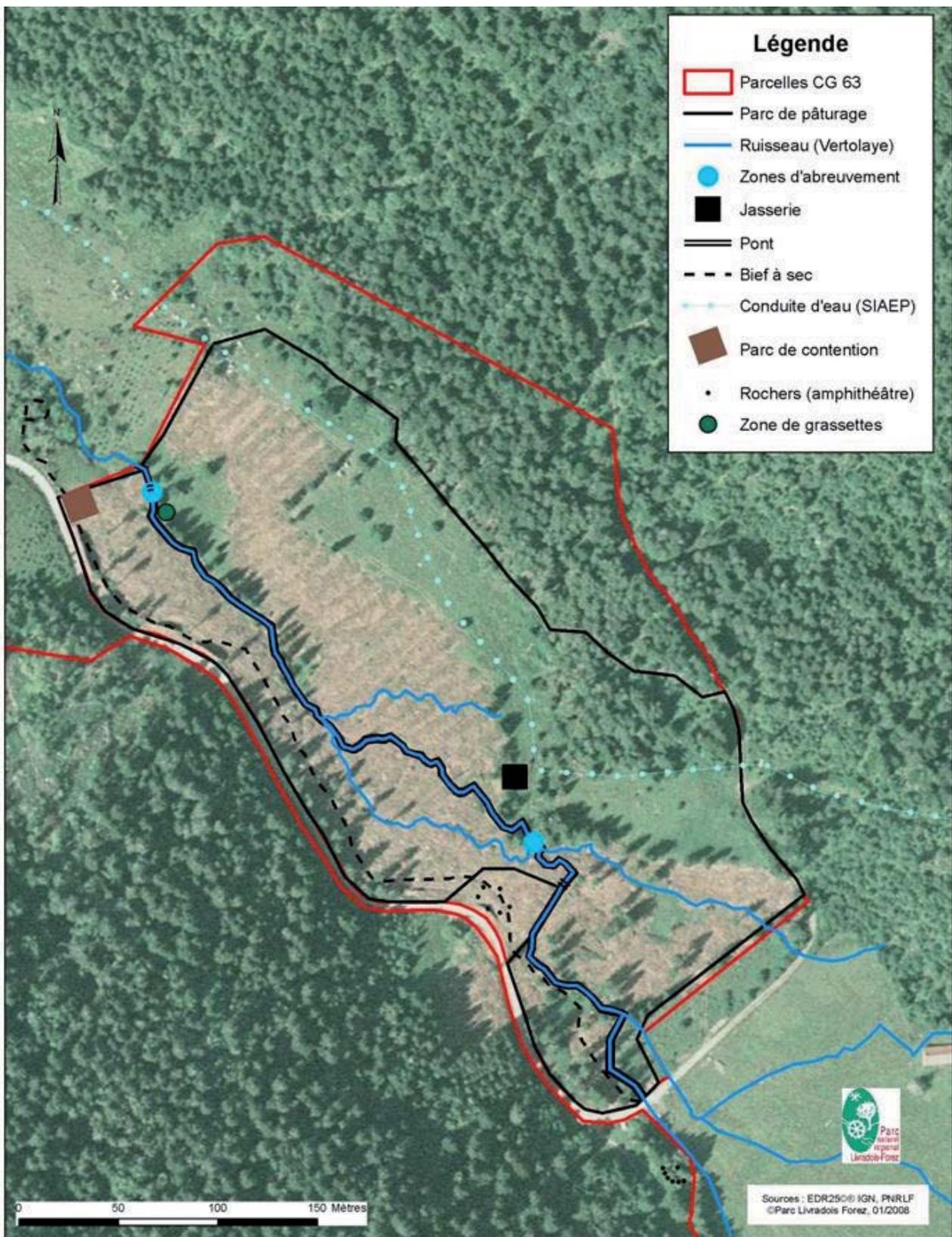


Figure 17 : Infrastructures existantes sur les parcelles du CG en fond de vallée (source : PNRLF)

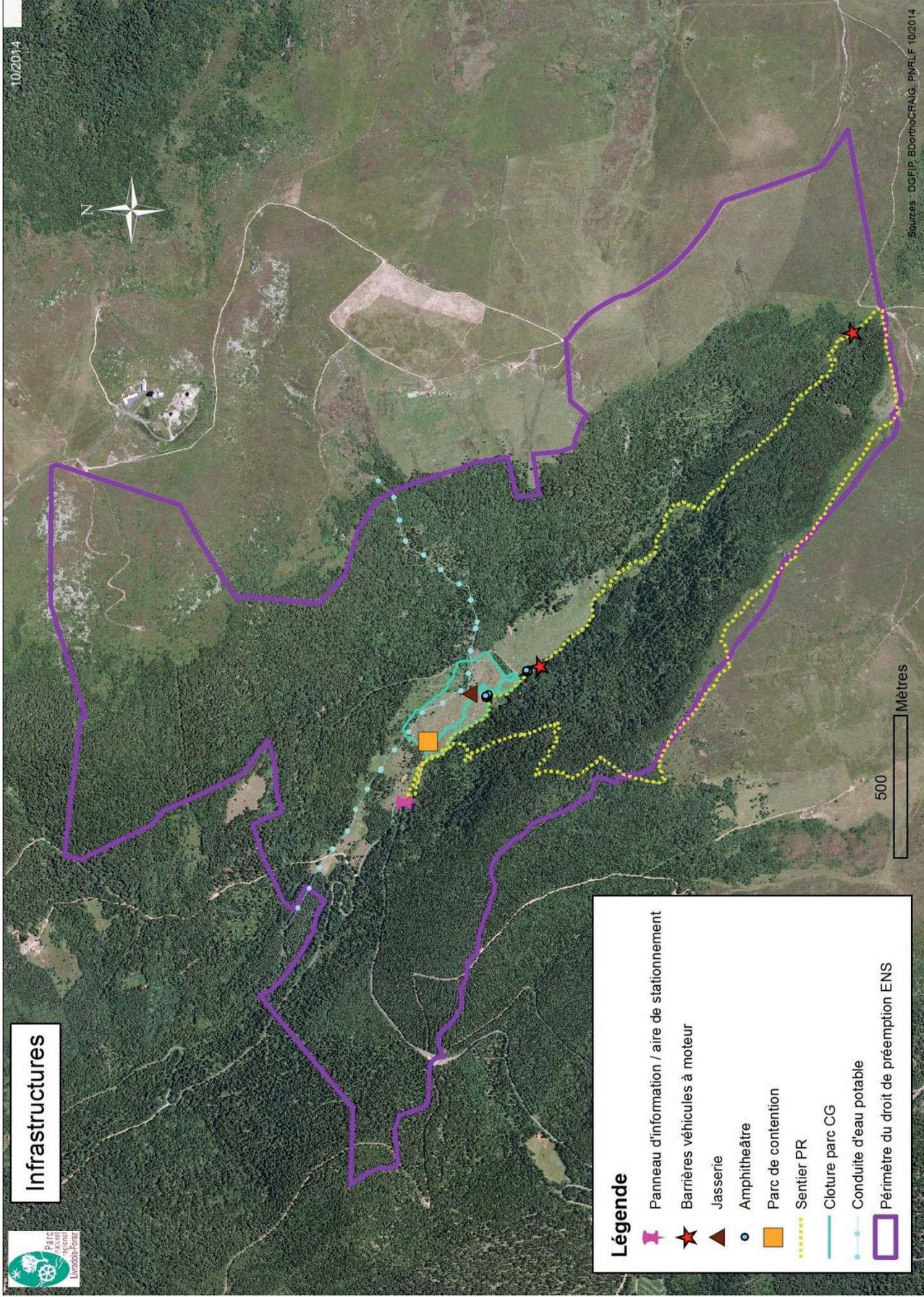


Figure 18 : Infrastructures (source : PNRLF)

### 3. Activités socio-économiques

#### a. Agriculture

Les milieux ouverts ne représentent que 25% de la surface de l'ENS, mais pourtant l'agriculture est l'activité socio-économique la plus prégnante sur le site. En effet, les 75% d'espaces boisés sont très peu concernés par les activités sylvicoles, principalement du fait de l'inaccessibilité des peuplements et du classement au titre de la loi sur les paysages (site classé).

Une agriculture de type élevage utilise les prairies montagnardes, avec une dominante bovin allaitant (fond de vallée, la Richarde et Reclavet – cf. figure ci-dessous) à l'image de la situation générale sur les Hautes-chaumes, et une spécificité sur le secteur de Monthiallier avec un pâturage ovin.

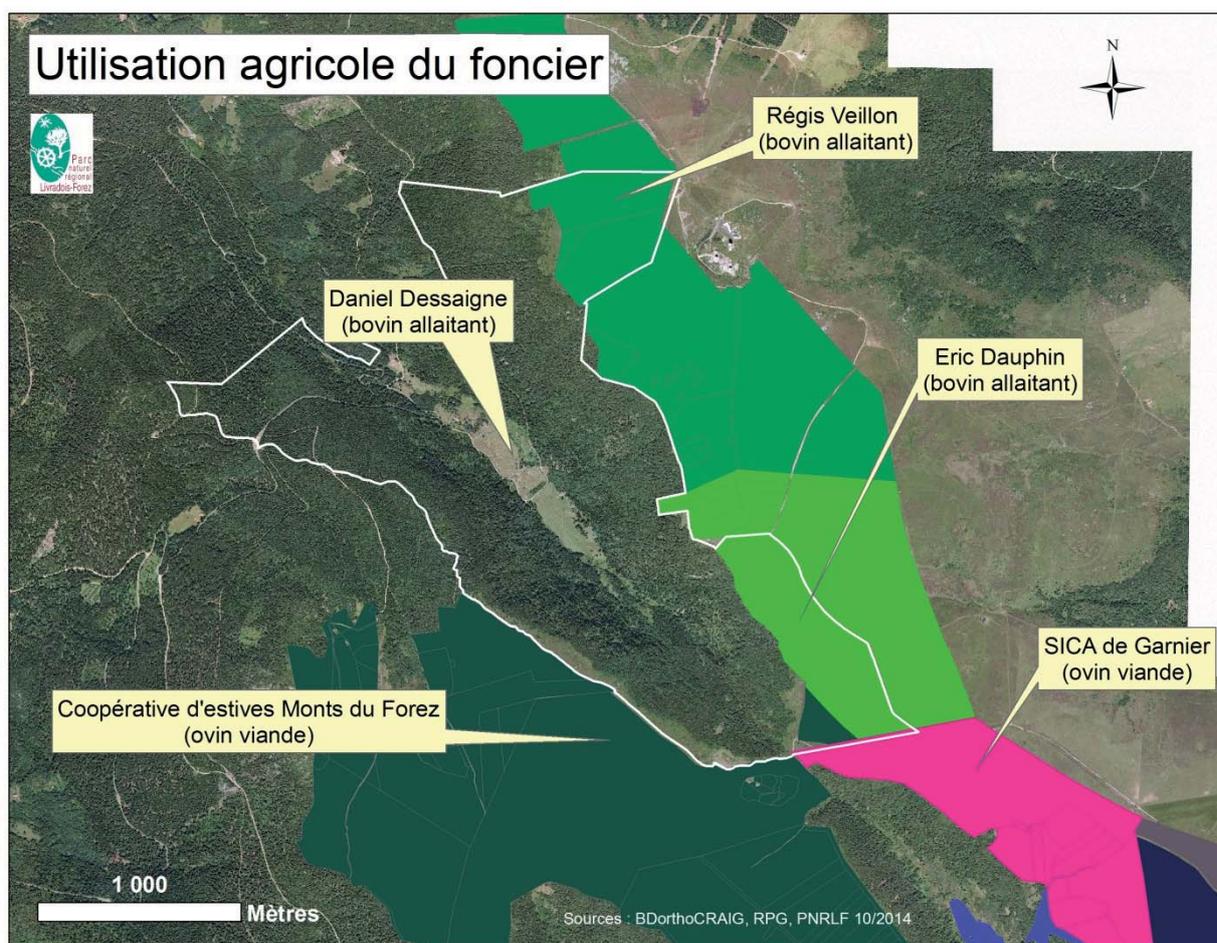


Figure 19 : Utilisation du parcellaire agricole (source : PNRLF)

On constate une forte disparité de chargement, et donc de pression de pâturage sur les milieux agropastoraux. Cette multiplicité des situations est créatrice de diversité de faciès de végétation, mais peut s'avérer problématique lorsque les terrains ne sont plus pâturés, à l'image du secteur nord de Reclavet dont on constate l'enrichissement, ou au contraire sur-pâturés comme en témoigne le piétinement observé sur certains secteurs de la Richarde.

## b. Fréquentation et activités touristiques

- Le contexte

Le site est doté d'un circuit PR dont l'itinéraire et les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

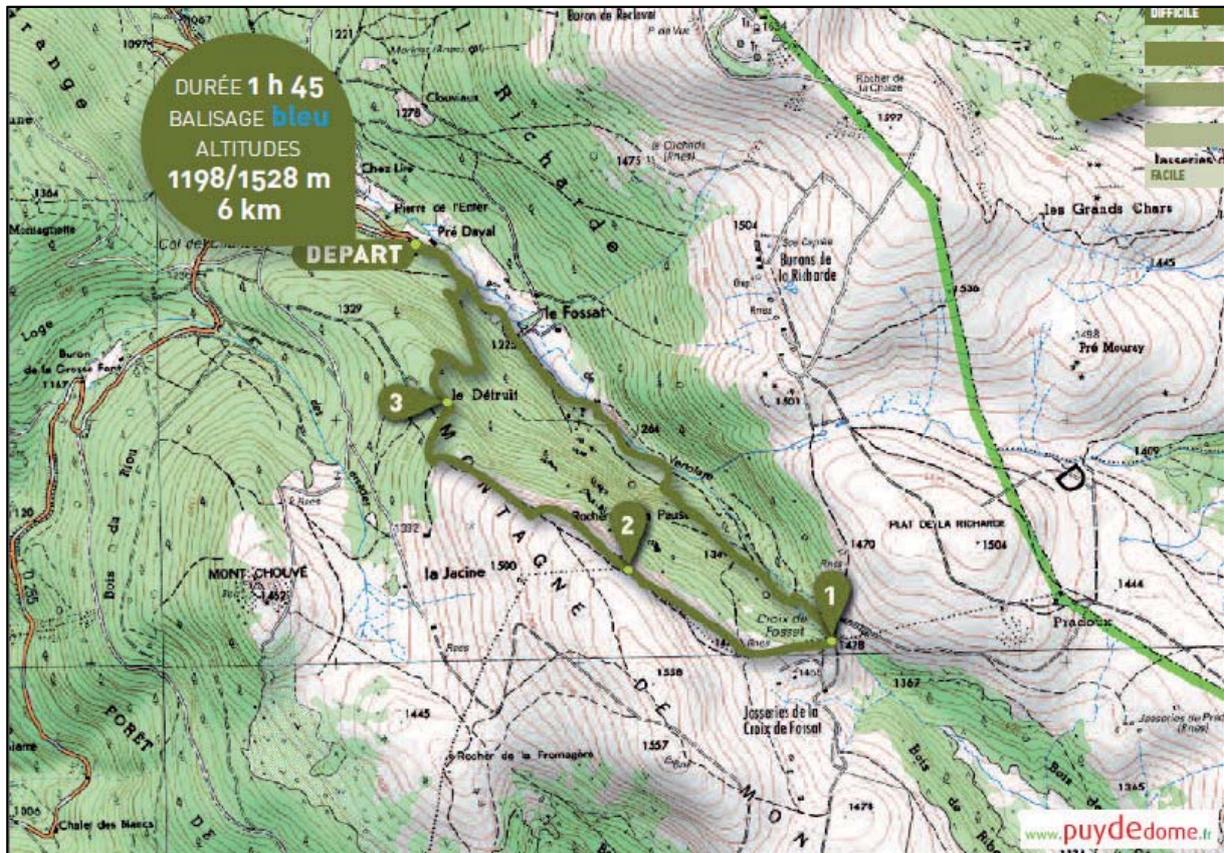
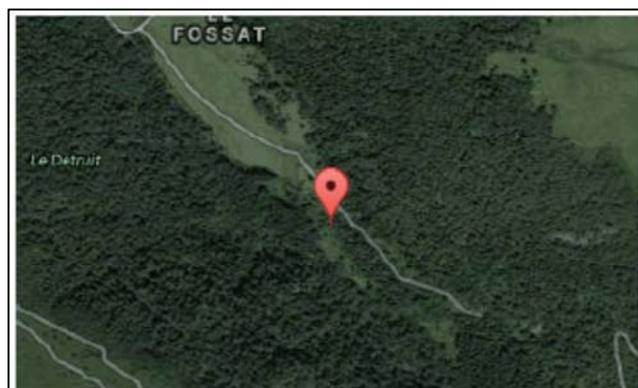


Figure 20 : Circuit PR (source : CG 63)

- Suivi de la fréquentation

La fréquentation libre du fond de la vallée est suivie par un éco-compteur situé sur le sentier de la montée à la croix du Fossat (circuit PR) :



→ Localisation de l'éco-compteur

Ce suivi a été effectué de 2007 à 2012, mais des dysfonctionnements du matériel ont rendu inexploitable les données de 2011 et 2012, qui sont aberrantes, comme le montre le graphique ci-après (à partir de 2013, le gestionnaire a adopté un autre outil de suivi) :

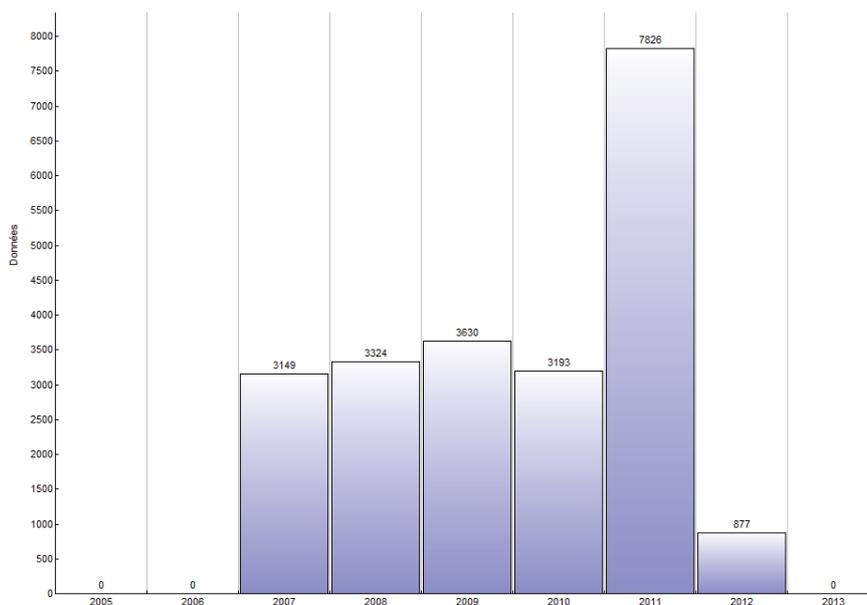


Figure 21 : Fréquentation annuelle en fond de vallée (source : PNRLF)

Ce suivi rend bien compte de l'importance de la fréquentation annuelle dans la vallée : entre 3100 et 3600 visiteurs empruntent annuellement le sentier montant à la croix du Fossat. Ces chiffres sont toutefois à nuancer, puisqu'ils ne prennent en compte que la fréquentation « hors neige ». Sachant que le nombre de visiteurs « hivernaux » peut être estimé à cent par an environ, la fréquentation annuelle globale du site s'élèverait en moyenne approximativement – et sur la base des passages en fond de la vallée – à 3400 visiteurs.

La répartition de la fréquentation au long de l'année est, à l'image du graphique ci-dessous, très variable saisonnièrement et centrée autour des mois de juillet et août. Un maximum de 400 visiteurs par semaine est atteint à la mi-août en 2013.

A l'inverse, les périodes d'enneigement, durant lesquelles aucun passage n'est comptabilisé, s'étendent généralement de fin novembre/décembre à avril, avec parfois une période sans neige en cours d'hiver, comme en janvier 2014.

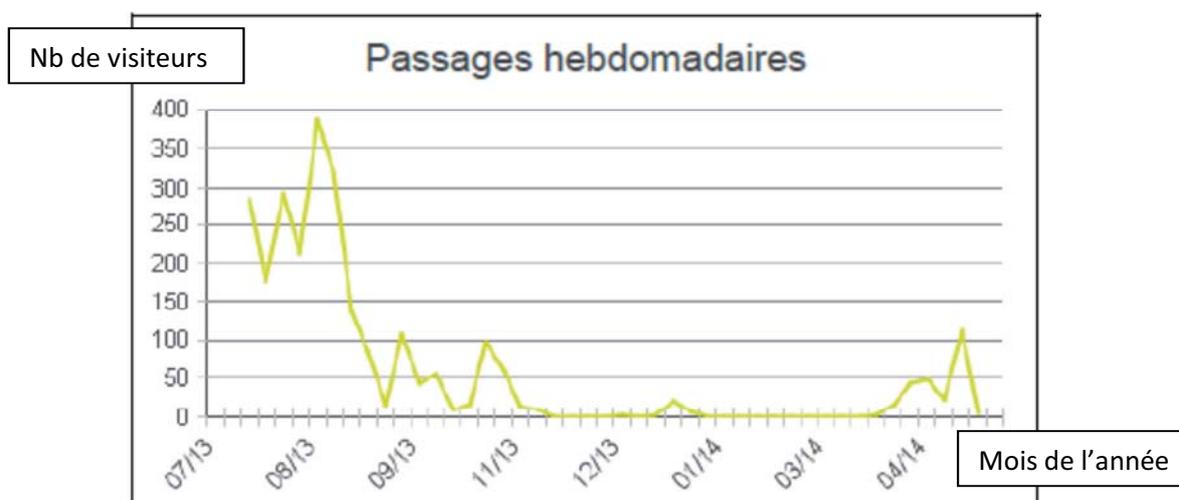


Figure 22 : Fréquentation hebdomadaire de juillet 2013 à mai 2014 (source : PNRLF)

- **Les pratiques**

Les activités récréatives sont principalement de type randonnée pédestre, avec trois itinéraires balisés :

- PR « vallée du Fossat et rochers de la Pause » (6 km / 1h45) ;
- Itinéraire familial labellisé « Léa et Tino » de Pré Daval à la Croix du Fossat ;
- Variante du GR 3 de Chez Lire à la Croix du Fossat.

Le sentier de la montée à la Croix du Fossat est déconseillé aux VTT, bien qu'il soit techniquement utilisable et. Tous les sentiers et pistes de l'ENS sont interdits à la circulation motorisée et soumis à un arrêté préfectoral réglementant la circulation des véhicules à moteur.

Par temps de neige, les raquettes, le ski de fond et le ski nordique sont pratiqués. On rapporte également la circulation de motoneige, pourtant proscrite.

- **Les équipements**

Se référer au paragraphe III 2) b. et à la figure 18, auxquels il faut néanmoins ajouter une plaque d'interprétation paysagère en lave émaillée situé au bord de la propriété Tarrit (le Fossat) ainsi qu'une signalétique VTT et cavaliers qui déconseille fortement aux usagers d'emprunter la montée à la Croix du Fossat (parcours très technique, voire scabreux).

### **c. Outils de gestion et ressources en eau**

Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est actuellement en cours sur le bassin versant de la rivière Dore. Celui-ci fait l'objet de trois contrats territoriaux. L'ENS est concerné par le contrat territorial Dore moyenne, qui porte sur le tronçon médian du bassin versant de la Dore.

Notons la présence de 6 captages d'eau potable à la Cuchade (sud-ouest de Pierre-sur-haute). Gérés par le Syndicat des eaux du Fossat, il alimente les réseaux d'eau potable des communes de Marat et de Vertolaye.

### **d. Autres activités (Chasse, pêche de loisir, etc.)**

Les activités cynégétiques sont gérées par la société de chasse « la vigilante ». Les gibiers recherchés lors des actions de chasse ayant lieu en vallée du fossat sont les suivants : chevreuil, lièvre, bécasse et oiseaux de passage (pigeon ramier, grives...).

La pêche, pratiquée marginalement sur le tronçon amont du Vertolaye (ruisseau du Fossat), est gérée par l'association "Eau-Pêche en Livradois-Forez" (AAPPMA).

Les activités de cueillette n'ont jamais été suivies ni estimées, mais on peut penser que les espèces suivantes en soient l'objet : myrtille, framboise, genciane jaune, champignons...

## IV. Vocation à accueillir et intérêt pédagogique

---

### 1. Vocation pédagogique

Sa richesse géologique, écologique, paysagère et historique confère à la vallée du Fossat un grand intérêt pédagogique. Le Parc naturel régional, le Conseil général et des associations valorisent ce grand intérêt en organisant des visites naturalistes ou de découverte. Cette richesse permet d'évoquer différents aspects plus ou moins visibles de ce site :

- la géologie et la géomorphologie (ancienne vallée glaciaire) ;
- la richesse écologique (floristique et faunistique) et l'adaptation des plantes au milieu montagnard ;
- un paysage de montagne façonné par l'homme ;
- la nécessité d'une gestion raisonnée des pratiques et du maintien de l'agriculture en zone difficile ;
- l'intérêt de protéger la vallée par des outils réglementaires (site classé, réglementation de la circulation motorisée...) et de la restaurer grâce à l'intervention des collectivités locales.

### 2. Capacité à accueillir du public

Actuellement, deux « amphithéâtres » réalisés à l'aide de blocs de granite ont été installés. Ils permettent aux promeneurs et au public venant participer à des sorties naturalistes d'avoir un lieu de repos et d'observation au cœur de la vallée et de prendre la mesure de la rareté, de la richesse et de la beauté de ce site (cf. figures 17 et 18).

Le stationnement est grandement facilité par l'aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée de la vallée. Celle-ci comporte une dizaine d'emplacements ainsi qu'une aire de retournement.

Au vu du suivi de la fréquentation (écocompteur) et de son impact sur les milieux naturels, on estime que la capacité de charge du site n'est absolument pas atteinte. Le potentiel d'accueil est relativement sous-exploité.

Certains secteurs restent toutefois sensibles au piétinement, notamment les zones tourbeuses et les ruissellements de fond de vallée. Leur protection par des équipements adaptés pourra être nécessaire.

## V. Valeurs

---

### 1. Valeur du patrimoine naturel du site

Le site ENS « vallée du Fossat » possède un potentiel écologique fort lié à son contexte géomorphologique (ancienne vallée glaciaire), à sa diversité en habitats et à sa richesse en espèces qui en font un site emblématique des monts du Forez.

Les prairies ouvertes, bien que restaurées (suppression des boisements d'épicéas), présentent actuellement une richesse spécifique plus faible qu'avant leur boisement dans les années cinquante. La partie forestière se caractérise par une très forte naturalité et une grande valeur patrimoniale. Cet ensemble de milieux pastoraux, sylvicoles, rocheux et humides constitue un patrimoine fragile, spécifique et rare.

## **2. Valeur intrinsèque du site**

### **a. Intérêt local du site**

Ce site se trouve au cœur des monts du Forez. Il est d'autant plus original qu'il est, avec la vallée des Reblats voisine, l'une des deux seules vallées glaciaires du Parc naturel régional Livradois-Forez. Ces deux vallées disposées tête-bêche, sont difficiles d'accès et constituent un « sanctuaire » de la biodiversité forézienne. Elles concentrent depuis le sommet de leurs versants jusqu'en leur fond toute la diversité présente sur les monts du Forez et sont un des éléments primordiaux du réseau d'habitats de cette chaîne montagnarde. De fait, ces deux vallées bénéficient de mesures de protection (site classé, arrêté préfectoral, ENS...) qui contribuent à la préservation de ce lieu exceptionnel et unique.

### **b. Fragilité et menace de l'ENS**

Les principales menaces qui pèsent sur l'ENS sont les suivantes :

- Colonisation des boisements autochtones par régénération naturelle (semis) des essences résineuses allochtones (Epicéa commun et de Sitka en majorité) ; la problématique du devenir des plantations existantes lorsqu'elles arriveront à maturité sera à traiter en amont car c'est un aspect stratégique ;
- Diminution de certaines espèces subalpines, à l'image de l'avifaune qui semble pâtir de conditions devenues moins favorables ; la dynamique ligneuse sur certains secteurs semble être en cause, impactant particulièrement les communautés entomologiques ;
- Le piétinement de certains secteurs de bord de cours d'eau ou de tourbière.

Enfin, les changements climatiques globaux sont probablement une menace pour les communautés alticoles et en particulier subalpines. De par sa situation de confinement et d'exposition, la vallée du Fossat pourrait à l'avenir s'avérer être un site d'importance majeure pour la conservation des espèces de milieux froids.

### **c. Place du site au sein du réseau des ENS puydômois**

La vallée du Fossat apparaît comme un haut-lieu de biodiversité à l'échelle du réseau des ENS puydômois. S'agissant de l'unique vallée glaciaire ayant intégré ce réseau, sa préservation et sa gestion concerne un large pan du patrimoine naturel touché par cette politique départementale.

Quant au rôle de l'ENS dans le maintien de forêts anciennes et de leurs cortèges singuliers d'espèces, une analyse rapide des surfaces existantes à l'échelle du département et même de la région suffit pour considérer la vallée du Fossat comme un site emblématique.

**SECTION B.  
EVALUATION DU PRECEDANT PLAN  
DE GESTION**

---

## **I. Rappel des objectifs à long terme et des objectifs du plan de gestion précédent**

---

Les objectifs du dernier plan de gestion ont été définis de la manière suivante dans le premier plan de gestion de l'ENS de la Vallée du Fossat :

### **1) Préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère du site**

- préserver les milieux ouverts (landes et fumades) par un pastoralisme extensif ;
- protéger la qualité des eaux et des habitats du ruisseau du Fossat (le Vertolaye) ;
- protéger les milieux sensibles par la pose et l'entretien des clôtures en bordure des cours d'eau ;
- maintenir les peuplements forestiers à forte naturalité par la non intervention sylvicole sauf pour la sécurisation du site ;
- ne pas introduire d'essences exogènes (épicéa, mélèze, douglas, espèces prairiales...);
- ne pas créer de nouvelles voiries forestières.

### **2) Amélioration des connaissances et suivi du site ENS**

- collecte et synthèse des données issues des études réalisées ;
- localisation des espèces recensées et compléments d'études ;
- mise en place de suivis de certaines espèces recensées ces dernières années ;
- poursuite des prospections d'espèces et approfondissement des connaissances ;
- réalisation d'une étude historique du site.

### **3) Valorisation du site**

- sensibiliser le public à la rareté et la fragilité des milieux et espèces de ce site (panneau à l'entrée de la vallée, sorties naturalistes...);
- surveiller la fréquentation du site et limiter l'accessibilité du public aux zones fragiles (circulation motorisée) ;
- créer un lieu d'accueil pour le public (restauration d'une jasserie).

### **4) Préservation de l'ensemble de la vallée du Fossat**

- continuer l'acquisition des parcelles soumises au droit de préemption dans la vallée ;
- modifier le droit de préemption afin d'intégrer l'enclave (parcelle 699) ;
- restaurer ou préserver les nouvelles parcelles acquises ;
- mettre en valeur les éboulis rocheux à l'entrée de la vallée par un léger dégagement de la végétation ;
- coordonner les actions de préservation avec d'autres organismes gestionnaires de milieux (réunion annuelle, échange de données, mutualisation des connaissances...).

**Le bilan des actions menées dans le cadre du plan de gestion 2009-2013 a fait l'objet d'un rapport complet, dont seule une synthèse est présentée ci-après.**

## II. Etat des lieux de la gestion du plan 2009-2013

### a. Bilan des réalisations par opération

Code opération	Opérations	Taux de réalisation (%)	Observations
<b>PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE LA QUALITE PAYSAGERE DU SITE</b>			
GES 1	Accompagnement de la mise en œuvre de la convention de pâturage et actualisation	-	opération intégrée dans ANI 1
GES 2	Entretien des milieux ouverts (arrachage sureau après restauration prairie)	-	réalisé par le SEVE jusqu'en 2005 ; pas de besoin ensuite
GES 3	Gestion des parcelles forestières et rédaction du plan de gestion sylvicole	-	opération intégrée dans ANI 2
<b>AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVI DU SITE ENS</b>			
SUI 1-1	Bilan des connaissances - recensement des données bibliographiques	100	fait en 2010
SUI 1-2	Bilan des connaissances - définition des protocoles à mettre en œuvre	100	fait en 2010
SUI 2	Recensement, approfondissement des connaissances et suivi de la faune	100	2011 à 2013
SUI 3	Recensement, approfondissement des connaissances et suivi de l'avifaune	100	une seule année de prospections: 2012
SUI 4	Recensement, approfondissement des connaissances et suivi de la flore	100	fait en 2011
SUI 5	Etude bibliographique sur l'Histoire de la vallée du Fossat	100	réalisation 2010-2013
SUI 6	Etude de l'impact de la non intervention sylvicole sur la biodiversité	100	fait en 2012
SUI 7	Observatoire photographique	80	non réalisé en 2013 du fait des conditions de neige précoces
<b>VALORISATION DU SITE</b>			
ACC 1	Aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du site	90	fait en 2012, signalétique stationnement à installer
ACC 2	Conception et fabrication et installation d'un pupitre de sensibilisation à l'entrée du site classé et de l'ENS	90	fait en 2012-2013, panneau à installer
ACC 3	Sécurisation de la partie forestière du sentier PR de la vallée du Fossat	100	annuel
ACC 4	Réhabilitation d'une jasserie	0	étude de faisabilité non-réalisée - projet non étudié par le CG
<b>PRESERVATION DE L'ENSEMBLE DE LA VALLEE DU FOSSAT</b>			
ACQ 1	Favoriser par la négociation et la concertation l'acquisition des parcelles en droit de préemption	100	2009 à 2013
<b>ANIMATION</b>			
ANI 1	Coordination de la gestion pastorale	80	convention de paturage en partie respectée
ANI 2	Coordination et suivi de la mise en œuvre du plan de gestion	90	concertation avec l'ONF pour l'aménagement forestier non aboutie
ANI 3	Surveillance du site	100	annuel
ANI 4	Coordination des actions NATURA 2000...	100	pour travaux d'aménagement (site classé)
ANI 5	Suivi des activités de chasse et de pêche	80	Concertation tardive avec les acteurs de la pêche
ANI 6	Animation pédagogique	100	animation à la demande
ANI 7	Réalisation d'un bilan annuel et quinquennal des actions	100	
ANI 8	Elaboration d'un nouveau plan de gestion avant le terme des 5 ans	50	Réunion ateliers et comité technique ; suite et fin en 2014

Figure 23 : Bilan de la réalisation des opérations 2009-2013 (source : PNRLF)

A la date d'élaboration du bilan quinquennal (mai 2014), sur l'ensemble des 22 actions inscrites au plan de gestion 2009 – 2013, 14 ont été menées en intégralité, 7 n'ont été réalisées que partiellement et 1 n'a pas été mise en œuvre.

**Le taux de réalisation global des actions est ainsi estimé à 85 %**

En octobre 2014, sur 22 actions, 17 ont été menées en intégralité, 4 n'ont été réalisées que partiellement et 1 n'a pas été mise en œuvre, correspondant à un **taux de réalisation global de 92%**.

b. Bilan des réalisations par objectifs

Objectifs à long terme	Objectifs du plan de gestion	Taux de réalisation (%)	Observations
Préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère du site	Préserver les milieux ouverts par un pastoralisme extensif	60	chargements non-maîtrisés hors parcelles du CG
	Protéger la qualité des eaux et des habitats du ruisseau du Fossat		
	Protéger les bords de cours d'eau par la pose et l'entretien des clôtures	70	protection partielle des berges
	Maintenir les peuplements forestiers à forte naturalité par la non intervention sylvicole	100	pas d'exploitation forestière
	Ne pas introduire d'essences exogènes	100	
	Ne pas créer de nouvelles voiries forestières	100	
Amélioration des connaissances et suivi du site ENS	Collecter et synthétiser les données issues des études réalisées	100	
	Localiser les espèces recensées et faire des compléments d'études	100	
	Mettre en place des suivis de certaines espèces recensées ces dernières années	100	suivis de végétation, des papillons
	Poursuite des prospections d'espèces et approfondissement des connaissances	100	
	Réalisation d'une étude historique du site	100	
Valorisation du site	Sensibiliser le public à la rareté et la fragilité des milieux et espèces (panneau à l'entrée de la vallée, sorties naturalistes...)	90	panneau à installer
	Surveiller la fréquentation du site et limiter l'accessibilité du public aux zones fragiles	90	modification de l'arrêté préfectoral (circulation motorisée) non aboutie
	Créer un lieu d'accueil pour le public (restauration d'une jasserie)	0	projet non-étudié
Préservation de l'ensemble de la vallée du Fossat	Continuer l'acquisition des parcelles soumises au droit de préemption dans la vallée	100	acquisition réalisée dès que possibilité
	Modifier le droit de préemption afin d'intégrer l'enclave (parcelle 699)	100	délibération de la commune de Job du 06/01/2010 (CG le 03/05/2010)
	Restaurer ou préserver les nouvelles parcelles acquises	0	prochain plan de gestion
	Mettre en valeur les éboulis rocheux à l'entrée de la vallée par un léger dégagement de la végétation	50	marquage des arbres à abattre réalisé
	Coordonner les actions de préservation avec d'autres organismes gestionnaires de milieux	100	

Figure 24 : Bilan des réalisations par objectifs en mai 2014 (source : PNRLF)



Présentation des aménagements d'entrée de site lors d'un Comité local de suivi

### III. Efficacité, cohérence et pertinence de la gestion:

Ce premier plan de gestion a été marqué principalement par une amélioration des connaissances naturalistes et historiques de la vallée. Il n'a pas fait l'objet de mesures de gestion spécifique en dehors de la gestion courante des fonds ruraux par pâturage, qui a néanmoins été marquée par un changement d'exploitant à partir de 2013.

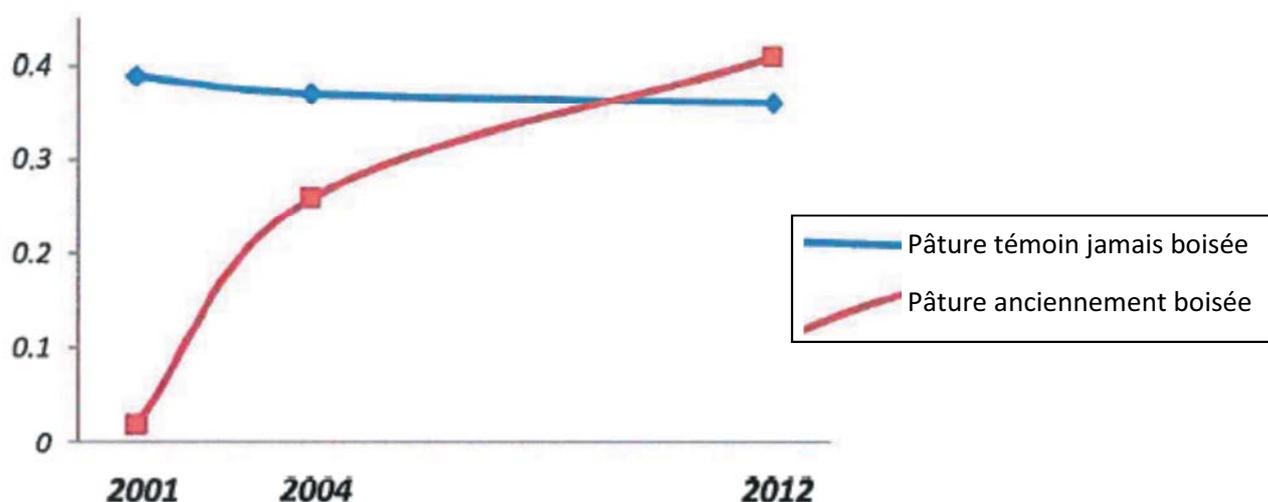
Les zones soumises à une gestion par pâturage sont présentées ci-dessous avec une analyse des suivis les ayant concernés. La figure 19 fait quant à elle un état des lieux foncier de ces surfaces.

- **Prairies de fond de vallée**, gérées par la mise en pâture de bovins viande de race Salers.

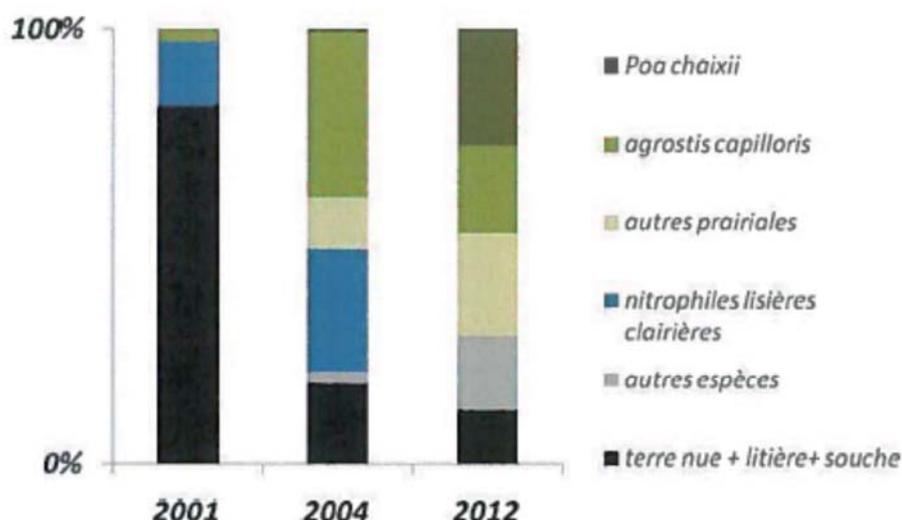
Un suivi de la végétation des parcelles du Conseil général a permis de caractériser l'évolution de la flore, comme le montre les deux figures ci-dessous. Restaurés en 2001 puis remis en pâturage en 2002, ces milieux boisés en Epicéa jusqu'en 2000 ont vu leur composition floristique évoluer progressivement :

- Diminution de la proportion de sol nu et de litière au bénéfice des herbacées ;
- Disparition des espèces nitrophiles de lisière ou de coupe forestière (*Sureau rouge*, *Galeopsis tetrahit*, *Silene dioica*) ;
- Accroissement de l'importance des espèces prairiales avec notamment *Agrostis capillaris* et *Poa chaixii* (plutôt bonnes fourragères) en abondance ;
- Diversification puis stabilisation du cortège d'espèces.

→ Evolution de la valeur pastorale de deux prairies propriétés du Conseil général



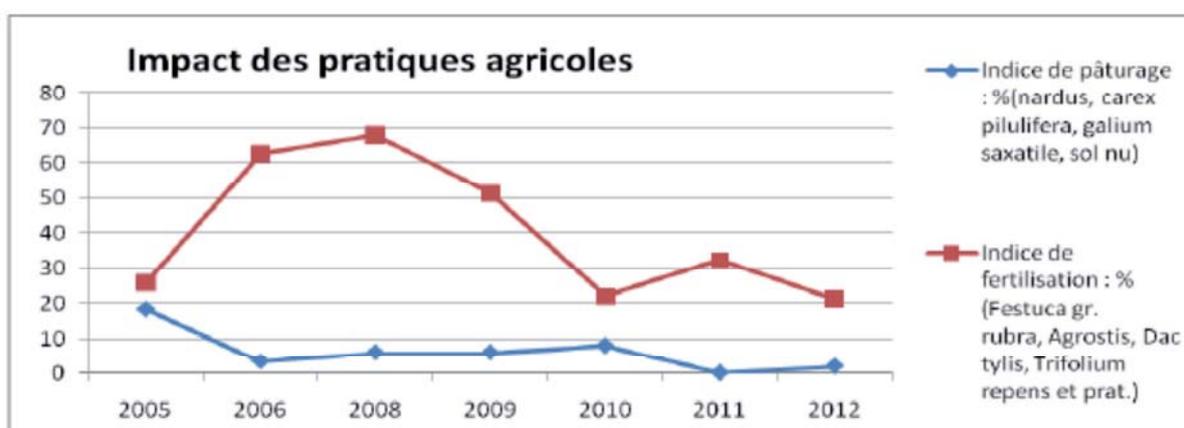
→ Evolution de la végétation d'une prairie issue de la remise en état d'une parcelle anciennement boisée en Epicéa en fond de vallée du Fossat



Les évolutions illustrées par les deux figures ci-dessus (Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand, 2012) sont le reflet de la réussite de la restauration « post-plantation ». Il faut souligner le fait que la colonisation de la coupe forestière par les espèces prairiales s'est faite naturellement, c'est à dire sans semis. De plus, on estime qu'une prairie de bonne qualité agronomique s'est installée au bout de quatre années (CEN Rhône-Alpes, 2012).

Un bémol toutefois, on constate en 2012 une augmentation des espèces « mauvaises fourragères » au détriment des « bonnes fourragères » (CEN Rhône-Alpes, 2012). Cette inversion récente de tendance n'est à ce jour pas expliquée, mais on peut l'imputer à des phénomènes pédologiques liés à l'évolution progressive des sols vers un état d'équilibre. L'évolution de l'indice de fertilisation, centrée autour d'un maximum en 2008, pourrait expliquer ce phénomène (cf. graphique ci-dessous).

→ Evolution de deux indices de qualité des prairies dans une parcelle anciennement boisée en Epicéa en fond de vallée du Fossat (Suivi d'habitats réalisé dans le cadre de Natura 2000 par le CEN Rhône-Alpes, 2012)



- **Pelouses et landes subalpines** des zones sommitales, gérées par pâturage bovin viande sur le secteur de La Richarde et par pâturage ovin viande sur le secteur de Monthallier.

Un suivi de végétation a été mis en place sur la lisière de Monthiallier. Celui-ci a pour but d'étudier la dynamique de colonisation des espèces ligneuses dans ces landes et pelouses subalpines. Il en résulte les constats suivants :

- La dynamique ligneuse peut être considérée comme nulle ;
- Localement, la callune et la myrtille peuvent être en expansion, probablement du fait d'un pâturage particulièrement extensif.

En revanche, aucun suivi n'existe sur les secteurs de La Richarde et Reclavet, mais on observe les évolutions suivantes (CEN Auvergne, 2011) :

- Les **végétations tourbeuses** qui s'expriment à la faveur de sources et ruissellements de pente à **La Richarde** (parcelle 758) semblent fortement impactées par le piétinement des bovins, induisant une minéralisation de la tourbe ; ces dégradations pourraient mettre en péril le maintien de la flore rare inféodée à ces milieux (*Carex pauciflora*, *Vaccinium oxycoccos*) ;
- Le secteur des **rochers de la Chapelle** – Reclavet connaît par endroit un enrichissement (colonisation par les ligneux) défavorable à la conservation de la flore, tandis que certaines zones tourbeuses pourraient pâtir d'un léger surpâturage.

Le suivi des Rhopalocères a mis en évidence une chute (entre 2000 et 2008) puis une disparition de la population de **Damier de la Succise**, espèce patrimoniale localisée aux prairies paratourbeuses de bas de pente. Par le passé, elle était présente :

- majoritairement à Pré Daval, en rive droite du ruisseau (parcelles 152, 149, 167 et 170) ;
- dans une moindre mesure sur le chemin de la Croix du Fossat (parcelles 80 et 82).

L'espèce n'est plus observée en vallée du Fossat depuis 2008, alors qu'elle était abondante au début des années 2000. La réhabilitation des plantations résineuses de fond de vallée n'ont donc pas eu d'effet bénéfique sur cette espèce. La cause de ce déclin reste inconnue, mais des actions spécifiques devront être mises en place afin de préciser en quoi la gestion actuelle n'est pas adaptée à cette espèce.

Notons enfin que le maintien de zones non-pâturées semble indispensable pour la conservation des populations de Rhopalocères. Celles-ci constituent en effet de véritables zones refuges pour ces communautés d'insectes, à l'image des prairies des parcelles 80, 82 et 111, qui abritent une part importante des effectifs de papillons du fond de vallée (SHNAO, 2012).

→ Prairies non-pâturées du fond de vallée



Concernant la **gestion forestière**, elle est inexistante sur les parcelles du Conseil général et du CEN ; le parcellaire forestier privé n'a quant à lui pas connu d'intervention sylvicole notable au cours des cinq dernières années.

Aucun indicateur ne permet à ce jour de juger de l'évolution des milieux forestiers.

## IV. Synthèse et enjeux pour la gestion de l'ENS

---

Le premier plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée du Fossat (2009-2013) a permis une acquisition conséquente de connaissances sur les plans naturalistes et historiques, comblant ainsi un important déficit de données.

L'animation depuis 2010 d'une rencontre annuelle (sous la forme d'une intervention en salle pouvant être suivie d'une visite de terrain) a été favorable à une meilleure compréhension de la politique ENS par les acteurs locaux. Elle permet notamment de créer un lien avec les propriétaires privés concernés par le périmètre de préemption ainsi qu'avec les associations d'utilisateurs et les élus municipaux.

L'activité pastorale en place sur les propriétés du Conseil général, marquée par un changement d'éleveur en 2013, est mieux maîtrisée et plus transparente qu'auparavant. Des ajustements sont encore à mettre en place pour une meilleure expression du potentiel naturel de ces prairies, néanmoins les suivis de végétation réalisés ont montré une évolution très positive de la flore depuis la restauration des parcelles en 2002.

Un des enjeux du prochain plan de gestion sera d'inciter les propriétaires privés à la mise en place d'une gestion davantage « patrimoniale » sur leurs parcelles, lesquelles abritent une part significative de la biodiversité de la vallée, avec notamment des perspectives pour améliorer le fonctionnement biologique du ruisseau et préserver sa remarquable population de truite fario. Des actions spécifiques pour favoriser le retour du Damier de la Succise seraient également à envisager. Cette espèce emblématique des zones humides et autrefois abondante en fond de vallée semble en effet avoir disparu depuis 2008.

Sur les parcelles du Conseil général, l'amélioration de la naturalité des boisements est un enjeu prioritaire pour lequel un vaste programme d'actions serait à construire. Il comprendrait l'exploitation puis la restauration des plantations résineuses monospécifiques actuellement en place.

Les perspectives et les orientations de gestion à envisager à l'avenir sont détaillées ci-après.

**SECTION C.**  
**GESTION DE L'ENS**

---

## I. Objectifs à long terme

---

**Nota bene :** Les objectifs à long terme du premier plan de gestion n'ont pas été repris tels quels dans le cadre du second plan de gestion dans le but d'améliorer la lisibilité et la pertinence de l'arborescence des objectifs et des actions.

### **Objectif A : Restaurer et maintenir dans un bon état de conservation le ruisseau du Fossat et ses annexes hydrauliques**

Enjeux de conservation associés :

- population de Truite fario de souche sauvage et faune aquatique
- mégaphorbiaies et formations arbustives ripicoles
- maintien d'une bonne qualité d'eau en tête de bassin versant

### **Objectif B : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux agropastoraux montagnards**

Enjeux de conservation associés :

- prairies de fauche montagnardes,
- landes, pelouses et calamagrostidaies subalpines, nardaies chionophiles,
- végétations fontinales, tourbières et prairies paratourbeuses,
- mégaphorbiaies d'ourlet et subalpines
- faune des milieux herbacés ouverts (orthoptères, papillons, oiseaux...)

### **Objectif C : Améliorer l'état de conservation et la naturalité des milieux forestiers**

Enjeux de conservation associés :

- hêtraies-sapinières acidiphiles froides
- hêtraies subalpines
- forêts de ravins du Tilio-Acerion
- milieux intraforestiers humides et rocheux
- chiroptères, coléoptères saproxyliques, Chat forestier, rapaces nocturnes (Chouette de Tengmalm, Chevêchette d'Europe) et diurnes (Bondrée apivore, Aigle botté)
- bryophytes, champignons et lichens

### **Objectif D : Améliorer et valoriser les connaissances relatives au patrimoine naturel et à l'histoire de la vallée**

Enjeu associé :

- amélioration du diagnostic écologique dans le but d'affiner ou de réorienter la gestion de l'ENS
- valorisation des données acquises dans le Plan de gestion précédent

**Objectif E : Valoriser le patrimoine local auprès du public sans porter atteinte à sa préservation**

Enjeux associés :

- travail de pédagogie auprès des scolaires des écoles proches
- connaissance du site par les habitants du territoire
- vitrine du département et du Livradois-Forez auprès des visiteurs

**Objectif F : Améliorer la cohérence de l'ENS et son intégration dans le contexte local**

Enjeux associés :

- implication des propriétaires privés pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion de leurs parcelles
- intégration dans la vie publique de la commune et de la Communauté de communes
- assimilation des objectifs de l'ENS par les associations (ou regroupements) d'utilisateurs
- cohérence foncière de l'ENS
- Articulation de la politique ENS avec d'autres dispositifs en place

**Objectif transversal : Gestion administrative**

## II. Objectifs du plan 2015-2020

### ❖ Objectif A : Restaurer et maintenir dans un bon état de conservation le ruisseau du Fossat et ses annexes hydrauliques

#### Objectifs opérationnels A

Facteurs d'influence	Code	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'atteinte de l'objectif
Déficit de végétalisation des berges, enrésinement	A1	Restaurer l'intégrité des berges du Fossat et de ses affluents sur au moins 80 % de leur linéaire	Linéaire de berges restauré
-	A2	Suivre des espèces indicatrices de qualité des milieux aquatiques	Pêches électriques réalisées, complément d'inventaire des odonates
Déviations du ruisseau en amont du Fossat, « ruisseau perché »	A3	Préciser le fonctionnement hydrologique du ruisseau	Description des conséquences de l'aménagement du cours d'eau

### ❖ Objectif B : Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux agropastoraux montagnards

#### Objectifs opérationnels B

Facteurs d'influence	Code	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'atteinte de l'objectif
Enrésinement	B1	Restaurer la continuité écologique entre le fond de vallée et la Croix du Fossat par déboisement des parcelles 80, 82 et 116.	Surface restaurée
Instabilité des cortèges floristiques de certains milieux (facteurs inconnus)	B2	Suivre la gestion pastorale et l'évolution de la végétation dans les prairies du Conseil général et sur la lisière de Monthiallier	Fiches de suivi du pâturage, structure et composition de la végétation
Piétinement par le bétail	B3	Adapter la pression de pâturage sur les secteurs sensibles de Chez Lire, Pré Daval et La Richarde	Modalités d'abreuvement, chargement, dates, fréquence et secteurs pâturés
Disparition du Damier de la Succise (facteurs inconnus)	B4	Tester l'impact du pâturage sur l'habitat du Damier de la Succise	Surface mise en défens (temporaire), suivi entomologique
-	B5	Suivre des espèces indicatrices de la fonctionnalité des milieux agropastoraux montagnards	Cartographies, comptages, inventaires

❖ **Objectif C : Améliorer l'état de conservation et la naturalité des milieux forestiers**

Objectifs opérationnels C

Facteurs d'influence	Code	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'atteinte de l'objectif
Enrésinement	C1	Eliminer les peuplements allochtones de fond de vallée	Surface restaurée
-	C2	Etudier la dynamique forestière des peuplements composés d'essences allochtones	Protocole de suivi
-	C3	Suivre des espèces indicatrices de la qualité des milieux forestiers	Cartographies, comptages, inventaires

❖ **Objectif D : Améliorer et valoriser les connaissances relatives au patrimoine naturel et à l'histoire de la vallée**

Objectifs opérationnels D

Facteurs d'influence	Code	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'atteinte de l'objectif
Méconnaissance de certains groupes taxonomiques	D1	Inventorier des groupes méconnus et indicateurs de l'état de conservation des écosystèmes	Inventaires
Déficit de précision des cartographies d'habitats existantes	D2	Cartographier les habitats naturels peu ou pas intégrés aux cartographies existantes	Cartographies
-	D3	Recueillir des informations et des documents sur l'histoire des pratiques	Interview réalisés, documents récoltés
-	D4	Suivre l'évolution du paysage	Suivi photographique

❖ **Objectif E : Valoriser le patrimoine local auprès du public sans porter atteinte à sa préservation**

Objectifs opérationnels E

Facteurs d'influence	Code	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'atteinte de l'objectif
Existence d'une réglementation spécifique	E1	Veiller au respect de la réglementation, au maintien du bon état des infrastructures et à la sécurisation du sentier PR	Tournées de surveillance et d'entretien
Piétinement liée à la fréquentation du site	E2	Limiter l'impact de la fréquentation sur les secteurs sensibles ou en cours de dégradation	Linéaire de sentier aménagé
Quasi absence d'outil	E3	Elaborer des outils pédagogiques de	Outils pédagogiques

pédagogique		valorisation du patrimoine	développés
Méconnaissance des habitants	E4	Développer des projets pédagogiques avec les écoles proches	Nombre d'élèves touchés
Déficit d'information touristique	E5	Améliorer la communication auprès des relais touristiques locaux	Nombre de relais locaux informés
-	E6	Suivre la fréquentation de l'ENS (lien avec E2)	Nombre de visiteurs et variation de la fréquentation

❖ **Objectif F : Améliorer la cohérence de l'ENS et son intégration dans le contexte local**

Objectifs opérationnels F

Facteurs d'influence	Code	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'atteinte de l'objectif
Méconnaissance des propriétaires de la vallée	F1	Renforcer les liens avec les propriétaires de la vallée par l'organisation d'une rencontre annuelle au moins	Nombre et nature des animations, nombre de rencontres individuelles
Déficit d'échanges techniques avec les usagers	F2	Assurer un lien avec les associations ou groupements d'usagers	Nombre de groupement d'usagers touchés
Manque d'appropriation des enjeux de l'ENS par les acteurs politiques locaux	F3	Assurer un lien avec les élus de la commune	Rencontre organisée
Morcellement et non-représentativité du parcellaire acquis	F4	Etendre la maîtrise foncière sur des parcelles abritant une biodiversité remarquable ou jouant un rôle fonctionnel significatif	Surface et localisation des parcelles acquises
Manque de transversalité entre les différents acteurs et dispositifs	F5	Coordonner les actions avec les autres outils de préservation	Nombre et nature des échanges et actions communes
Diversité acteurs et des attentes	F6	Améliorer la transversalité et la cohérence de la gestion de l'ENS	Concertation avec les partenaires techniques

❖ **Objectif transversal : Gestion administrative**

Objectif opérationnel AD : Assurer une bonne gestion administrative et financière de l'ENS

### III. Concordance des objectifs du plan avec d'autres dispositifs

---

#### ➤ Document d'objectifs du site Natura 2000 « Monts du Forez »

Toutes les orientations citées ci-après (Document d'objectifs du site Natura 2000 des Monts du Forez, PNRLF – Cabaret J.P. 2007) sont concordantes avec les objectifs du présent plan de gestion :

#### 1) Améliorer l'information et la communication :

- *communication et formation des gestionnaires et des usagers du site (formations ATEN, FOGFOR, guide de bonne pratique de gestion...)* ;
- *création de supports papier pour véhiculer les informations auprès du grand public et des usagers (bulletins annuels, plaquettes, article dans les bulletins municipaux...)* ;
- *incitation à la découverte du patrimoine naturel à travers une sensibilisation ludique (sorties de découvertes).*

#### 2) Maintenir ou restaurer les landes et pelouses par une agriculture extensive et équilibrée :

- *encourager une agriculture respectueuse de la diversité écologique pour maintenir l'intégrité et la diversité spatiale de ces milieux ;*
- *éliminer les plantations artificielles de résineux et réhabiliter des landes et pelouses ;*
- *restaurer les secteurs dégradés par l'érosion.*

#### 3) Préserver les petits écosystèmes sensibles (tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, milieux rocheux et les biotopes à congères tardives) :

- *s'assurer d'une gestion pastorale sans forte charge instantanée ou si nécessaire d'une mise en défens ;*
- *éviter, sauf intérêt général ou conséquence bénéfique pour l'environnement, toute intervention lourde (plantation ou mise en valeur agronomique, fauchage, engrais), toute modification du réseau hydrographique (captage, drainage, déviation de cours d'eau, ...) en amont des écosystèmes humides (notion de zone tampon) et dans ces écosystèmes (notion de bassin versant) ;*
- *gérer la fréquentation touristique de manière à garantir la pérennité des milieux remarquables. Les itinéraires de randonnées et les pistes de ski doivent éviter ces milieux. Des aménagements ponctuels pourront être réalisés pour permettre au grand public la découverte de certains sites. Ils respecteront l'intégrité écologique et paysagère des lieux ;*
- *éliminer les arbres exogènes dans les tourbières et prairies humides (épicéas communs, épicéas de Sitka, pins weymouth, douglas,...).*

#### **4) Pérenniser la diversité écologique des forêts et de leurs milieux associés :**

- *préserver, renforcer et reconquérir la diversité biologique des forêts exploitées par une prise en compte de la diversité des essences ;*
- *préserver les forêts subnaturelles (ou climaciques à forte naturalité) par une gestion très douce ou sans intervention ;*
- *prendre en compte les espèces rares relictuelles et menacées (gélinotte, buxbaumie verte) et conserver les vieux arbres ;*
- *préserver la tranquillité de la faune sauvage sur certains secteurs.*

#### **5) Suivre l'évolution du site et des pratiques.**

- *faire un suivi des habitats afin que les pratiques soient en cohérence avec la préservation de ceux-ci ;*
- *évaluer les populations animales afin d'adapter, s'il y a lieu, les moyens de préservation.*

#### **➤ Charte de gestion du site classé du Haut-Forez central**

Voir annexe 4

## IV. Opérations du plan de gestion 2015-2020

### Tableau des objectifs et des actions

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels 2015-2020	Code	Opérations
A. Restaurer et maintenir dans un bon état de conservation le ruisseau du Fossat et ses annexes hydrauliques	A.1 Restaurer l'intégrité des berges du Fossat et de ses affluents sur au moins 80 % de leur linéaire aval	AD 1	Coordination et suivi de la gestion pastorale
	A.2 Suivre des espèces indicatrices de qualité des milieux aquatiques	AD 2	Animation locale auprès des propriétaires privés
		SE 1	Suivi piscicole
B. Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux agropastoraux montagnards	A.3 Préciser le fonctionnement hydrologique du ruisseau	SE 2	Recensement des odonates de milieu tourbeux subalpin
	B.1 Restaurer la continuité écologique entre le fond de vallée et la Croix du Fossat par déboisement des parcelles 80, 82 et 116.	AD 3	Coordination des échanges avec les partenaires techniques
		AD 4	Préparation de la suppression des plantations résineuses propriétés du CG
B.2 Suivre la gestion pastorale et l'évolution de la végétation des milieux ouverts	B.2 Suivre la gestion pastorale et l'évolution de la végétation des milieux ouverts	GH 1	Restauration des parcelles 80 et 82
		GH 2	Gestion de la végétation des parcelles 80 et 82 suite à leur restauration
	B.3 Adapter la pression de pâturage sur les secteurs sensibles de Chez Lire, Pré Daval et La	AD 1	Coordination et suivi de la gestion pastorale
		SE 3	Suivi de l'évolution des habitats
B.3 Adapter la pression de pâturage sur les secteurs sensibles de Chez Lire, Pré Daval et La	B.3 Adapter la pression de pâturage sur les secteurs sensibles de Chez Lire, Pré Daval et La	SE 4	Suivi des orthoptères
		AD 1	Coordination et suivi de la gestion pastorale
	GH 3	Aménagements légers pour accompagner des pratiques pastorales intégratrices des enjeux	

	Richarde		de biodiversité
	B.4 Tester l'impact du pâturage sur la population de Damier de la Succise	GH 3	Aménagements légers pour accompagner des pratiques pastorales intégratrices des enjeux de biodiversité
		SE 5	Suivi des rhopalocères et zygènes
	B.5 Suivre des espèces indicatrices de la fonctionnalité des milieux agro-pastoraux montagnards	SE 4	Suivi des orthoptères
		SE 5	Suivi des rhopalocères et zygènes
		SE 6	Suivi de la flore emblématique
C. Améliorer l'état de conservation et la naturalité des milieux forestiers	C.1 Eliminer les peuplements allochtones de fond de vallée	AD 4	Préparation de la suppression des plantations résineuses propriétés du CG
		GH 1	Restauration des parcelles 80 et 82
		GH 2	Gestion de la végétation des parcelles 80 et 82
	C.2 Etudier la dynamique forestière des peuplements composés d'essences allochtones	SE 7	Suivi de l'évolution des milieux forestiers
		AD 5	Elaboration de l'aménagement forestier et de sa mise en œuvre
		AD 6	Emergence d'un travail de recherche sur la dynamique forestière sous influence d'espèces allochtones
D. Améliorer et valoriser les connaissances relatives au patrimoine	C.3 Suivre des espèces indicatrices de la qualité des milieux forestiers	SE 6	Suivi de la flore emblématique
		SE 8	Complément d'inventaire des coléoptères
		SE 9	Suivi des chiroptères
	D.1 Inventorier des groupes méconnus et indicateurs de l'état de conservation des écosystèmes	SE 10	Inventaire des bryophytes
		SE 11	Suivi faunistique par pièges-photographiques
		SE 12	Suivi des populations de gibier en partenariat avec la société de chasse et l'ONCFS

naturel et à l'histoire de la vallée	D.2 Cartographier les habitats naturels peu ou pas intégrés aux cartographies existantes	SE 13	Inventaire des micromammifères remarquables	
		SE 14	Suivi ornithologique d'espèces patrimoniales	
		SE 15	Inventaire et cartographie des zones humides	
		SE 16	Cartographie des habitats du secteur de Reclavet	
	D.3 Recueillir des informations et des documents sur l'histoire des pratiques	SE 17	Recherche de données sur les pratiques anciennes	
		SE 18	Suivi photographique	
	D.4 Suivre l'évolution du paysage	PO 1	Surveillance et sécurisation des accès au public	
		IO 1	Entretien des infrastructures	
	E. Valoriser le patrimoine local auprès du public sans porter atteinte à sa préservation	E.1 Veiller au respect de la réglementation, au maintien du bon état des infrastructures et à la sécurisation du sentier PR	GH 4	Aménagement de la PR sur les secteurs sujets à dégradation
			FA 1	Elaboration d'outils pédagogiques de découverte
		E.2 Limiter l'impact de la fréquentation sur les secteurs sensibles ou en cours de dégradation	FA 2	Valorisation de l'histoire de la vallée
	E.3 Elaborer des outils pédagogiques de valorisation du patrimoine	FA 3	Projet scolaire avec les écoles voisines	
		E.4 Développer des projets pédagogiques avec les écoles proches		

	E.5 Améliorer la communication auprès des acteurs touristiques locaux	FA 4	Communication auprès des acteurs touristiques locaux
	E.6 Suivre la fréquentation de l'ENS	FA 5	Suivi de la fréquentation sur la PR et autres suivis
F. Améliorer la cohérence de l'ENS et son intégration dans le contexte local	F.1 Renforcer les liens avec les propriétaires de la vallée	AD 2	Animation locale auprès des propriétaires privés
	F.2 Assurer un lien avec les associations ou groupements d'usagers	AD 7	Concertation avec les acteurs locaux
	F.3 Assurer un lien avec les élus de la commune	AD 7	Concertation avec les acteurs locaux
	F.4 Etendre la maîtrise foncière sur des parcelles abritant une biodiversité remarquable ou jouant un rôle fonctionnel significatif	AD 8	Veille et animation foncière en vue d'acquisitions
	F.5 Coordonner les actions avec les autres outils de préservation	AD 9	Coordination des actions avec les autres démarches de préservation
	F.6 Améliorer la transversalité et la cohérence de la gestion de l'ENS	AD 3	Coordination des échanges avec les partenaires techniques
Objectif transversal	Assurer une bonne gestion administrative et financière	AD 7	Coordination des actions avec le Conseil général
		AD 10	Réalisation d'un bilan annuel d'activité
		AD 11	Evaluation du plan de gestion quinquennal
		AD 12	Elaboration du troisième plan de gestion

**Contexte et enjeux :** L'élevage est une composante indispensable de la gestion puisqu'il conditionne le maintien de milieux ouverts en fond de vallée et sur les plateaux. Les prairies, pelouses et landes abritent une part importante de la biodiversité du site, c'est pourquoi le suivi des pratiques pastorales sur l'ensemble de l'ENS est indispensable. Une concertation sera mise en place pour si possible adapter les pratiques à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore patrimoniales. Les impacts du pâturage sur le ruisseau du Fossat peuvent par exemple être négatifs, provoquant par endroit une érosion des berges. L'accès au ruisseau, nécessaire à l'abreuvement du bétail, doit être conservé, cependant des ajustements sont à rechercher pour garantir un bon état des berges et du cours d'eau. Le Contrat territorial (CT) Dore moyenne a identifié le ruisseau du Fossat comme pouvant bénéficier d'aménagements d'abreuvoirs et/ou de protections de berges. Son programme d'actions en prévoit la mise en œuvre en 2015. Le gestionnaire participera donc à la concertation avec l'éleveur (Daniel Dessaigne) et les propriétaires des terrains concernés.

<u>Année</u> 2015-2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire, opérateur MAEC</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CT Dore moyenne, agriculteurs</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> faune et flore des mégaphorbiaies ripicoles, prairies humides et paratourbeuses montagnardes, près de fauche, pelouses et landes

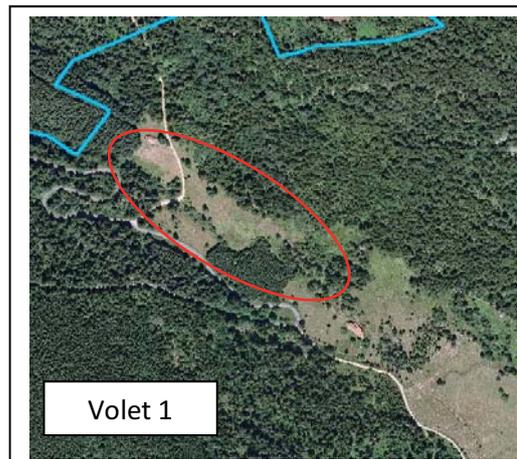
#### **Descriptif de l'opération :**

##### Volet 1 : protection des berges entre Chez Lire et Pré Daval (propriété privée)

- Visite de terrain avec l'éleveur, le propriétaire et l'animateur du CT pour faire l'état des lieux des différentes prairies du fond de vallée en lien avec la gestion du troupeau.
- Sensibilisation de l'éleveur et des propriétaires aux enjeux « eau-zones humides » et concertation
- Concertation avec les acteurs du CT (Communauté de communes d'Olliergues notamment)
- Suivi de la réalisation des aménagements

##### Volet 2 : Suivi annuel du pâturage

- Accompagnement et suivi de la convention de pâturage des parcelles du CG – élaboration de la nouvelle convention (2015)
- Recueil et synthèse des pratiques des éleveurs du périmètre du droit de préemption de l'ENS et lien avec N2000 (cahiers de pâturage)
- Concertation autour de la prise en compte des enjeux de biodiversité et de maintien des sols
- Mise en œuvre d'aménagements légers (à définir, selon opportunité)



Volet 1

<b>Coût prévisionnel sur 6 ans : 10 815 €</b>		
Participation à la concertation menée par le CT (1j / 2015)	<b>GesT</b>	515 €
Suivi de la réalisation des aménagements du CT (1j / 2015)	<b>GesT</b>	515 €
Suivi du pâturage des parcelles du CG (2 j/an)	<b>GesT</b>	6 180 €
Rédaction nouvelle convention (1j en 2015)	<b>GesT</b>	515 €
Lien avec N2000 et l'opérateur MAEC (1 j/an)	<b>GesT</b>	3 090 €

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>
Rapport de visite du CT, bilan annuel des pratiques	Linéaire aménagé, suivi des rhopalocères, suivi piscicole, information spontanée du gestionnaire par les exploitants

**Contexte et enjeux :**

Alors qu'une majorité du périmètre de l'ENS est composée de propriétés privées (en effet, seuls 103 ha sur 440 sont propriété du CG), la relation avec les propriétaires semble incontournable pour atteindre une gestion intégrée. Une part significative des enjeux de conservation se localise sur du foncier privé, par conséquent la sensibilisation des propriétaires « voisins » du CG sera la seule garantie d'une gestion globale à l'échelle cohérente de l'ensemble de la vallée. La mise en place d'une rencontre annuelle depuis 2011 est vécue très positivement par ces propriétaires, avec à la clé le recueil de données historiques, des opportunités d'acquisitions et des échanges sur les différentes manières d'appréhender la gestion de la vallée.

La réalisation d'études ou de travaux en parcelles privées doit s'accompagner d'un conventionnement entre le CG et le propriétaire, impliquant la mise en œuvre d'une animation locale par le gestionnaire. De la même manière, celui-ci s'impliquera dans les actions du CT aux côtés de son opérateur et des propriétaires concernés.

Par exemple, la présence de plantations résineuses aux abords du ruisseau du Fossat (voir carte ci-dessous) a un impact notoire sur le paysage et sur la fonctionnalité des écosystèmes, menaçant en particulier les populations piscicoles (Truite fario). Le programme d'actions du CT Dore moyenne propose donc un retrait des plantations à 6 m des berges du ruisseau. En cas de mise en vente de ces parcelles, leur acquisition par le CG deviendrait prioritaire.

<b>Année</b> 2015-2019	<b>Période d'intervention</b> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CT Dore moyenne, propriétaires privés, CEN, animateur N2000</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> tous

**Descriptif de l'opération :**

- envoi d'un courrier d'information (rappel du droit de préemption) par le CG
- animation d'une rencontre des propriétaires de la vallée avec un temps de présentation et d'échange en salle suivi d'une visite de terrain
- échanges bilatéraux avec les propriétaires, en réponse à une sollicitation ou en fonction des besoins de concertation
- conventionnement CG/privé en cas de travaux ou d'études
- visite de terrain avec l'animateur du CT et les propriétaires concernés (2017-2018)

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 16 480 €**

Rencontre annuelle (3 j/an sauf en 2020 – révision du PG)	<b>GesT</b>	7 725 €
Echanges bilatéraux – conventionnements (3 j/an)	<b>GesT</b>	7 725 €
Participation à la concertation et aux actions du CT (2j)	<b>GesT</b>	1 030 €

**Indicateurs de réalisation**

Rapport de visite du CT, rencontre annuelle, courriers

**Indicateurs de résultats**

Suites données au rencontres

## AD 3 Coordination des échanges avec les partenaires techniques

### Priorité \*\*\*

**Contexte et enjeux** : Un groupe d'experts naturalistes avait été constitué en 2010 afin de définir collégialement quelles étaient les priorités en termes d'amélioration des connaissances. Ce comité d'experts a été sollicité de nouveau pour participer au bilan du premier plan de gestion et valider les orientations de gestion à développer dans le second plan.

Les experts ayant exprimé le souhait de maintenir des échanges réguliers, il a été proposé de prévoir deux réunions du comité technique pendant la durée du plan de gestion (2016 et 2020).

Par ailleurs, le gestionnaire aura ponctuellement besoin d'appui technique, par exemple celui de la Fédération de pêche concernant la problématique du ruisseau perché en amont du Fossat ou celle du busage du ruisseau Chez Lire.

<u>Année</u> 2015 à 2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : experts naturalistes et partenaires techniques</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : tous

#### **Descriptif de l'opération :**

- Organisation et animation d'un comité technique d'experts deux fois dans la durée du plan de gestion

- Echanges techniques bilatéraux ponctuels selon les besoins

#### **Coût prévisionnel sur 6 ans : 10 300 €**

Comités techniques (2x1j + 2x3j)	<b>GesT</b>	4 120 €
Echanges techniques (2j/an)	<b>GesT</b>	6 180 €

#### **Indicateurs de réalisation**

Réunion et compte-rendu du Comité technique

#### **Indicateurs de résultats**

Echanges de données entre partenaire et suite données aux échanges techniques

**AD 4 Préparation de la suppression des plantations résineuses propriétés du CG** **Priorité \*\*\***

**Contexte et enjeux :** La suppression des plantations d'Epicéa des parcelles 80 et 82 propriétés du Conseil général est un enjeu majeur pour l'avenir de la vallée du Fossat et constituera une des actions phare de gestion des milieux de ce plan de gestion. Elle implique un travail de coordination et de concertation avec les différents acteurs, notamment l'ONF, le Conseil général et le CEN Auvergne. Les modalités de restauration des terrains après exploitation et la gestion à adopter sont détaillés par les actions GH 1 et GH 2.

<b>Année</b> 2015 à 2017	<b>Période d'intervention</b> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire, ONF</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CEN, services de l'Etat</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> milieux forestiers montagnards

**Descriptif de l'opération :**

- Animation d'un comité de suivi de l'opération réunissant tous les partenaires autour des questions suivantes : mode opératoire d'intervention, réhabilitation des terrains...
- Animation auprès des autres propriétaires (CEN, privés) potentiels
- Suivi des demandes d'autorisation et autres évaluations d'incidences inhérentes à une telle opération (site classé, Natura 2000, arrêté préfectoral sur la circulation des véhicules...)
- Montage d'un contrat Natura 2000

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 12 360 €**

Animation d'un comité de suivi de l'opération (4 j/an) (2j Parc/2j CEN)	<b>GesT/ONF</b>	6 180 €
Concertation avec autres propriétaires – CEN, privés (3 j.)	<b>GesT</b>	1 545 €
Démarches administratives (2 j/an)	<b>GesT/ONF/CG</b>	3 090 €
Etude faisabilité d'un contrat Natura 2000 (3j)	<b>GesT ou CG</b>	1 545 €

**Indicateurs de réalisation**

Compte-rendu de comité de suivi

**Indicateurs de résultats**

Autorisations recueillies, cahier des charges pour exploitation  
Estimation financière, plan de financement  
Programme de gestion des terrains restaurés

**Contexte et enjeux** : les peuplements forestiers propriétés du Conseil général relèvent du Régime forestier comme c'est le cas de toutes les forêts publiques et des collectivités. Leur surface dépassant les 25 ha, ils doivent faire l'objet d'un aménagement forestier. Ce document de gestion forestière fait l'état des lieux de la ressource et en planifie la gestion et, le cas échéant, l'exploitation durable. Les biens du Conseil général, qui s'élèvent à environ 95 ha, sont en cours de soumission au Régime forestier par l'ONF. L'élaboration de l'aménagement nécessite une concertation et des échanges techniques entre l'ONF et le propriétaire. Le gestionnaire a pour rôle la coordination de ces échanges.

<u>Année</u> 2015 à 2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire/ONF</li> <li>• <b>Partenaires</b> :</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : milieux forestiers montagnards et subalpins

**Descriptif de l'opération :**

- Accompagnement du Conseil général dans le suivi de l'élaboration de l'aménagement forestier par l'ONF
- Rédaction de l'aménagement forestier
- Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 2 060 €**

Rédaction de l'aménagement forestier	<b>ONF</b>	-
Suivi de la mise en oeuvre de l'aménagement (1 j/an de 2017 à 2020)	<b>GesT</b>	2 060 €

**Indicateurs de réalisation**

Compte-rendu des échanges et documents liés à l'élaboration du plan d'aménagement

**Indicateurs de résultats**

Plan d'aménagement rédigé  
Mise en œuvre de l'aménagement

**AD 6      Emergence d'un travail de recherche sur la dynamique forestière sous influence d'espèces allochtones      Priorité \*\***

**Contexte et enjeux :** Bien que la plupart des boisements résineux allochtones devraient être éliminés au cours des opérations de coupe des parcelles 80 et 82, l'impact des sujets disséminés au sein d'autres peuplements reste inconnu. Par ailleurs, il semble prioritaire de pouvoir évaluer les conséquences de la non-intervention sylvicole sur la nature des milieux forestiers. C'est pourquoi un travail de recherche, préalablement défini par un stage de Master 2, doit être construit. Un partenariat avec une université est donc à rechercher.

<b>Année</b> 2017 à 2020 selon opportunité	<b>Période d'intervention</b> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> ONF, CEN</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> milieux forestiers montagnards et subalpins

**Descriptif de l'opération :**

- Encadrement d'un stagiaire de Master 2 en 2018 pour définir le cadre qui sera donné au travail de recherche et participer au travail de suivi des milieux forestiers.
- Prospections auprès d'universités ou pour développer un travail de recherche (thèse) portant sur l'impact des essences allochtones sur la dynamique forestière.

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 14 845 €**

Recherche, encadrement d'un stage de Master 2 de 6 mois et intégration des données (20 j)	<b>GesT</b>	10 300 €
Indemnisation de stage	<b>Master</b>	3 000
Recherche de partenariat avec une université (3 j)	<b>GesT</b>	1 545 €

**Indicateurs de réalisation**

Démarches auprès d'universités, mémoire de stage

**Indicateurs de résultats**

Partenariat établi avec organismes de recherche et forestier

**Contexte et enjeux :** La multiplicité des usages constitue une des richesses de la vallée, mais elle implique la cohabitation d'intérêts parfois divergents, voire antagonistes. C'est pourquoi le gestionnaire de l'ENS doit assurer, bien que marginalement, un rôle de médiateur afin que l'intérêt général et la préservation du patrimoine du Fossat priment sur les intérêts particuliers des différents groupes d'usagers.

Par ailleurs, le gestionnaire de l'ENS est tenu d'informer les élus locaux autant que de besoin. Sur les questions de la gestion de la voirie communale par exemple, il traitera en direct avec la commune.

Le gestionnaire devra enfin travailler en étroit lien avec le Conseil général, propriétaire des terrains classés en ENS et porteur de la mise en œuvre de ce plan de gestion.

<u>Année</u> 2015 à 2019	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> associations ou groupes d'usagers, élus locaux</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> tous

**Descriptif de l'opération :**

- rencontre ou échange téléphonique avec les représentants des groupes d'usagers, au moins une fois par groupe pendant la période du plan de gestion
- rencontre annuelle avec le maire de Job pour faire le point sur les actions en cours, les points de blocages et les nouveautés ou avancées de la gestion de l'ENS
- lorsque nécessaire, information du Conseil municipal (éventuellement du Conseil communautaire)
- échanges réguliers (téléphone, e-mail, rencontre) avec les techniciens du CG en charge de la gestion de l'ENS de la vallée du Fossat.

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 10 300 €**

Rencontres et échanges (1 j/an)	<b>GesT</b>	2 575 €
Rencontre annuelle avec le maire et/ou le Conseil municipal (1 j/an)	<b>GesT</b>	2 575 €
Echanges bilatéraux avec les services du CG (2 j/an)	<b>GesT</b>	5 150 €

**Indicateurs de réalisation**

Rencontres et échanges effectués

**Indicateurs de résultats**

Echanges spontanés avec le gestionnaire, bonne information des différents acteurs, prise en compte de ENS dans aménagement du territoire relevant des collectivités

**Contexte et enjeux :** Bien que l'objectif d'acquisition de l'ensemble des 440 ha du périmètre de préemption ne soit pas envisagé, l'acquisition de certaines parcelles est prioritaire pour des enjeux particuliers de conservation ou de gestion. Pour ce faire, une veille foncière doit être menée par le Service d'aménagement foncier (SAF) du CG, en étroite liaison avec le gestionnaire de l'ENS.

L'annexe 5 présente les priorités en termes d'acquisition foncière.

<u>Année</u> 2015 à 2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> propriétaires foncier, commune</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> FEDER</li> </ul>	<b>Parcelles prioritaires :</b>

**Descriptif de l'opération :**

- Information locale des possibilités d'acquisition par le CG (cf. courrier AD 2)
- Contacts avec les propriétaires désireux de vendre leur bien et information du CG
- Négociation pour l'achat de parcelles prioritaires
- Le gestionnaire informera le CG des intentions de vente (le cas échéant)

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 0 €**

Veille foncière	<b>CG - SAF</b>	-
Information du CG concernant les intentions de vente	<b>GesT</b>	Compris dans AD 7

**Indicateurs de réalisation**

Echanges avec des propriétaires

**Indicateurs de résultats**

Perspectives d'acquisition mises en évidence (enjeu, nbre de parcelles, surface), nombre d'acquisitions

## AD 9 Coordination des actions de l'ENS avec les autres démarches de préservation

Priorité \*\*\*

**Contexte et enjeux** : La vallée du Fossat est concernée par de multiples démarches et outils de préservation, notamment :

- Site classé du Haut-Forez central, piloté par un comité de gestion
- Site Natura 2000 « Monts du Forez », dont le PNRLF est opérateur, et MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) en cours d'élaboration
- Réglementation de la circulation des véhicules à moteurs (arrêté préfectoral)
- Contrat territorial Dore moyenne, porté par la Communauté de communes d'Olliergues
- Suites éventuelles du contrat « tourbières des Hautes-chaumes » (CRE), qui concerne La Richarde
- Régime forestier, règlement des boisements

<u>Année</u> 2015 à 2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : cf. ci-dessus</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : tous

### **Descriptif de l'opération :**

- Echanges bilatéraux avec les partenaires en charge des autres démarches de préservation
- Réunion des différents acteurs concernant des opérations transversales (cf. AD 5)
- Suivi de la modification de l'arrêté réglementant la circulation VAM

### **Coût prévisionnel sur 6 ans : 6 180 €**

Echanges bilatéraux, coordination et appui technique (2 j/an)	<b>GesT</b>	6 180 €
---	-------------	---------

### **Indicateurs de réalisation**

Echanges techniques effectués

### **Indicateurs de résultats**

Bonne articulation et complémentarité des différents dispositifs

**Contexte et enjeux** : le bilan annuel d'activité permet de faire le point régulièrement sur la gestion de l'ENS, l'état d'avancement du plan de gestion et la réussite ou non des actions en cours de mise en œuvre. Cette prise de recul donne une la possibilité de réorienter certains aspects de la gestion au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme d'action.

<b>Année</b> 2015 à 2019	<b>Période d'intervention</b> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : -</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : -

**Descriptif de l'opération :**

- Rédaction d'un bilan annuel d'activités qui fait la synthèse analytique de toutes les actions menées au cours de l'année (dont sous-traitance)
- Transmission de toutes les études sous format papier et informatique

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 2 575 €**

Rédaction du bilan annuel (5 j)	<b>GesT</b>	2 575 €
---------------------------------	-------------	---------

**Indicateurs de réalisation**

Bilan annuel rédigé

**Indicateurs de résultats**

-

**Contexte et enjeux** : l'évaluation du plan de gestion est un bilan quinquennal réalisé durant l'année intermédiaire entre deux plans de gestion. L'analyse critique (évaluation) de la gestion mise en place durant les cinq années du plan de gestion est en effet indispensable à l'élaboration d'un futur plan de gestion.

<u>Année</u> 2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : Experts et partenaires techniques</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : -

**Descriptif de l'opération :**

- Rédaction du bilan quinquennal : évaluation du plan de gestion, analyse de la réalisation technique et financière des actions, de l'efficacité et de la pertinence de la gestion
- Présentation en CLS

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 5 150 €**

Evaluation du plan de gestion quinquennal (10 j)	<b>GesT</b>	5 150 €
Echanges avec les partenaires techniques et concertation	<b>GesT</b>	Compris dans AD 3

**Indicateurs de réalisation**

Evaluation du plan de gestion, % d'actions réalisées

**Indicateurs de résultats**

Mise en évidence des réussites et échecs, et de perspectives nouvelles pour l'avenir, ressenti des acteurs du territoire

**Contexte et enjeux** : La rédaction d'un nouveau plan de gestion doit assurer la continuité de la gestion de l'ENS. Sa pertinence dépend de la prise en compte des enseignements de l'évaluation du plan de gestion précédent.

<u>Année</u> 2020	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> :-</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : -

**Descriptif de l'opération :**

- A partir d'un comité technique (rencontre d'experts) ayant pour objet le bilan du plan de gestion achevé et l'émergence de perspectives pour la nouvelle programmation, organisation et animation de visites techniques de terrain et/ou d'ateliers thématiques avec les partenaires techniques
- Rédaction du plan de gestion quinquennal 2021-2027

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 13 132.5 €**

Visites techniques de terrain impliquant les partenaires techniques et éventuellement les acteurs locaux (4 j)	<b>GesT</b>	2 060 €
Rédaction d'un plan de gestion quinquennal (20 j)	<b>GesT</b>	10 300 €
Présentation en CLS (1.5 j)	<b>GesT</b>	772.5 €

**Indicateurs de réalisation**

CR de Cté techniques et plan de gestion réalisés

**Indicateurs de résultats**

-

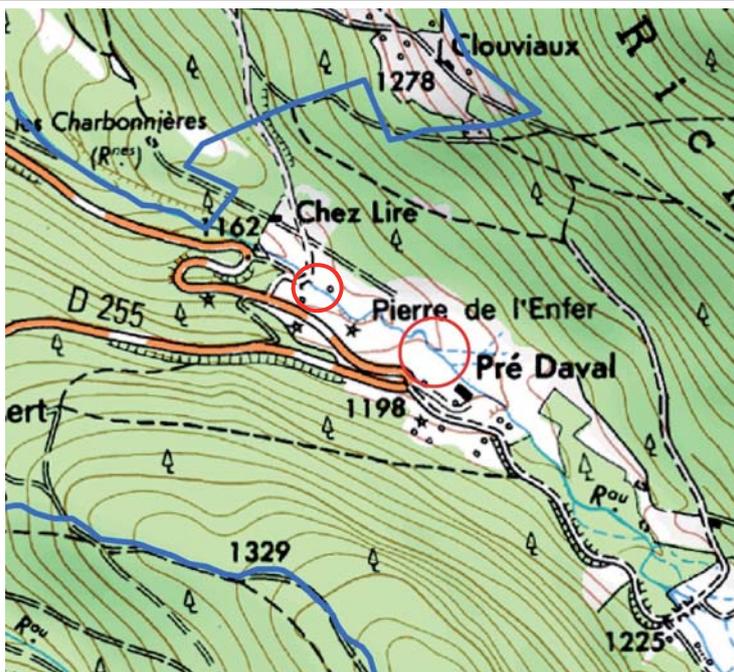
**Contexte et enjeux :** La population de Truite fario de souche sauvage présente dans le ruisseau du Fossat est indicatrice de l'état de conservation des milieux aquatiques mais aussi des milieux terrestres voisins du ruisseau étroitement liés à sa biologie. De la qualité des berges et des milieux forestiers ou agro-pastoraux riverains dépend donc l'état de conservation de la population piscicole du Fossat. Il est donc primordial de la suivre grâce à des pêches électriques (comme réalisé en 2013), en particulier pour évaluer l'impact des actions de restauration mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion de l'ENS et du CT Dore moyenne. L'AAPPMA sera par ailleurs consultée afin d'échanger sur les pratiques de pêche existantes et d'envisager une transmission des données recueillies par les pêcheurs.

<u>Année/Périodicité</u> 2016 (et 2019)	<u>Période d'intervention</u> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Fédération de pêche 63, AAPPMA</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Truite fario

**Localisation :** Pré Daval

**Descriptif de l'opération :**

- pêche électrique (protocole standard)
- analyse des données
- échanges techniques avec la Fédération de pêche 63 et l'AAPPMA ; ces derniers prendront en charge une deuxième pêche électrique en fin de plan de gestion (2019) afin d'apprécier l'impact des actions de restauration mises en œuvre



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 1 815 €**

Pêche électrique, saisie et traitement des données	PresT	1 300 €
Coordination et suivi (1 j.)	GesT	515 €

**Indicateurs de réalisation**

Suivi piscicole et analyses réalisées

**Indicateurs de résultats**

Evolution de la population de Truite

## SE 2 Recensement des odonates de milieu tourbeux subalpin **Priorité \*\*\***

**Contexte et enjeux :** L'inventaire des odonates réalisé en 2011 par la SHNAO a permis d'inventorier finement les milieux humides du fond de la vallée, recensant la présence de 5 espèces. Les sites tourbeux d'altitude n'ont cependant pas été prospectés (seule une donnée d'Aechne des joncs a été récoltée par le CEN à la Richarde), bien qu'ils abritent potentiellement des espèces d'intérêt majeur pour le département et pour l'Auvergne, en particulier la Cordulie arctique et la Leucorrhine douteuse.

<u>Année/Périodicité</u> 2015	<u>Période d'intervention</u> Été
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> PRAO</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Milieux tourbeux subalpins Cordulie arctique ( <i>Somatochlora arctica</i> ), Aechne des joncs ( <i>Aechna juncea</i> ), Leucorrhine douteuse ( <i>Leucorrhinia dubia</i> )

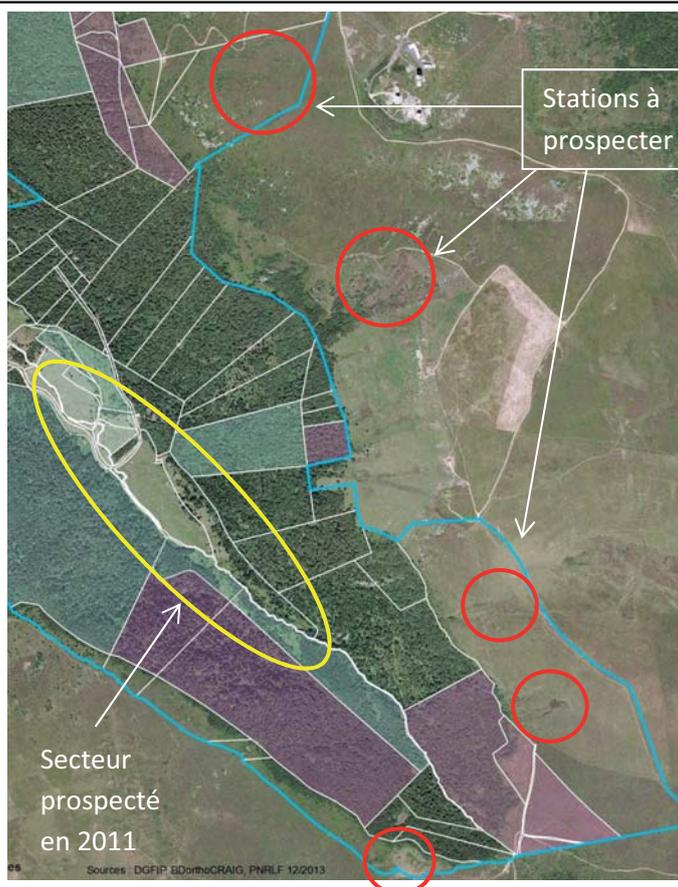
**Localisation :** voir ci-contre

**Descriptif de l'opération :**

Recherche d'exuvies sur les végétaux bordant les gouilles et autres habitats aquatiques potentiels

Capture, identification et relâche des adultes volants

Mise à jour de la cartographie des espèces à l'échelle de l'ENS



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 1 545 €**

Recensement et élaboration d'un rapport et de cartographies (3 j)

**GesT**

1 545 €

**Indicateurs de réalisation**

Inventaire réalisé

**Indicateurs de résultats**

Stations découvertes, appréciation de l'état des populations

**Contexte et enjeux :** Alors qu'un suivi Natura 2000 a été mené annuellement – de 2001 à 2012 – dans les prairies du Conseil général (2 transects de 10 m), le suivi de 2 placettes de relevé phytosociologique et d'un transect (profil socio-écologique topostationnel) sur la lisière de Monthiallier et à Pré Daval a été assuré en 2001 et 2004 par le Parc Livradois-Forez (Natura 2000), puis repris en 2012 par les Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand au titre de l'ENS. Les objectifs étant d'évaluer la réussite d'une restauration de prairies enrésinées jusqu'en 2000 (Pré Daval – parcelles du CG) et de caractériser la dynamique végétale en lisière subalpine (Monthiallier), il paraît important de poursuivre ces suivis. La création de deux nouvelles placettes permettra d'apprécier l'évolution de prairies paratourbeuses qui abritaient le Damier de la Succise jusqu'en 2008. Enfin, l'évolution des milieux sur les parcelles restaurées (80, 82, 116) doit être suivie afin de pouvoir en adapter la gestion en cas de besoin.

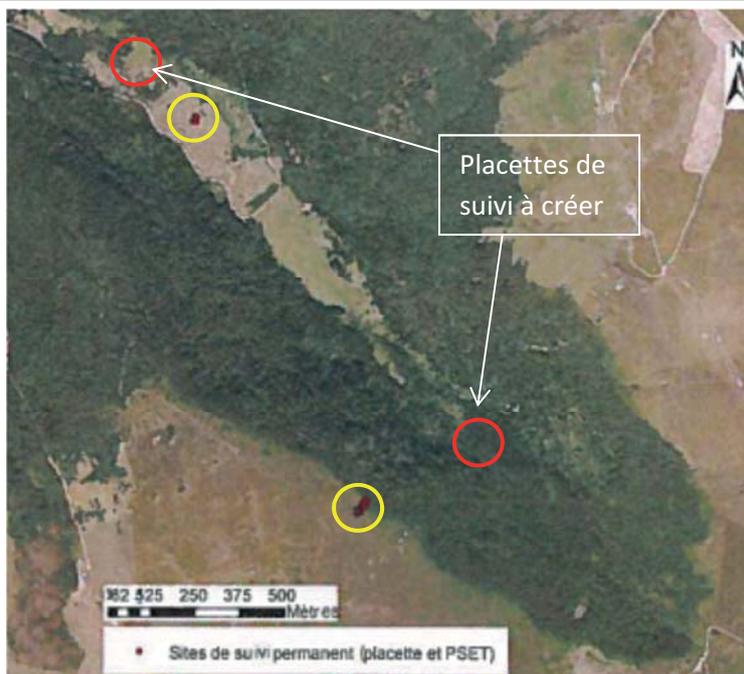
<u>Année/Périodicité</u>	<u>Période d'intervention</u>
2017 (2018 pour parcelles 80-82 puis tous les 2 ans)	Été
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Herbiers Universitaires de Cl-Fd (convention CG/Herbiers)</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Prairies de fauches montagnardes, pelouses et landes subalpines, prairies paratourbeuses

**Localisation :** Pré Daval, Monthiallier, Chez Lire

**Descriptif de l'opération :**

- relevé phytosociologique sur les deux placettes de suivi existantes (en jaune : Pré Daval et Monthiallier) et sur des nouvelles placettes Chez Lire (x 2 - cf. GH 1) et dans les parcelles 80-82 (x 4) + état initial pédo (C/N...)
- description d'un profil socio-écologique topostationnel (Monthiallier)

**Périodicité :** 5 ans, sauf pour Monthiallier – 10 ans – du fait de l'évolution très lente



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 1 545 €**

Prestation scientifique (non chiffré - convention)	PresT	convention Herbiers-CG
Coordination et suivi (3 j)	GesT	1 545 €

**Indicateurs de réalisation**

Suivi des habitats réalisé

**Indicateurs de résultats**

Evolution de la végétation

**Contexte et enjeux :** Les criquets et sauterelles sont d'excellents indicateurs de la qualité des milieux ouverts. La vallée du Fossat présente des conditions écologiques qui la rendent très favorable aux espèces thermophobes et subalpines. L'inventaire réalisé par E. Boitier en 2011 a ainsi montré que les trois espèces subalpines d'Auvergne (dont deux sont inscrites en liste rouge nationale ou régionale) y sont très bien représentées. Le suivi de l'évolution des communautés orthoptériques est un bon outil pour caractériser d'éventuelles dégradations des milieux agropastoraux (certaines espèces sont par exemple indicatrices d'un sûrpatelage). Le suivi des espèces thermophobes peut par ailleurs permettre de qualifier les impacts des changements climatiques globaux.

<b>Année/Périodicité</b> 2016/2019	<b>Période d'intervention</b> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b></li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairies de fauches montagnardes, pelouses et landes subalpines, prairies paratourbeuses</li> <li>- <i>Polysarcus denticauda</i>, <i>Miramella alpina subalpina</i>, <i>Mecostetrus alliaceus</i>, <i>Myrmeleotettix maculatus</i></li> </ul>

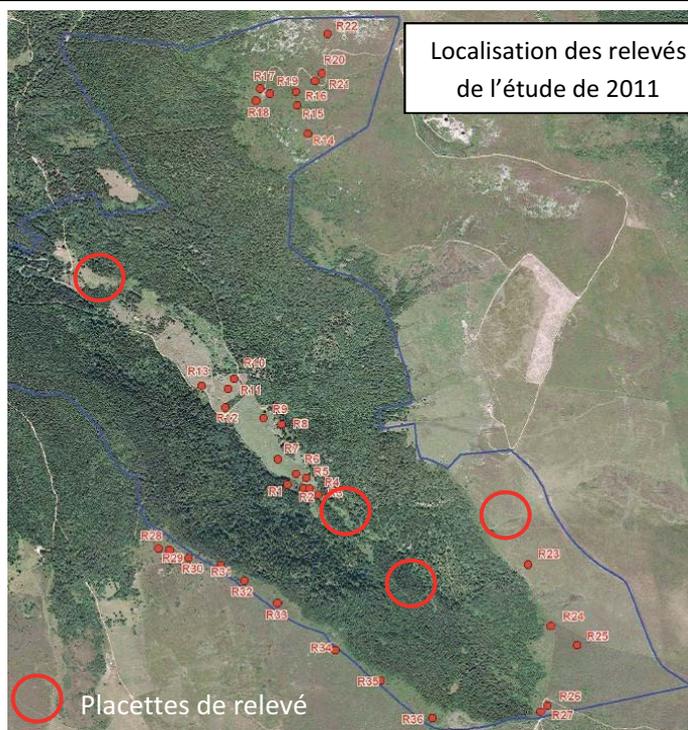
#### Localisation :

Points de relevé localisés à des zones d'enjeu où d'autres suivis sont prévus (flore et lépidoptères notamment ; propriété privée).

#### Descriptif de l'opération :

5 à 6 relevés standardisés par station (la végétation doit y être homogène) : prospection en spirale centripète ou suivant les transects du suivi lépidoptères, description de l'abondance des espèces, de la structure de la végétation et de l'humidité stationnelle

Un suivi à 10 ans généralisé à l'ensemble des placettes de 2011 pourra être réalisé dans le cadre du prochain plan de gestion



#### Coût prévisionnel sur 6 ans : 6 030€

Prestation scientifique (2 500/3 ans)	<b>PresT</b>	5 000 €
Coordination et suivi (2 j)	<b>GesT</b>	1 030 €

#### Indicateurs de réalisation

Suivi orthoptérique réalisé

#### Indicateurs de résultats

Evolution des cortèges d'espèces

**Contexte et enjeux :** Les « papillons de jour » ont fait l'objet d'un inventaire par la SHNAO en 2012. On note la présence d'une espèce endémique des Hautes Chaumes, le Satyrion du Forez, et de l'Azuré des mouillères (observation erratique), espèce bénéficiant d'un PNA. Tandis que l'absence de l'Apollon du Forez (espèce très probablement éteinte) était prévisible, le constat de la disparition du Damier de la Succise interpelle et reste inexplicé. Il semble que la gestion pastorale pratiquée en fond de vallon soit peu propice au développement des papillons, qui utilisent actuellement les milieux peu ou pas parcourus par les troupeaux. Seul un suivi comparatif de zones pâturées et en défens permettrait de discerner l'impact du pâturage sur ces communautés lépidoptériques, et d'éclaircir éventuellement les raisons de l'absence du Damier de la Succise.

<b>Année/Périodicité</b>	<b>Période d'intervention</b>
Annuel : 2015 à 2019 (sauf volet 3 : 2015 et 2018)	printemps/été/automne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> SHNAO</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux ouverts montagnards et subalpins</li> <li>- Azuré des mouillères (<i>Maculinea alcon</i>), Satyrion du Forez (<i>Coenonympha gardetta lecerfi</i>), Damier de la S. (<i>Euphydryas aurinia</i>)</li> </ul>

#### Descriptif de l'opération :

1 : 2-3 transects de 50 m dans l'exclos installé en 2014 et dans la zone témoin adjacente

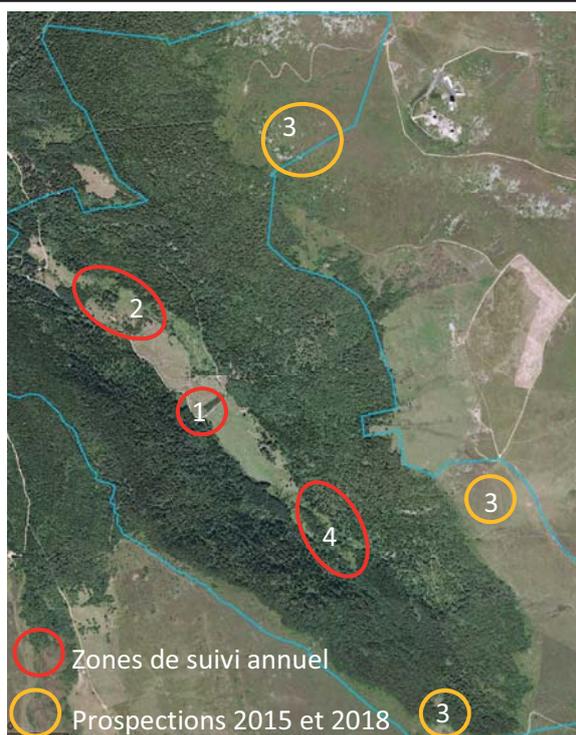
2 : Recherche automnale des chenilles (1 j./an)

Optionnel : 2-3 transects de 50 m dans une zone d'exclos à créer dans les prairies à Damier de la Succise (avant 2008) et dans une zone témoin adjacente à définir (3 passages printaniers)

3 : Prospections ciblées sur les habitats tourbeux potentiels pour l'Azuré des mouillères (Reclavet, La Richarde, Croix du Fossat) – 2 j. en 2015 et en 2018

4 : 2-3 transects de 50 m dans la zone refuge de la parcelle 111 (propriété Tarrit)

Annuellement, on fera 3 passages estivaux pour les transects 1 et 4, soit 1.5 j./an



#### Coût prévisionnel sur 6 ans : 12 730 €

Prestation scientifique (2.5 j/an + 4 j <i>M. alcon</i> + 2 j rapport)	<b>PresT</b>	8 325 €
Prospections optionnelles - <i>E. aurinia</i> (1.5 j/an)	<b>PresT/ GesT</b>	3 375 €
Coordination et suivi (2 j)	<b>GesT</b>	1 030 €

#### Indicateurs de réalisation

Suivi annuel des lépidoptères

#### Indicateurs de résultats

Evolution des cortèges d'espèces

**Contexte et enjeux :** Suite à l'inventaire de la flore patrimoniale réalisé en 2011, il a été mis en évidence des menaces sur certaines stations d'espèces indicatrices de la qualité du milieu (*Lycopodiella inundata*, *Carex pauciflora*, *Hieracium vogesiacum*) : surpiétinement de zones tourbeuses (la Richarde), pâturage de zones de mégaphorbiaies d'altitude sensibles (Reclavet). Il est donc important de surveiller l'évolution des populations d'espèces de manière à orienter au mieux la gestion de ces milieux.

Par ailleurs deux autres taxons se révèlent être assez révélateurs d'une certaine naturalité de milieux forestiers montagnards fermés froids et frais, typiques de la vallée et du Haut-Foréz (*Luzula luzulina*,...). Un suivi des populations de ces deux espèces interviendra comme veille générale d'un état froid, frais et ancien des sapinières.

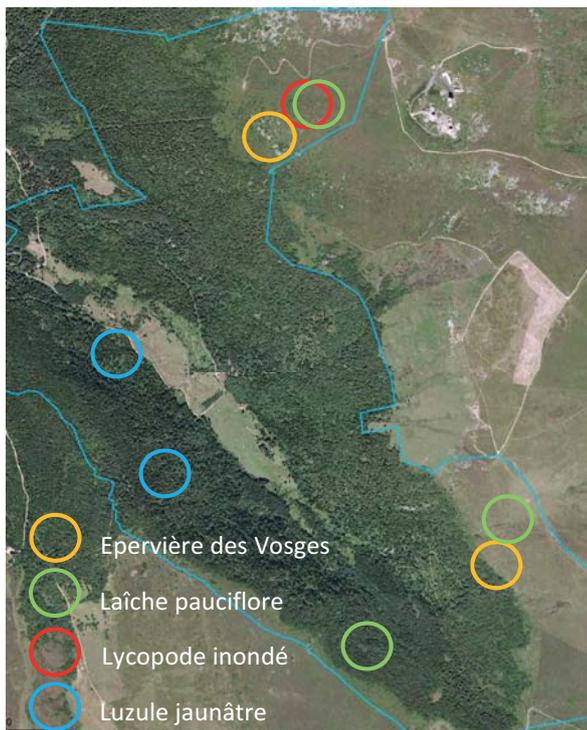
<u>Année/Périodicité</u> 2015 et 2019	<u>Période d'intervention</u> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CBNMC</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> <i>Lycopodiella inundata</i> , <i>Carex pauciflora</i> , <i>Hieracium vogesiacum</i> , <i>Luzula luzulina</i>

**Localisation :**

Voir carte ci-contre ; propriété privée pour les milieux subalpins

**Descriptif de l'opération :**

Pour chacune des quatre espèces ciblées : inventaire exhaustif des stations connues, schéma de station selon un bornage précis avec estimation des densités d'individus et description « à dire d'expert » de l'état de conservation de la station et de l'habitat abritant l'espèce, transmission des données au CBNMC



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 2 530 €**

Suivi de 4 espèces floristiques	<b>GesT</b>	2530 €
Coordination et suivi (0 j : pas de sous-traitance)	<b>GesT</b>	0 €

**Indicateurs de réalisation**

Suivi et cartographie des stations

**Indicateurs de résultats**

Evolution des populations et de leur état de conservation

**Contexte et enjeux :** La dynamique d'essences forestières allochtones comme l'Epicéa commun, qui se régénère naturellement avec réussite, conduit à se questionner sur la manière de gérer les peuplements de la vallée. En effet, y a-t-il un risque pour le Sapin pectiné (et plus globalement pour la hêtraie-sapinière) d'être supplanté par les résineux « exotiques » introduits avec les plantations ? L'étude menée en 2012 par l'ONF et le CEN dresse un état des lieux de la situation et propose un protocole de suivi forestier dont l'objectif est d'évaluer l'impact de la non-intervention sylvicole sur la biodiversité. Ce protocole identifie 24 placettes situées sur les parcelles du CG, sur lesquelles on propose la réalisation de 7 types d'études : relevé phytosociologique, cartographie des ligneux et semis, protocole dendrométrique simplifié, indice de biodiversité potentielle (IBP), suivi des coléoptères saproxyliques, suivi des loges de Pic noir et descriptif pédologique (80 suivis au total).

<u>Année/Périodicité</u> 2018 puis tous les dix ans	<u>Période d'intervention</u> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> ONF, CEN</li> <li>• <b>Financements mobilisables :-</b></li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Tous les habitats forestiers

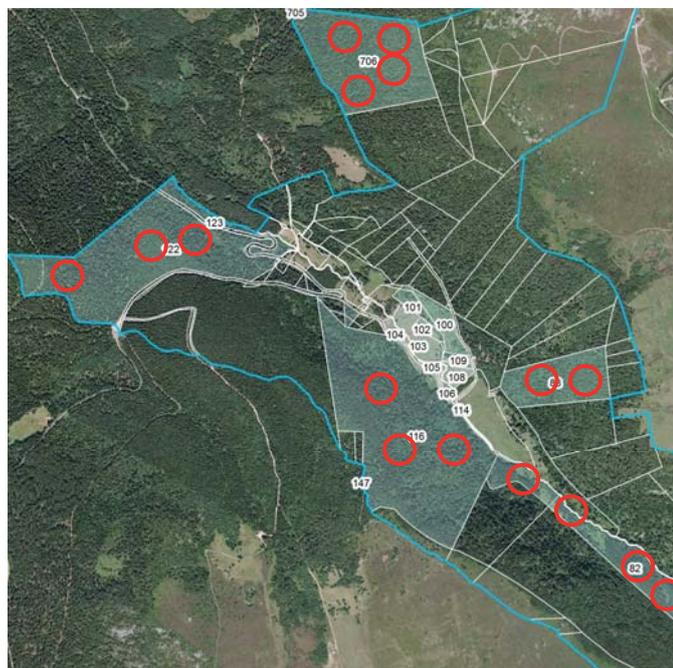
#### Localisation :

Le plan d'échantillonnage présenté ci-contre devra être précisé en concertation avec les partenaires scientifiques.

#### Descriptif de l'opération :

Mise en place de 14 placettes de suivi forestier comportant : relevé phytosociologique, relevé dendrométrique (à préciser), description de l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP), complété par la description de communautés qui réagissent à une évolution lente des milieux forestiers : champignons ou bryophytes

#### Localisation schématique des placettes de suivi



#### Coût prévisionnel sur 6 ans : 6 620 €

Relevés phytosocio, dendro et IBP	GesT	5 075 €
Coordination et suivi (3 j. en 2017/2018)	GesT	1 545 €

#### Indicateurs de réalisation

Suivi des stations

#### Indicateurs de résultats

Evolution des habitats

**Contexte et enjeu :** L'étude de Benjamin Calmont en 2005 puis 2012 a permis de faire avancer la connaissance sur ce site qui permet de considérer qu'il s'agit d'une forêt ancienne. Cependant, la présence d'espèces relictées est possible mais n'a pu être vérifiée en 2012 compte tenu de la difficulté d'accès de la zone favorable pressentie. Une prospection à dire d'expert permettrait de confirmer la présence d'espèces dites IP4. Si la présence devait s'avérer, la pose de pièges pourrait alors être envisagée pour une identification plus précise et complète.

Cette action complète l'action SE5 de suivi de l'évolution des milieux forestiers pour laquelle parmi les indicateurs retenus figurent un suivi des coléoptères saproxyliques.

<u>Année/Périodicité</u> 2016	<u>Période d'intervention</u> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> SHNAO</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Espèces IP4 potentiellement présentes, boisements anciens à forte naturalité

**Localisation :**

Secteurs des rochers de la Pauze (propriété : CEN)

**Descriptif de l'opération :**

Recherche des espèces IP4 dans un secteur potentiellement favorable et non-prospecté en 2012 ; description des autres espèces observées au cours de cette recherche ciblée



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 1 915 €**

Prestation scientifique	<b>PresT</b>	1 400 €
Coordination et suivi (1 j)	<b>GesT</b>	515 €

**Indicateurs de réalisation**

Inventaire des coléoptères

**Indicateurs de résultats**

Découverte d'espèces IP4

**Contexte et enjeux :** Le suivi des nichoirs de la vallée du Fossat fait partie intégrante d'un suivi mené depuis 2010 sur le site Natura 2000 « Monts du Forez ». 24 des 50 nichoirs concernés se situent dans le périmètre de l'ENS. Parmi les 8 espèces connues, toutes sont inscrites à la directive européenne (annexes II et IV de la directive Habitats) et trois à la liste rouge régionale. Les chiroptères sont indicateurs de la qualité des milieux forestiers, et la vallée du Fossat présente en ce sens un grand potentiel pour ces espèces, notamment du fait de la naturalité de ses boisements. La poursuite de ce suivi est une priorité puisque c'est le seul à être mené sur les monts du Forez. Par ailleurs, certaines espèces forestières rares en Auvergne pourraient y être découvertes.

<b>Année/Périodicité</b> Annuellement de 2015 à 2020	<b>Période d'intervention</b> Automne, printemps et été
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Chauve-souris Auvergne</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> Natura 2000</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Espèces forestières montagnardes

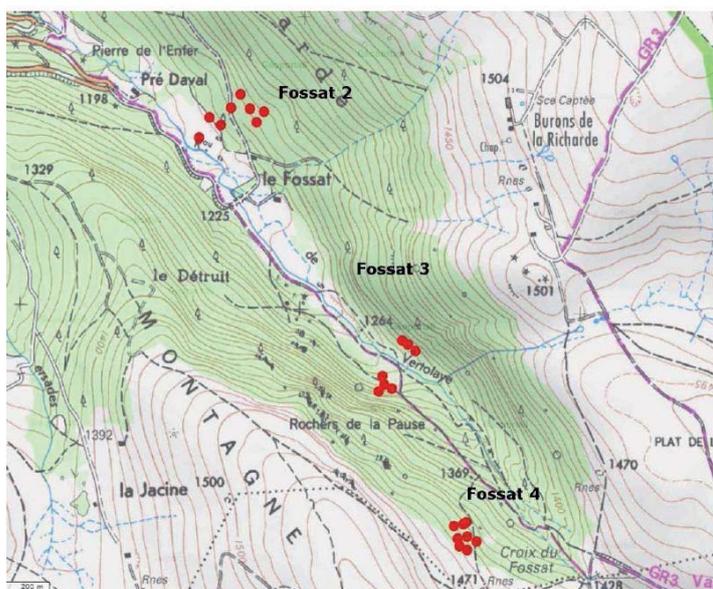
**Localisation :**

Voir carte ci-contre ; propriété : CG63 ou CEN

**Descriptif de l'opération :**

Chaque année, le suivi des nichoirs nécessite trois passages avec le matériel adéquat :

- Débouchage des nichoirs en juin
- Contrôle de présence et d'occupation des nichoirs fin juillet - début août
- Bouchage des nichoirs à l'automne



**Localisation des gîtes à chauve-souris dans la Vallée du Fossat (Chauve-Souris Auvergne)**

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 9 045 €**

Prestation scientifique annuelle	<b>PresT</b>	1 250 €
Coordination et suivi (0.5 j/an)	<b>GesT</b>	257.5 €

**Indicateurs de réalisation**

Suivi des nichoirs, compte-rendu

**Indicateurs de résultats**

Espèces détectées, indices de reproduction

**Contexte et enjeux :** Pour les bryophytes, le microclimat froid la vallée du Fossat, son confinement et ses habitats forestiers et rocheux riches en suintements conditionne l'existence d'espèces tout à fait originales à l'échelle de l'Auvergne et du Massif central. On y trouve notamment une espèce dite « relicte glaciaire » dont la répartition française connue est limitée aux Vosges et à la vallée du Fossat. De plus, la présence de forêts anciennes constitue un très fort potentiel bryologique pour cette vallée qui n'a jamais connu d'inventaire spécifique. Seul un suivi de 4 espèces inscrites à la directive habitats a été mené dans le cadre de Natura 2000 sur l'ensemble du site « Monts du Forez ». Les secteurs de la Croix du Fossat et du Détruit avaient alors été prospectés.

<u>Année/Périodicité</u> 2016	<u>Période d'intervention</u> Automne, printemps ou été
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CBNMC</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Espèces de forêts anciennes, espèces relictées glaciaires : <i>Buxbaumia viridis</i> , <i>Anastrepta orcadensis</i>

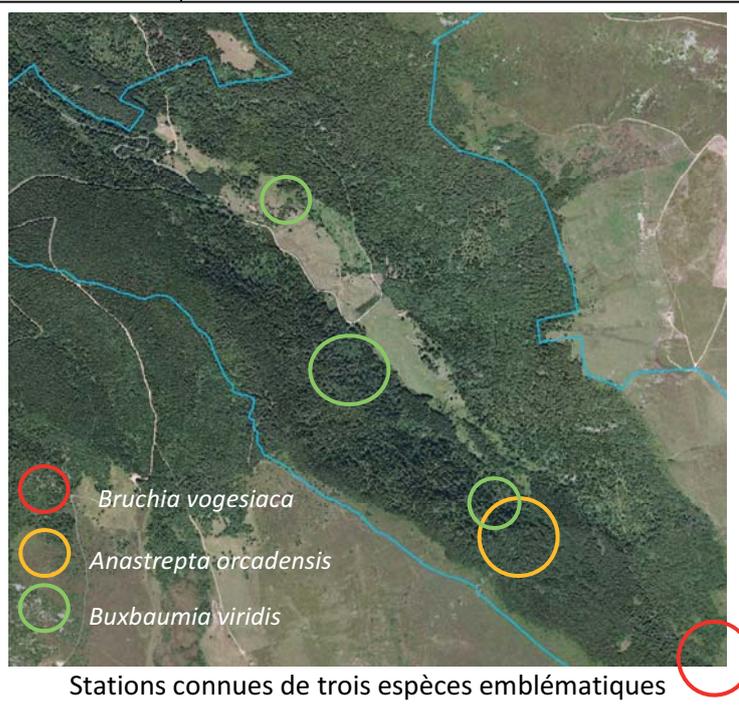
**Localisation :**

Propriété CG63 ou CEN principalement

**Descriptif de l'opération :**

Inventaire exhaustif avec échantillonnage par types d'habitat

Suivi des stations connues de *Buxbaumia viridis*, *Bruchia vogesiaca* et *Anastrepta orcadensis*

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 10 545 €**

Prestation scientifique	<b>PresT</b>	9 000 €
Coordination et suivi (3 j)	<b>GesT</b>	1 545 €

**Indicateurs de réalisation**

Inventaire bryophytique

**Indicateurs de résultats**

Nouvelles espèces détectées  
Stations connues confirmées

**Contexte et enjeux :** Les populations de mammifères sont par nature très difficiles à connaître sans l'utilisation de pièges photographiques. La vallée du Fossat est riche de plusieurs espèces d'intérêt majeur pour le Forez et pour l'Auvergne, qui ont été découvertes (ou dont la présence a été confirmée) par ce type de suivi : c'est notamment le cas du Chamois et du Chat forestier. La poursuite d'un tel suivi est primordial pour confirmer leur présence, préciser leur abondance, ou éventuellement en découvrir de nouvelles. La présence de grands prédateurs pourrait par exemple être détectée par cette méthode. Le Parc LF utilise à ce jour deux pièges photo dans lesquels il a investi lors du premier plan de gestion. Il serait souhaitable de porter à quatre le nombre d'appareils pour mener à bien ce suivi.

<u>Année/Périodicité</u> Toutes les deux semaines	<u>Période d'intervention</u> Toute l'année
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Groupe mammologique d'Auvergne</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Mammifères

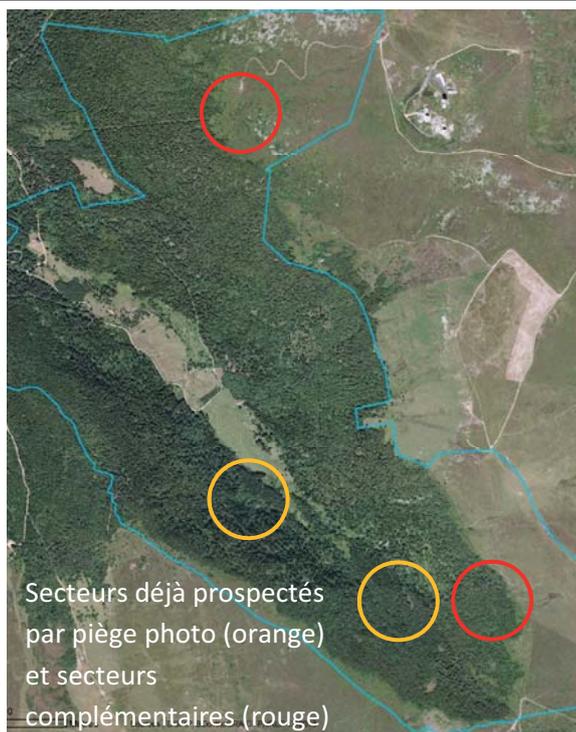
**Localisation :**

Voir carte ci-contre ; propriété CG63 ou CEN

**Descriptif de l'opération :**

Relevé régulier des pièges photographiques installés sur le terrain (toutes les deux semaines) ; le mode vidéo permet un meilleur rendement et une meilleure identification des spécimens. Les indices de présence sont également relevés (piège à poil, empreintes, fèces).

Acquisition de deux pièges photographiques dédiés au suivi de la faune de l'ENS



Secteurs déjà prospectés par piège photo (orange) et secteurs complémentaires (rouge)

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 600 €**

Suivi (intégré dans tournées de surveillance PO 1)	<b>GesT</b>	-
Acquisition de 2 pièges photo	<b>GesT</b>	2 x 300 €

**Indicateurs de réalisation**

Relevés des pièges photo

**Indicateurs de résultats**

Détection de nouvelles espèces, précision de l'intensité de fréquentation/espèce

**SE 12 Suivi des populations de gibier en partenariat avec la société de chasse et l'ONCFS** **Priorité \*\***

**Contexte et enjeux :** Les espèces sauvages chassables constituent une part non négligeable de la faune de la vallée, avec des éléments remarquables comme la Bécasse des bois, quatre espèces de grives et le pigeon ramier. Ces espèces tantôt nicheuses, tantôt visiteurs en migration, font l'objet de prélèvements cynégétiques impliquant une connaissance certaine des chasseurs pratiquant la chasse au gibier à plume. Des échanges avec la société de chasse et l'ONCFS semblent donc le moyen le plus adapté pour acquérir des données sur la faune d'intérêt cynégétique.

<u>Année</u> 2016 à 2019	<u>Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> ONCFS, société de chasse « La vigilante », Fédération de chasse</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<p><b>Habitats et espèces visés :</b> Bécasse des bois, Pigeon ramier et Grives litorne, draine, mauvis et musicienne Lièvre, Chevreuil, Sanglier et Cerf</p>

**Descriptif de l'opération :**

- Rencontres avec le président de la société de chasse et ses membres pour échanger sur les perspectives de collaboration en vue d'améliorer la connaissance sur la faune locale
- Mise en place d'un protocole de suivi avec l'ONCFS et la fédération de chasse
- Réalisation de tournées de suivi
- Sensibilisation sur la préservation d'espèces sensibles
- Rédaction d'une convention de chasse à partir de 2016

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 3 605 €**

Rencontres avec la société de chasse (0.5 j/an)	<b>GesT</b>	257.5 €
Mise en place d'un protocole de suivi (1 j)	<b>GesT</b>	515 €
Tournées de suivi (1 j/an)	<b>GesT</b>	515 €

**Indicateurs de réalisation**

Rencontres et tournées effectuées, protocole élaboré

**Indicateurs de résultats**

Réalisation des tournées de suivi, amélioration de la connaissance sur les espèces

**Contexte et enjeux :** L'inventaire des mammifères mené en 2011 et 2012 a identifié 22 espèces de mammifères (hors chiroptères), en précisant leur statut sur l'ENS. Cependant, cet inventaire généraliste n'a pas permis d'inventorier les micromammifères de manière assez significative : en effet, seul un individu de musaraigne musette, espèce commune à effectif important, a été observée. Aucune crossope n'a en revanche été contactée, en dépit de la pose de pièges appâtés dans les milieux où ces espèces étaient pressenties. Leur piégeage est réputé délicat et nécessite une pression de prospection importante pour être représentatif, ce qui amène à proposer un inventaire ciblé. Les musaraignes seraient en particulier visées, ainsi que le Campagnol amphibie, contacté à *la Jacine* en 2010 et dont la présence dans les zones humides du Fossat est suspectée.

<u>Année/Périodicité</u> 2017	<u>Période d'intervention</u> Printemps - été
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> Groupe mammologique d'Auvergne</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<p><b>Habitats et espèces visés :</b> Habitats humides (rases, ruisseaux, tourbières) <i>Neomys fodiens</i>, <i>Neomys anomalus</i> <i>Arvicola sapidus</i></p>

**Localisation :**

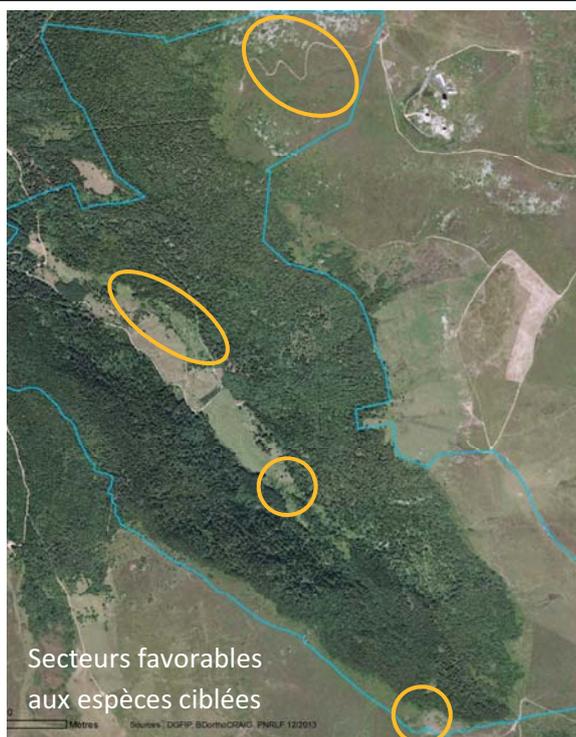
Milieux humides favorables, voir carte ci-contre ; propriété privée

**Descriptif de l'opération :**

Pose et suivi de pièges appâtés et de pièges à poils et à crottes

Analyse ADN des indices collectés

Recherche et dissection de pelotes de rejection de rapaces nocturnes

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 4 030 €**

Prestation scientifique	<b>PresT</b>	3 000 €
Coordination et suivi (2 j)	<b>GesT</b>	1 030 €

**Indicateurs de réalisation**

Inventaire réalisé

**Indicateurs de résultats**

Détection de nouvelles espèces

Contexte et enjeux : L'avifaune du site est riche d'espèces montagnardes et subalpines pour la conservation desquelles les espaces protégés foréziens ont une responsabilité forte à l'échelle du Massif central. Suite à l'inventaire de 2010, des prospections ciblées sur 7 espèces patrimoniales potentiellement nicheuses ont été réalisées par la LPO en 2011 et 2012, précisant un statut de reproduction pour la Chouette de Tengmalm, le Merle à plastron et le Tarin des aulnes dans ou à proximité de l'ENS. A noter également la découverte de la Chevêchette d'Europe. L'évolution des populations de ces espèces indicatrices de la qualité des habitats doit être précisé. La disparition du Tarier des prés, du Venturon montagnard et du Monticole de roche, espèces d'un grand intérêt ornithologique, doit en outre être confirmée.

<u>Année/Périodicité</u> 2015 et 2018	<u>Période d'intervention</u> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : LPO</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Espèces montagnardes et subalpines d'intérêt patrimonial (voir ci-dessous)

**Localisation :**

Voir carte ; propriété privée

**Descriptif de l'opération :**

Parcours des lisières subalpines : recherche des couples et réalisation d'IPA (Index ponctuel d'abondance) ; propriété privée

Précision de l'état des populations de Merle à plastron, Tarin des aulnes, Tarier des prés, Venturon montagnard et Monticole de roche

Ecoutes nocturnes avec repasse dans les secteurs forestiers favorables à la Chouette de Tengmalm et recherche de la Chevêchette d'Europe ; analyse des contacts au chant



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 6 180 €**

Suivi (6 j x 2)	GesT	6 180 €
-----------------	------	---------

**Indicateurs de réalisation**

Suivi ornithologique

**Indicateurs de résultats**

Etat et évolution des populations

**Contexte et enjeux :** Les milieux humides présentent des enjeux majeurs à l'échelle de la vallée car ils abritent une biodiversité tout à fait remarquable et sont des zones particulièrement sensibles aux dégradations anthropiques. La cartographie des habitats naturels réalisée en 2006 dans le cadre de Natura 2000 est cependant très imprécise concernant les zones humides, dont un très faible nombre ont été répertoriées. On propose donc l'élaboration d'un inventaire et d'une cartographie fine de ces milieux en début de plan de gestion, travail qui servira de base à la mise en place des actions portant sur ces milieux.

<u>Année/Périodicité</u>	<u>Période d'intervention</u>
2015	Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CBNMC</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Habitats aquatiques et humides

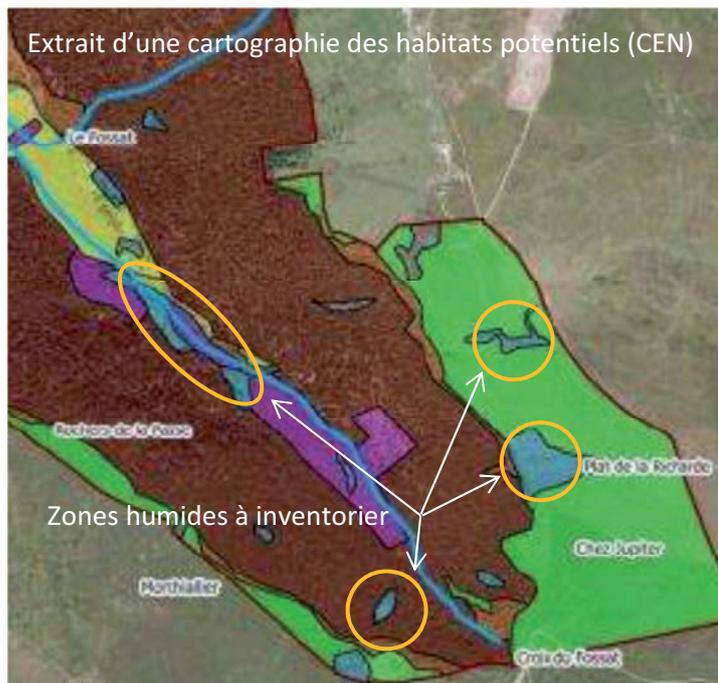
**Localisation :**

Voir carte ci-contre ; propriété privée principalement

**Descriptif de l'opération :**

Inventaire, cartographie et évaluation « à dire d'expert » de l'état de conservation des habitats aquatiques et humides

Transmission des résultats cartographiques aux propriétaires et usagers (AD2 et AD10)



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 10 815 €**

Prestation scientifique	GesT	5 665 €
Coordination et suivi (0 j : pas de sous-traitance)	GesT	-
Coordination et encadrement d'un projet étudiant (10 j)	GesT	5 150

**Indicateurs de réalisation**

Cartographie des zones humides

**Indicateurs de résultats**

Prise en compte par propriétaires, usagers et experts

**Contexte et enjeux :** Le secteur du buron de Reclavet présente un intérêt majeur pour la conservation des milieux et espèces des Hautes chaumes, en particulier ceux du domaine subalpin. Il abrite en effet la quasi-totalité des habitats naturels du Haut-Forez. La présence de milieux rocheux thermophiles et humides imbriqués en font notamment une de ses originalités. La mise en place d'un pastoralisme différencié selon les secteurs est à préconiser pour faire face à la fermeture par les ligneux actuellement en cours. Un des deux principaux propriétaires affirme y avoir observé une érosion significative de la biodiversité (diminution des papillons et des oiseaux chanteurs), et a fait une démarche auprès du CEN Auvergne pour qu'il prenne en charge la gestion de la parcelle 629 lui appartenant. Etant donné le déficit de connaissance, la cartographie des habitats semble être un pré-requis indispensable à l'élaboration d'une notice de gestion.

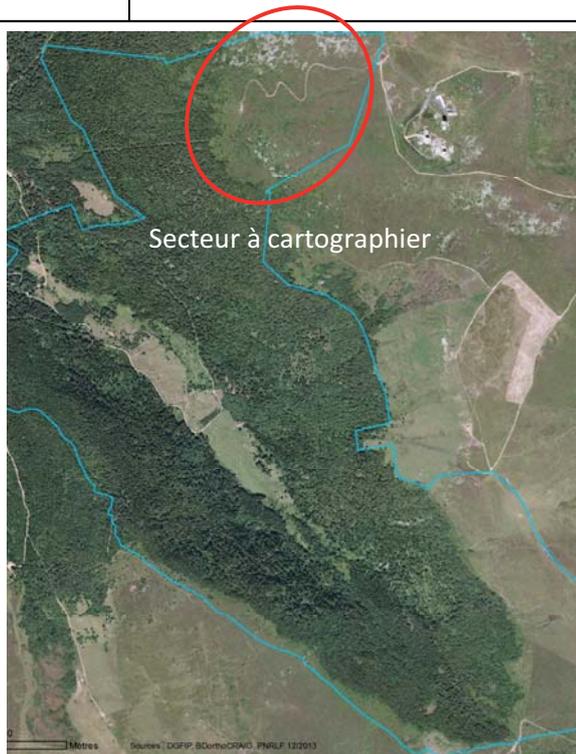
<u>Année/Périodicité</u>	<u>Période d'intervention</u>
2017	Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> LPO, CBNMC, SHNAO, Propriétaire</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<p><b>Habitats et espèces visés :</b> Milieux ouverts subalpins + lisière subalpine ; espèces associées</p>

**Localisation :**

Domaine subalpin de Reclavet jusqu'aux rochers de la Chapelle (voir carte ci-contre) ; propriété privée

**Descriptif de l'opération :**

Cartographie fine avec relevé phytosociologique pour un suivi dans le temps et évaluation de l'état de conservation. Zone d'éboulis à prospector finement.



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 4 620 €**

Cartographie	<b>GesT</b>	4 620 €
Coordination et suivi (0 j : pas de sous-traitance)	<b>GesT</b>	0 €

**Indicateurs de réalisation**

Cartographie des habitats

**Indicateurs de résultats**

Etat de conservation des milieux

**Contexte et enjeux :**

Comme évoqué lors du comité d'experts de février 2014, les données manquantes au travail de collecte effectué jusque-là concernent les pratiques anciennes (agriculture, sylviculture, autres activités) ayant participé à l'évolution des écosystèmes et du paysage de la vallée. Les personnes ressource sur ces sujets sont pour la plupart relativement âgés, c'est pourquoi il conviendrait de les rencontrer prochainement pour pouvoir recueillir puis valoriser cette « mémoire » auprès du public local (cf. FA 2).

<b>Année/Périodicité</b> 2015-2019	<b>Période d'intervention</b> Toute l'année
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> commune de Job, usagers, habitants</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Tous

**Localisation :**

Commune de Job et alentours

**Descriptif de l'opération :**

Recueil de témoignages ou de documents sur les pratiques de la vallée ; rédaction d'un document de synthèse en 2019

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 2 575 €**

Recueil de témoignages et documents (5 j.)	<b>GesT</b>	2 575 €
--	-------------	---------

**Indicateurs de réalisation**

Rencontres ou échange avec des personnes ressource

**Indicateurs de résultats**

Documents et témoignages

**Contexte et enjeux :**

Le suivi mis en place dans la précédente mise en œuvre mérite d'être reconduit en 2018, mais avec un pas de temps plus long, soit tous les 5 ans. De 2010 à 2013, 6 stations photographiques (2 en fond de vallée et 4 sur les crêtes) ont été suivies.

Les travaux de déboisement des parcelles 80, 82 et 116 à venir, qui conduiront à d'importantes modifications paysagères, doivent motiver la création de points de suivis particuliers permettant d'apprécier l'impact paysager de l'intervention et l'évolution des milieux. De la même manière, il conviendrait de suivre l'impact des actions mises en œuvre par le contrat territorial sur le ruisseau du Fossat.

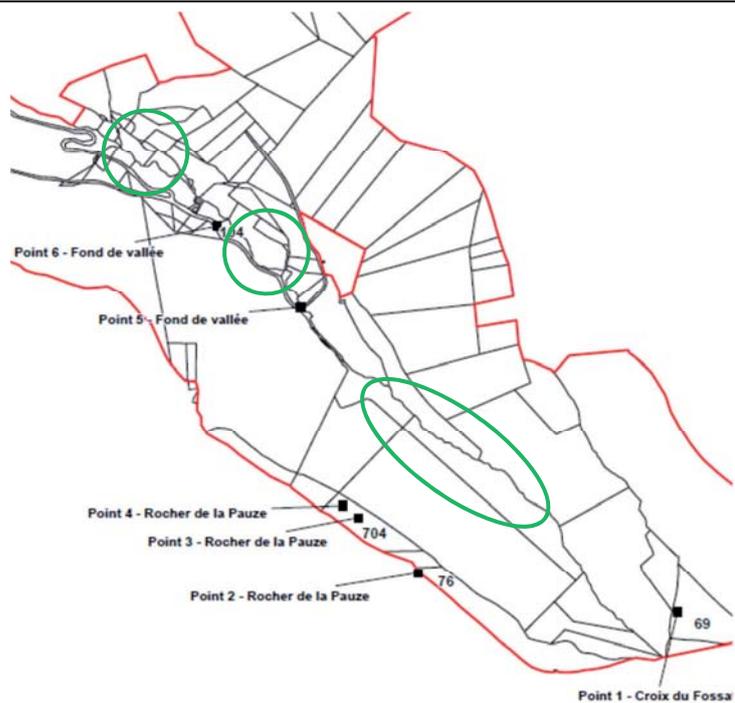
<b>Année/Périodicité</b> 2017 - 2018 / tous les 5 ans	<b>Période d'intervention</b> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b></li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> tous

**Localisation :**

Voir carte ci-contre

**Descriptif de l'opération :**

- Création des nouvelles stations de suivi photographique (en vert) et réalisation d'un cliché témoin en 2017
- Suivi photographique complet en 2018 sur la base du nouveau réseau de points de suivi

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 1 030 €**

Suivi (2 j/5 ans)	GesT	1 030 €
-------------------	------	---------

**Indicateurs de réalisation**

Suivi photographique réalisé

**Indicateurs de résultats**

Evolution des milieux et paysages suite à un déboisement

**GH 1****Restauration des parcelles 80 et 82****Priorité \*\*\***

**Nota bene** : cette action non validée au CLS du 4/11/2014 doit faire l'objet de discussions au sein d'un comité technique spécifique qui validera une nouvelle proposition en 2015

**Contexte et enjeux** : La présence de 5.5 ha de plantation résineuse monospécifique dans le fond de la vallée constitue à ce jour la plus grande atteinte anthropique à la naturalité et au bon état écologique des milieux. Le Conseil général, qui en est le propriétaire, souhaite intervenir sur ces boisements artificiels afin de permettre la recolonisation par une végétation qui soit caractéristique des milieux naturels foréziens. L'absence de desserte forestière, la pente et la sensibilité des sols rend difficile toute intervention mécanique, c'est pourquoi il a été décidé d'employer des techniques alternatives d'exploitation de type câble-mat et cheval de trait. Des précautions devront être prises quant aux risques d'érosion liés à une coupe rase. La restauration des terrains les moins pentus permettra à terme l'entretien des milieux par pâturage.

<u>Année</u> 2017	<u>Période d'intervention</u> Été-automne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'oeuvre</b>: Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : ONF, privés</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : Contrat N2000</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : Prairies de fauche montagnardes, hêtraies acidophiles et forêts de pente, mégaphorbiaies montagnardes

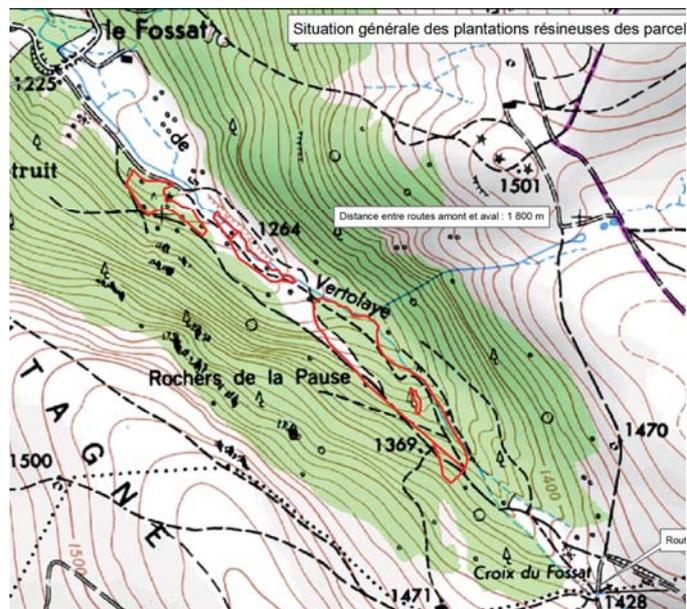
**Localisation** : parcelles 80 et 82 (et marginalement 116, 79 et 81)

**Préalable** : concertation entre le CG, l'ONF et le gestionnaire ; contact avec les propriétaires de plantation

**Descriptif de l'opération** :

Accompagnement de la préparation et suivi du chantier

**Moyens proposés** : *Exploitation de la totalité des bois sauf à proximité des écoulements d'eau, débardage par câble couplé au cheval ou câble seul ; voir descriptif en annexe 6 et 7 → à redéfinir en Cté technique « forêt »*



**Coût prévisionnel sur 6 ans** : 2 575 €

Préparation et encadrement du chantier (non facturé)	<b>ONF</b>	-
Travaux d'exploitation des bois	<b>PresT</b>	<i>Financé par un autre budget</i>
Travaux de rognage des souches et remise en état	<b>SEVE</b>	-
Suivi du chantier (5 j. l'année de mise en oeuvre)	<b>GesT</b>	2 575 €

**Indicateurs de réalisation**

Surface restaurée et surface remise en pâturage

**Indicateurs de résultats**

Suivi de végétation, des orthoptères

## GH 2

## Gestion des parcelles 80 et 82 suite à leur restauration

Priorité \*\*\*

**Contexte et enjeux :** Les travaux de restauration des plantations résineuses du fond de vallée qui devraient avoir lieu en 2017 ou 2018 vont laisser place à une dynamique naturelle de colonisation. Des espèces de friche forestière (épilobes, sureau rouge, bouleau, ronces...) apparaîtront en cas de non-gestion, annonçant l'installation d'un boisement pionnier. L'enjeu de reconnection des milieux ouverts du fond de vallée avec ceux des Hautes-chaumes implique une gestion adaptée de type pâturage et/ou entretien mécanique.

Année 2018 et 2019	Période d'intervention -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'oeuvre:</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> CEN, CBNMC, Detours, commune</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> Contrat N2000</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> cortèges des milieux ouverts montagnards et subalpins

**Localisation :** parcelles 80 et 82

### Descriptif de l'opération :

Suppression de la régénération d'épicéa et des ligneux colonisateurs  
Mise en place d'une solution durable pour maintenir les milieux ouverts et favoriser l'installation d'une végétation herbacée

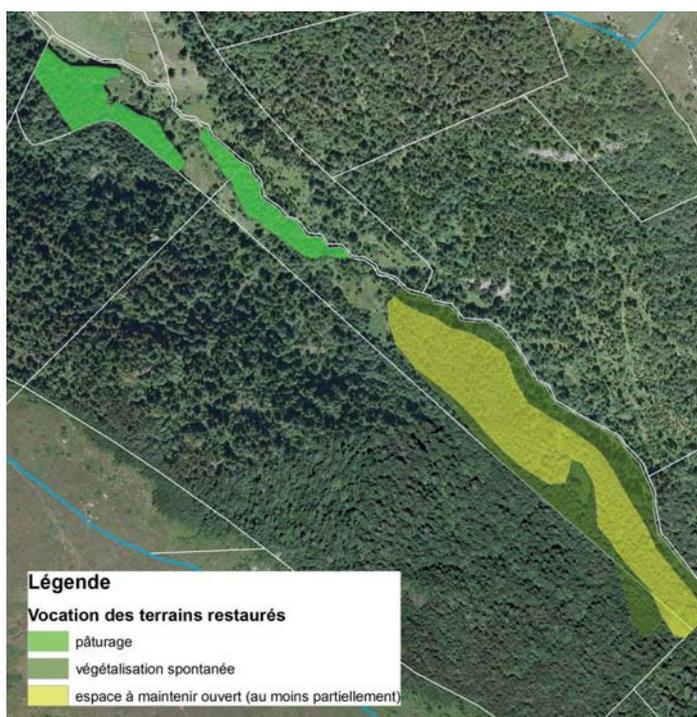
### Moyens proposés :

Arrachage de semis d'épicéa

Débroussaillage manuel en situation de pente et broyage en zone mécanisable

Recherche d'un éleveur, aménagements d'un parc de pâturage (si besoin) et conventionnement

Gestion des parcelles 80-82 après restauration



### Coût prévisionnel sur 6 ans : 7 620 €

Entretien mécanique – suppression des ligneux	<b>Detours</b>	1 500 €
Suivi de la gestion (3 j.)	<b>GesT</b>	1 545 €
Mise en place d'un pâturage et conventionnement (5 j.)	<b>GesT</b>	2 575 €
Aménagements d'un parc de pâturage	<b>SEVE/Detours</b>	2 000 €

### Indicateurs de réalisation

Surface de milieux ouverts gérés

### Indicateurs de résultats

Réapparition d'une flore de milieux ouverts, 86  
entretien par pâturage

## GH 3 Aménagements légers pour accompagner des pratiques pastorales intégratrices des enjeux de biodiversité

Priorité \*\*\*

**Contexte et enjeu :** Le bilan 2009-2013 a révélé l'existence de déséquilibres sur certains secteurs, à l'image de la dégradation des sols observée localement à La Richarde et Chez Lire. Un surpiétinement ponctuel est en cause, provoquant la régression d'espèces floristiques ou faunistiques patrimoniales liées aux zones humides. La disparition du Damier de la Succise est notamment très préoccupante et pourrait être corréllée à ce constat. Dans le cas où une adaptation du chargement est insuffisante, seule la mise en place de rotations du troupeau ou d'exclos permettra d'intégrer ces enjeux à la gestion pastorale.

<u>Année</u> 2015 à 2019 selon opportunité	<u>Période d'intervention</u> Eté
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'oeuvre:</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> DETOURS</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> Contrat N2000/CT</li> </ul>	<p><b>Habitats et espèces visés :</b> Bas-marais, tourbières de transitions, prairies paratourbeuses, <i>Carex pauciflora</i>, <i>Euphydrys aurinia</i>, <i>Vaccinium oxycoccos</i>, <i>Andromeda polifolia</i>...</p>

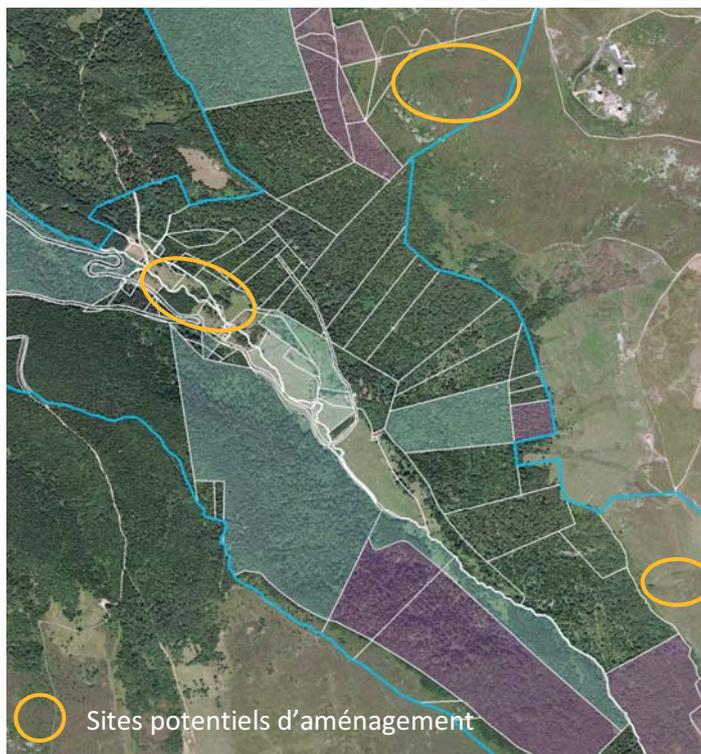
**Localisation :** parcelles privées, voir ci-contre

**Préalable :** rencontre avec les propriétaires et les exploitants concernés, sensibilisation aux enjeux de préservation des sols en milieu tourbeux (AD 1)

**Descriptif de l'opération :**

- Concertation avec le propriétaire et conventionnement
- piquetage du chantier avec le propriétaire et l'exploitant
- achat et pose du matériel pour la mise en défens ou la création de nouveaux parcs ou d'abreuvoirs

**Moyens proposés :**  
Convention avec le propriétaire - Installation d'une clôture et d'un poste électriques (x2)



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 12 300 €**

Concertation avec l'exploitant (2 j./an)	<b>GesT</b>	1 030 €
Achat de matériel	<b>CG63</b>	2 000 €
Pose de clôture ou autre aménagement (1 j./an)	<b>Detours/ GesT</b>	515 €
Coordination et accompagnement du chantier (1j/an)	<b>GesT</b>	515 €

**Indicateurs de réalisation**

Surface mise en défens, adaptation du chargement

**Indicateurs de résultats**

Suivi des lépidoptères et de la flore

## GH 4 Aménagement de la PR sur les secteurs sujets à dégradation

Priorité \*

**Contexte et enjeux :** Le circuit PR est la voie ouverte au public la plus fréquentée, avec environ 3500 visiteurs par an sur sa partie basse. Le sentier traverse des secteurs sensibles au piétinement, en particulier certaines zones humides tourbeuses dont les sols sont peu porteurs peuvent être dégradés par le piétinement. C'est pourquoi il est judicieux de prévoir une intervention légère sur les tronçons les plus dégradés.

<b>Année</b> 2016 et 2017	<b>Période d'intervention</b> Été
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'oeuvre:</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> RALF, Syndicat d'initiative de Job</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> Contrat N2000</li> </ul>	<p><b>Habitats et espèces visés :</b> Tourbières et prairies paratourbeuses</p>

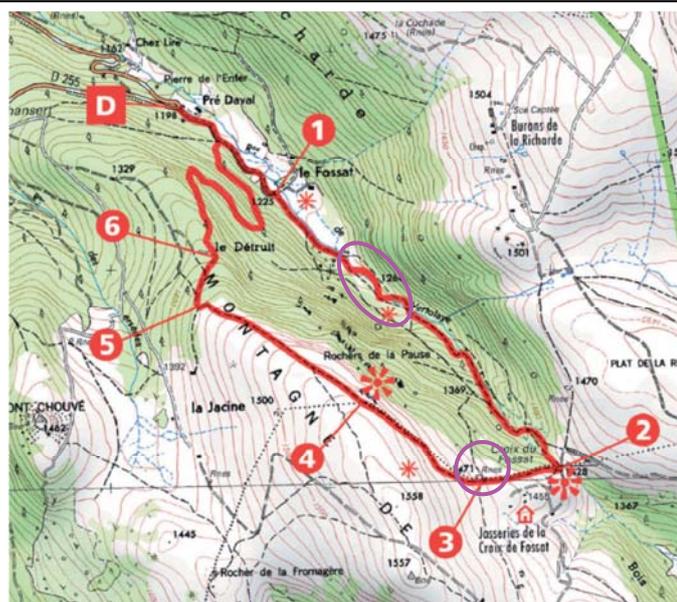
**Localisation, voir carte ci-contre :**

tourbière de la Croix du Fossat (propriété privée) ; éventuellement le long de la propriété Tarrit avant la montée à la Croix du Fossat.

**Préalable :** concertation avec RELF et le Syndicat d'initiative de Job (AD 10)

**Descriptif de l'opération :**

Installation d'un platelage ou d'une main courante pour canaliser la fréquentation



**Coût prévisionnel sur 6 ans : 4 030 €**

Achat matériel	<b>CG63</b>	3 000
Préparation et réalisation du chantier	<b>SEVE</b>	-
Suivi du chantier (2 j)	<b>GesT</b>	1 030 €
Entretien ponctuel (intégré dans IO 1)	<b>GesT</b>	-

**Indicateurs de réalisation**

Linéaire de sentier restauré

**Indicateurs de résultats**

Taux de recolonisation par la végétation

**PO 1****Surveillance et sécurisation des accès au public****Priorité \*\*\***

**Contexte et enjeux :** la vallée du Fossat est un des sites remarquable du Forez. Un circuit PR de 6.5 km la parcourt ainsi qu'une balade plus courte dénommée « Léa et Tino ». La fréquentation annuelle du fond de vallon est d'environ 3 500 visiteurs, ce qui rend indispensable la surveillance du site et la sécurisation du circuit ouvert au public

<u>Année/Périodicité</u> 2015 à 2020	<u>Date/Période d'intervention</u> Printemps, été et automne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> ONCFS, ONEMA, commune de Job</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> /</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> tous

**Localisation :** circuit PR principalement

**Descriptif de l'opération :**

- Nettoyage des abords des zones d'accueil du public
  - Tournées de surveillance
  - Contrôle de l'état des sentiers ouverts au public et sécurisation
- Voir protocole de surveillance du site en annexe 8

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 24 720 €**

Surveillance de mai à oct (2 x 1/2 j /mois x 8 mois/an)	<b>GesT</b>	24 720 €
Intervention de sécurisation 1 j/an	<b>SEVE</b>	-

**Indicateurs de réalisation**

Compte-rendu annuel (AD 15) des tournées de surveillances

**Indicateurs de résultats**

Sécurité des accès au public

**Contexte et enjeux :** les infrastructures existantes participent au bon accueil du public visiteur (signalétique, balisage et supports d'information), permettent le respect de la réglementation (barrières) ou sont garantes de la mise en place d'une gestion adaptée et planifiée de l'espace (clôtures, parcs de contention, passerelles, éco-compteur...). Leur entretien est donc nécessaire au bon fonctionnement de l'ENS.

<u>Année/Périodicité</u> 2015 à 2020	<u>Date/Période d'intervention</u> Printemps, été et automne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> SEVE/Chantier insertion</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> aucun</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> aucun

**Localisation :** le long du circuit PR et dans les parcelles du CG contenant des parcs de pâturage

**Descriptif de l'opération :** tournée de vérification de l'état du matériel en fin d'hiver et en cours de saison

Voir figure 18 p. 27

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 4 635 €**

Tournée de vérification (1/2 j x 3 /an)	<b>GesT</b>	4 635 €
Intervention (3 j/an)	<b>SEVE</b>	-

**Indicateurs de réalisation**

Compte-rendu de tournée de vérification

**Indicateurs de résultats**

Bon état des infrastructures

**FA 1****Elaboration d'outils pédagogiques de découverte****Priorité \*\***

**Contexte et enjeux :** L'ENS est méconnu et ne bénéficie d'aucun support pédagogique grand public hormis le panneau d'information installé en 2014 à l'entrée du site. L'objectif serait de disposer d'un support pédagogique accessible à tous et didactique permettant une meilleure appréhension des richesses de la vallée, impliquant par là-même les acteurs touristiques dans sa valorisation.

<u>Année/Périodicité</u> 2016 et 2017	<u>Date/Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> La Montagne, bulletin municipal, La Catiche, acteurs touristiques</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> Feder</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Tous

**Localisation :** ENS

**Descriptif de l'opération :**

- Elaboration d'un support d'interprétation du patrimoine naturel (de type plaquette)
- Edition de l'outil pédagogique
- Mise en place de repères (bornes d'interprétation) sur le terrain
- Formation des acteurs touristiques

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 6 075 €**

Elaboration d'un support d'interprétation (3 j)	<b>GesT</b>	1 545 €
Conception et impression de l'outil pédagogique	<b>PresT</b>	3 000 €
Balisage léger (repères)	<b>PresT</b>	500 €
Formation des acteurs touristiques (2 j)	<b>GesT</b>	1 030 €

**Indicateurs de réalisation**

Supports pédagogiques disponibles en OT

**Indicateurs de résultats**

Nombre de supports réalisés/comandés par les OT

**FA 2****Valorisation de l'histoire de la vallée****Priorité \*\*\***

**Contexte et enjeux :** Les recherches sur l'histoire de la vallée menées dans le premier plan de gestion ont permis la compilation d'une grande quantité de données qu'il serait souhaitable de valoriser auprès du grand public et en particulier des habitants et propriétaires.

<u>Année/Périodicité</u>	<u>Date/Période d'intervention</u>
2018	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b></li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> Feder</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> Tous

**Localisation :** ENS et communes voisines

**Descriptif de l'opération :**

- Elaboration d'un support de communication de type film, reportage ou exposition
- Diffusion du support

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 6 000 €**

Conception d'un support de communication et diffusion	<b>PresT</b>	5 000 €
Coordination et suivi (3j)	<b>GesT</b>	1545

**Indicateurs de réalisation**

Support de communication

**Indicateurs de résultats**

Nombre de personnes touchées par le média

**FA 3****Projet scolaire avec les écoles voisines****Priorité \*\***

**Contexte et enjeux :** la vallée du Fossat reste méconnue des habitants, de surcroît chez les jeunes générations. C'est pourquoi on propose de travailler à la construction de projets scolaires avec les écoles primaires (Job, Vertolaye) et collèges (Ambert, Olliergues) voisins

<u>Année/Périodicité</u> 2015 ou 2016	<u>Date/Période d'intervention</u> -
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> établissements scolaires</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> animation scolaire dans le cadre de l'action du Parc</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> -

**Localisation :** ENS + territoire intercommunal

**Descriptif de l'opération :**

- Intervention en classe sur une thématique puis ateliers ou jeu pour appréhender le sujet et commencer l'apprentissage pratique
- Sortie de découverte sur le terrain et atelier grandeur nature

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 2 060 €**

Rencontre de préparation avec l'enseignant (0,5 j)	<b>GesT</b>	257.5 €
Intervention en classe (2 j)	<b>GesT</b>	1 030 €
Sortie de terrain (1,5 j)	<b>GesT</b>	772.5 €

**Indicateurs de réalisation**

Projet développé avec une classe

**Indicateurs de résultats**

Sensibilisation indirecte des parents

**FA 4 Communication auprès des acteurs touristiques locaux** **Priorité \*\***

**Contexte et enjeux** : les acteurs touristiques (Office du tourisme d'Ambert et d'Olliergues, association du patrimoine - GRALF) sont peu sensibilisés au patrimoine naturel et paysager du Fossat, et leur offre touristique gagnerait à mieux diffuser les informations sur les activités de plein air possibles et les visites organisées par le Conseil général, qui sont globalement sous fréquentées. Cette action doit s'appuyer sur le Syndicat d'initiative de Job, bien conscient du potentiel de la vallée du Fossat

<u>Année/Périodicité</u> 2015 - 2019	<u>Date/Période d'intervention</u> Printemps
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage</b> : Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre</b> : Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires</b> : La Montagne, bulletin municipal, Syndicat d'initiative de Job</li> <li>• <b>Financements mobilisables</b> : -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés</b> : -

**Localisation** : ENS + territoire intercommunal

**Descriptif de l'opération** :

- information des acteurs touristiques du territoire intercommunal
- diffusion systématique des supports de communication du Conseil général et du Parc

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 2 575 €**

information des acteurs touristiques (0,5 j/an)	<b>CG</b>	1287.5 €
Information et communication (0,5 j/an)	<b>GesT</b>	1287.5 €

**Indicateurs de réalisation**

Revue de presse

**Indicateurs de résultats**

Appropriation des enjeux du site par les locaux

**FA 5 Suivi de la fréquentation sur la PR et autres suivis Priorité \*\*\***

**Contexte et enjeux :** le suivi de la fréquentation procure une information précieuse quant à l'intensité et la fréquence des visites de l'ENS. Il permet au besoin de réajuster certains aspects de l'accueil du public ou même de la gestion des accès au public.

<u>Année/Périodicité</u> 2015 - 2020	<u>Date/Période d'intervention</u> Hors neige
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maitre d'ouvrage :</b> Conseil général 63</li> <li>• <b>Maitre d'œuvre :</b> Gestionnaire</li> <li>• <b>Partenaires :</b> -</li> <li>• <b>Financements mobilisables :</b> -</li> </ul>	<b>Habitats et espèces visés :</b> tous

**Localisation :** ENS

**Descriptif de l'opération :**

- relevé et synthèse de l'éco-compteur

**Coût prévisionnel sur 6 ans : 3 090 €**

Relevé et synthèse de l'éco-compteur (1 j/an)

**GesT**

3 090 €

**Indicateurs de réalisation**

Synthèses des fréquentations

**Indicateurs de résultats**

-

## Tableau de programmation des actions

Type d'opération	Code	Action	Priorité	Opérateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Coût PG	Total	Moy. /an
Suivi administratif et animation	AD 1	Coordination et suivi de la gestion pastorale	***	GesT	3 090,0	1 545,0	1 545,0	1 545,0	1 545,0	1 545,0	10 815,0		Remarque
	AD 2	Animation locale auprès des propriétaires privés	***	GesT	3 090,0	3 605,0	3 605,0	3 090,0	3 090,0			16 480,0	
	AD 3	Coordination des échanges avec les partenaires techniques	***	GesT	1 030,0	3 090,0	1 030,0	1 030,0	1 030,0	3 090,0		10 300,0	
	AD 4	Préparation de la suppression des plantations résineuses propriétés du CG	***	GesT/ONF/CG	4 120,0	4 120,0	4 120,0					12 360,0	
	AD 5	Elaboration de l'aménagement forestier et de sa mise en oeuvre	***	GesT/ONF/CG			515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	2 060,0	
	AD 6	Emergence d'un travail de recherche sur la dynamique forestière sous influence d'espèces allochtones	**	GesT			515,0	13 300,0	515,0	515,0	515,0	14 845,0	
	AD 7	Concertation avec les acteurs locaux	***	GesT	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0	2 060,0			10 300,0	
	AD 8	Veille et animation foncière en vue d'acquisitions	**	GesT/CG									
	AD 9	Coordination des actions avec les autres démarches de préservation	***	GesT	1 030,0	1 030,0	1 030,0	1 030,0	1 030,0	1 030,0	1 030,0	6 180,0	
	AD 10	Réalisation d'un bilan annuel d'activité	***	GesT	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0		2 575,0	
	AD 11	Evaluation du plan de gestion quinquennal	***	GesT							5 150,0	5 150,0	
	AD 12	Elaboration du troisième plan de gestion	***	GesT							13 132,5	13 132,5	17 366,3
Gestion des habitats	GH 1	Restauration des parcelles 80 et 82	***	GesT			2 575,0					2 575,0	
	GH 2	Gestion de la végétation des parcelles 80 et 82 suite à leur restauration	***	GesT				6 347,5	1 272,5			7 620,0	
	GH 3	Aménagements légers pour accompagner des pratiques pastorales intégratrices des enjeux de biodiversité	***	GesT	2 560,0	2 560,0	2 560,0	2 560,0	2 060,0	2 060,0		12 300,0	
	GH 4	Aménagement de la PR sur les secteurs sujets à dégradation	**	GesT		2 015,0	2 015,0					4 030,0	4 420,8
Suivi écologiques et études	SE 1	Suivi piscicole	***	PresT		1 815,0						1 815,0	
	SE 2	Recensement des odonates de milieu tourbeux subalpin	***	GesT	1 545,0							1 545,0	
	SE 3	Suivi de l'évolution des habitats	***	PresT			1 030,0	515,0				1 545,0	
	SE 4	Suivi des orthoptères	**	PresT		3 530,0			2 500,0			6 030,0	
	SE 5	Suivi des rhopalocères et zygènes	***	PresT	3 370,0	2 340,0	2 340,0	2 340,0	2 340,0	2 340,0		12 730,0	option à 3 375

SE 6	Suivi de la flore emblématique	***	GesT	1 265,0					1 265,0			2 530,0
SE 7	Suivi de l'évolution des milieux forestiers	***	GesT/PresT		515,0	6 105,0						6 620,0
SE 8	Complément d'inventaire des coléoptères	**	PresT		1 915,0							1 915,0
SE 9	Suivi des chiroptères	**	PresT	1 507,5	1 507,5	1 507,5	1 507,5	1 507,5	1 507,5	1 507,5	1 507,5	9 045,0
SE 10	Inventaire des bryophytes	***	PresT		10 545,0							10 545,0
SE 11	Suivi faunistique par pièges-photographiques	**	GesT	600,0								600,0
SE 12	Suivi des populations de gibier en partenariat avec la société de chasse et l'ONCFS	**	GesT		1 287,5	772,5	772,5	772,5	772,5	772,5		3 605,0
SE 13	Inventaire des micromammifères remarquables	*	PresT			4 030,0						4 030,0
SE 14	Suivi ornithologique d'espèces patrimoniales	***	GesT	3 090,0				3 090,0				6 180,0
SE 15	Inventaire et cartographie des zones humides	***	GesT	10 815,0								10 815,0
SE 16	Cartographie des habitats du secteur de Reclavet	**	GesT			4 620,0						4 620,0
SE 17	Recherche de données sur les pratiques anciennes	***	GesT	1 030,0	1 030,0	515,0						2 575,0
SE 18	Suivi photographique	**	GesT					1 030,0				1 030,0
FA 1	Elaboration d'outils pédagogiques de découverte	**	GesT		1 545,0	4 530,0						6 075,0
FA 2	Valorisation de l'histoire de la vallée	***	PresT					6 545,0				6 545,0
FA 3	Projet scolaire avec les écoles voisines	**	GesT			2 060,0						2 060,0
FA 4	Communication auprès des acteurs touristiques locaux	**	CG/GesT	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0		2 575,0
FA 5	Suivi de la fréquentation sur la PR et autres suivis	***	GesT	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	515,0	3 090,0
PO 1	Surveillance et sécurisation des accès au public	***	GesT/SEVE	4 120,0	4 120,0	4 120,0	4 120,0	4 120,0	4 120,0	4 120,0	4 120,0	24 720,0
IO 1	Entretien des infrastructures	**	GesT/SEVE	772,5	772,5	772,5	772,5	772,5	772,5	772,5	772,5	4 635,0
				46 640,0	54 037,5	47 867,5	59 820,0	27 940,0	31 892,5			268 197,5
												44 699,6

option à 5 150

Total sur 6 ans : 268 197,5 €

Total moyen par an : 44 699,6 €

## Références bibliographiques

---

BACHELARD P., 2007 – Suivi du Damier de la Succise et du Nacré de la canneberge sur quatre tourbières du site Natura 2000 des monts du Forez (Puy-de-Dôme). SHNAO – PNRLF, rapport d'étude, 35 p.

CUBIZOLLE H., 1997 – La Dore et sa vallée, approche géohistorique des relations homme – milieu fluvial. Publications de l'université de Saint-Etienne, 349 p.

ETLICHER B., 1986 – Les massifs du Forez, du Pilat et du Vivarais. Régionalisation et dynamique des héritages glaciaires et périglaciaires en moyenne montagne cristalline. Centre d'Etudes Foréziennes, thèse d'état Lyon II, 681 p.

HUGONNOT V., 2009 – Inventaire et suivi des bryophytes d'intérêt communautaire dans le périmètre du site Natura 2000 FR8301030 « Monts du Forez ». Conservatoire botanique national du Massif central \ Parc naturel régional du Livradois-Forez, 33 p.

HUGONNOT V., 2007 – Les bryophytes de l'annexe II de la « Directive habitats » et autres bryophytes à forte valeur patrimoniale du site Natura 2000 FR8301030 « Monts du Forez ». Conservatoire botanique national du Massif central \ Parc naturel régional du Livradois-Forez, 52 p.

Master 2 Espace et Milieux, 2013 – L'ENS « vallée du Fossat » (Puy-de-Dôme). Bilan du premier plan de gestion (2009-2013) et perspectives. Université Paris Diderot – Paris 7. Projet d'études, 46 p.

PNRLF, 2007 – Document d'objectifs du site Natura 2000 des Monts du Forez

PNRLF, 2008 – Plan de gestion quinquennal du site ENS « vallée du Fossat » 2009-2013

PNRLF/CEPA, 2009 – Mise en place et suivi du plan de gestion quinquennal de l'ENS de la vallée du Fossat, bilan des réalisations 2009, programmation 2010

PNRLF/CEPA, 2010 – Mise en place et suivi du plan de gestion quinquennal de l'ENS de la vallée du Fossat, bilan des réalisations 2010, programmation 2011

PNRLF/CENA, 2011 – Mise en place et suivi du plan de gestion quinquennal de l'ENS de la vallée du Fossat, bilan des réalisations 2011, programmation 2012

PNRLF/CENA, 2012 – Mise en place et suivi du plan de gestion quinquennal de l'ENS de la vallée du Fossat, bilan des réalisations 2012, programmation 2013

PNRLF/CENA, 2013 – Mise en place et suivi du plan de gestion quinquennal de l'ENS de la vallée du Fossat, bilan des réalisations 2013, programmation 2014

PNRLF/CENA, 2014 – Bilan quinquennal 2009-2013 de l'ENS de la vallée du Fossat

THEBAUD G., LAIRE R., PETEL G., 2003 – La végétation des vallées du Fossat et des Reblats, site classé des monts du Forez (Massif central, France). J. Bot. Soc. Bot France 23 : 17-29.

## Annexes

---

Annexe 1 : Délibération du Conseil général concernant la création du droit de préemption de l'ENS

Annexe 2 : Convention de pâturage 2013-2015

Annexe 3 : Courrier du Conseil général à l'ONF concernant la soumission au Régime forestier de certaines parcelles de l'ENS

Annexe 4 : Charte de gestion des espaces boisés du site classé du Haut-Forez central

Annexe 5 : Priorités d'acquisition foncière

Annexe 6 : Support de la visite technique « exploitation des parcelles 80-82 »

Annexe 7 : Rapport de faisabilité élaboré par l'ONF

Annexe 8 : Protocole de surveillance

République Française

**DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME****DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE  
du CONSEIL GENERAL**

Réunion du 6 mars 2006

**POLITIQUE EN FAVEUR DES ESPACES ET DU PATRIMOINE NATURELS****Espaces naturels sensibles - Droit de préemption sur des parcelles  
situées dans la Vallée du Fossat, commune de Job**

N° 6.02 du bordereau - Rapport page 297

La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie ce jour, lundi 6 mars 2006,  
à Clermont-Ferrand, en l'Hôtel du Département

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL  
Président du Conseil Général

Etaient présents : *M. Jean-Yves GOUTTEBEL, M. Alain NÉRI, Mme Pierrette DAFFIX-RAY,  
M. Luc TIXIER, Mme Nadine DÉAT, M. Claude BOILON,  
Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Bernard AUBY, Mme Patricia GUILHOT,  
M. Bernard FAVODON, M. Gérard BETENFELD, M. Jean-Claude FOURNIER,  
M. Yves FOURNET-FAYARD, M. Daniel COURTADON, Mme Michèle ANDRÉ,  
M. Michel BARRETTE, M. Gilles BATTUT, M. Maurice BATTUT,  
M. Roland BLANCHET, M. Gilbert BONNEFOY, M. Jean-Marc BOYER,  
M. Guy BRUNET, M. Robert CHABAUD, M. Robert CHABROL, M. Luc CHAPUT,  
M. Michel CHARASSE, M. Jean-Luc COUPAT, M. Yves-Serge CROZE, M. Jean-  
Claude DAURAT, M. Jean-Pierre DECOMBAS, M. Jacque DOUARRE,  
M. Alain ESCURE, Mme Dominique GIRON, M. Michel GIRARD, M. Eric GOLD,  
M. Pierre GUILLON, M. Henri JURY, M. Serge LESBRE,  
Mme Sylvie MAISONNET, M. François MARION, M. Bertrand MARTIN,  
M. Maurice MESTRE, M. Vincent PACCALIN, M. Bertrand PASCUTO,  
M. Daniel PEYNON, M. Jean PONSONNAILLE, M. Alexandre POURCHON,  
M. Bernard SAUVADE, M. Christophe SERRE, M. Hubert TARRERIAS,  
M. Bernard VEISSIÈRE, M. André WILS, M. Jean-Claude ZICOLA.*

Absents ou excusés : *M. Jean-Jacques BOURNEL, M. Alain BROCHET, Mme Marie-  
Gabrielle GAGNADRE, M. Jean-Marc JUILHARD, Mme Mireille LACOMBE,  
Dr Claudine LAFAYE, Dr Pierre PIPET.*

Agissant conformément à la délégation de compétence qui lui a été donnée par le Conseil Général,  
lors de sa réunion du 26 avril 2004, en application des dispositions de l'article L.3211-2 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

LA COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL GENERAL,

Sur le rapport du Président,

**Vu** la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985, donnant compétence aux collectivités départementales pour élaborer et mettre en œuvre, dans chaque département, une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux sensibles,

**Vu**, dans ce cadre, la délibération du Conseil général du 13 janvier 1999 portant engagement sur une politique environnementale dans le département du Puy-de-Dôme et la délibération du 18 mai 1999, approuvant le classement de 76 sites de l'inventaire Z.N.I.E.F.F. comme champ prioritaire d'intervention au titre des espaces naturels sensibles,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Job en date du 19 octobre 2005, sollicitant la mise en place du droit de préemption au bénéfice du Conseil général sur plusieurs parcelles situées dans la vallée du Fossat, au "Pré d'Aval",

**Considérant** l'intérêt patrimonial de ce site,

**Sur** proposition du Vice-Président du Conseil général, Président de la Sixième Commission,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

#### **DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

**- d'approuver**, dans le cadre de la politique départementale de protection des espaces naturels sensibles, la mise en œuvre, au bénéfice du Conseil général, du droit de préemption sur les parcelles cadastrées 44 à 49 ; 69 à 77 ; 79 à 92 ; 94 à 99 ; 107 ; 111 à 115 ; 117 et 118 ; 120 à 123 ; 124 à 147 ; 149 à 178 ; 209 ; 585 ; 618 et 619 ; 626 à 630 ; 633 et 634 ; 702 à 704 ; 706 ; 758 ; 769 à 771 en section D du plan cadastral de la commune de Job (vallée du Fossat – "Pré d'Aval").

Transmission au Représentant de l'Etat  
N°                    le

Publication le

Notification le

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**

Clermont-Ferrand, le

P/le Président du Conseil général,

Signé : Gérard BETENFELD

**Par délégation du Président,  
le Vice-Président du Conseil général,**

**Gérard BETENFELD**

**CONVENTION PLURIANNUELLE  
DE PÂTURAGE**

**VALLEE DU FOSSAT**

**Projet 2013 -2015  
Version du 5 février 2013**

*Entre les soussignés :*

Le Conseil général du Puy-de-Dôme, sis Hôtel du Département – 24 rue St-Esprit – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1, représenté par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL en sa qualité de Président, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération en date 28 avril 2008,

*en sa qualité de propriétaire,*

*Et :*

Monsieur Daniel DESSAIGNE, dont l'adresse est : Suargues 63940 MARSAC EN LIVRADOIS

*Le propriétaire des animaux ou exploitant,*

NB : Le Conseil Général du Puy de Dôme confie la gestion de l'ENS Fossat au Parc naturel régional Livradois Forez. Ce dernier assure entre autres la coordination et le suivi de la gestion pastorale, le bilan et la rédaction de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1er : OBJET**

Cette Convention pluriannuelle de pâturage est établie conformément aux articles L481-1 à L481-3 du Code Rural.

L'unité pastorale, objet de la présente convention, comprend :

- prairie,
- cours d'eau.

dont la désignation cadastrale suit :

<b>commune</b>	<b>lieu-dit</b>	<b>section</b>	<b>parcelles</b>	<b>Contenance totale</b>
JOB	Vallée du Fossat	D	100 à 106, 108, 109	7ha 51 a 58 ca

Ces parcelles ont été acquises par le Conseil général au titre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles, la présente convention a pour objet de préserver ce site grâce à des pratiques agricoles raisonnées que le locataire s'engage à respecter.

La surface agricole utilisable, à laquelle les parties se réfèrent, est de 5 ha 00 a 00 ca, définie selon le plan du cahier des charges transmis en annexe 2 (excluant les surfaces des zones de mise en défens, les accès et les servitudes de la surface totale de l'îlot).

## **ARTICLE 2 : DUREE, RENOUELEMENT ET RESILIATION**

La présente location est consentie pour une durée de 3 années d'estive consécutives à partir de la signature de la présente convention. Une saison d'estive s'entend du 15 mai au 15 octobre.

En cas de non respect constaté du cahier des charges (**article 4 et annexes**), par l'une ou l'autre des parties, et après mise en demeure infructueuse (persistance du désaccord au-delà d'un mois après envoi d'un courrier avec accusé - réception), il sera mis fin à la location au terme de l'année d'estive en cours. Un état des lieux pourra être établi à chaque début et chaque fin de période de jouissance.

Sauf opposition de l'une ou l'autre des parties, donnée par lettre recommandée avec accusé de réception, 6 mois avant la fin de la période pluriannuelle en cours, le renouvellement s'effectuera ensuite par tacite reconduction par période équivalente à la durée initiale.

## **ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION, IMPÔTS et CHARGES**

La présente convention est consentie moyennant un loyer annuel de 162€ payable le 15 octobre de chaque année.

Cette valeur est calculée sur la base de l'augmentation de l'indice de fermage de 2,67%, prévue dans l'arrêté préfectoral 12/1945 du 26 septembre 2012 et applicable jusqu'en septembre 2013.

La valeur du précédent loyer est de 158€

Calcul de la valeur du loyer pour 2013 = 158€ X 2,67% : 162€

Le locataire ne pourra prétendre à aucune indemnité de la part du propriétaire pour intempéries, maladies ou cas fortuits.

Le loyer est payable, au terme de la saison d'estive, à :

*La paierie départementale  
Rue maréchal de Lattre de Tassigny  
63033 CLERMONT-FERRAND*

Le prix est ferme et non révisable sur la période de la présente convention. A l'échéance, le montant du loyer annuel pourra être révisé selon la variation de la valeur de l'indice des fermages.

Le paiement de l'impôt est à la charge exclusive du propriétaire. Le paiement des cotisations sociales liées au foncier attribué est à la charge du locataire qui accomplira les démarches nécessaires auprès de la Mutualité Sociale Agricole dont dépend son siège d'exploitation.

## **ARTICLE 4 : GESTION PASTORALE**

## **Obligations du propriétaire**

- Le propriétaire est tenu de délivrer les biens loués et de garantir le locataire contre les vices cachés du fonds et contre les éventuels troubles de jouissance.
- Afin d'assurer au locataire une jouissance normale des biens loués, le propriétaire est tenu d'effectuer toutes les grosses réparations (ex : dessouchage, limiter l'envahissement par les sureaux...).
- Les installations pastorales appartiennent au propriétaire (voir liste du matériel prêté au locataire en annexe 1). Il prend donc à sa charge l'acquisition de matériel imposé par les contraintes de gestion (piquets et fil de contention électrique).
- Il assure la mise en place des installations fixes (piquets).
- **Responsabilités** : Le propriétaire ne saurait être engagé sur les dégradations ou accidents commis par un tiers, et/ou en cas d'inondations sur les biens de l'exploitant.

## **Obligations du locataire**

Le propriétaire des animaux s'engage à maintenir sur la parcelle concernée un entretien par pâturage extensif compatible avec les objectifs de gestion du site ; pour ce faire, il devra respecter les clauses suivantes :

### **Maintien de l'état des lieux :**

- aucun retournement des prairies,
- aucune modification de la microtopographie : pas d'extraction de matériaux, comblement ou creusement de fossé, source, ni arasement de bosses ...,
- aucun entretien chimique, même le long des clôtures,
- aucune action mécanique sur les haies, arbres et arbustes existants, sauf intervention définie en accord avec **le gestionnaire** et en limite des clôtures,
- aucun dépôt de détritrus,
- l'entretien courant des clôtures est à la charge du propriétaire d'animaux,
- à la fin de la période de pâturage, le propriétaire des animaux assurera la dépose des fils de clôture des parcs et des piquets amovibles et la remise en place en début de période. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer un bon fonctionnement des clôtures électriques (débroussaillage sous les fils notamment ...).

### **Pratiques agricoles :**

- Le chargement moyen annuel sera compris entre 0,15 UGB/ha et 0,4 UGB/ha\*. Ce chargement doit permettre de maîtriser les ligneux et de restaurer une végétation type des prairies naturelles d'altitude.
- Afin de limiter les phénomènes de piétinement, d'assurer une bonne consommation de l'herbe et une croissance suffisante des jeunes animaux ou un bon état des mères, un pâturage tournant sera pratiqué de part et d'autres du ruisseau (fermeture au niveau des ponts passerelles). Si celui-ci n'est pas possible, le troupeau sera conduit en deux lots. En aucun cas les animaux ne doivent traverser le ruisseau de façon permanente.
- Aucun complément alimentaire ni apport fourrager (sauf pierre à sel qui sera déplacée régulièrement et toujours éloignée des points d'eau).
- Aucun amendement chimique ou organique sur les prairies.
- Pas de fauche sauf cas exceptionnel après accord des services du Conseil général et du **gestionnaire** et à la limite des clôtures.
- Installation et gestion des clôtures selon le plan transmis en annexe 2, visant à protéger le milieu (pose des clôtures amovibles pour la mise en défens du ruisseau) et visant à matérialiser les limites de parcelles.

---

\* Chargement moyen annuel sur 250 jours = (nombre d'UGB x nombre de jours) / (250 x surface en herbe)  
Surface en herbe = 1 ha environ  
1 vache ou 1 équin = 1 UGB

- L'abreuvement des animaux dans le cours d'eau est autorisé en certains points (cf annexe 2).
- Sauf plan de prophylaxie national ou départemental, les animaux ne recevront aucun traitement systématique sur le site. L'agriculteur s'attachera à pratiquer les éventuels traitements vermifuge au moins 15 jours avant la montée dans la vallée du Fossat.

#### **Période de pâturage :**

- 15 mai au 31 septembre (soit 137 jours).

#### **Installations pastorales, le propriétaire des animaux apporte :**

- NEANT.

#### **Responsabilités :**

- l'exploitant est responsable des dégradations ou accidents commis du fait de son troupeau.
- L'exploitant ne saurait être tenu responsable des dégradations ou accidents commis par un tiers, sur les biens du Conseil général et/ou du gestionnaire.
- Le locataire devra justifier du paiement d'une assurance couvrant les risques d'incendie de tous ses biens qui garnissent l'estive et le garantissant contre les recours du propriétaire.
- toute cession ou sous-location est interdite.

#### **Gestion du site :**

Afin d'évaluer au mieux la gestion pratiquée, l'exploitant tiendra à jour le cahier de pâturage. A cet effet, il communiquera au **gestionnaire** en fin d'année le bilan annuel du pâturage (nombre et âge des bêtes, dates d'entrée et de sortie, etc.) selon le modèle en annexe 3.

L'exploitant devra consulter le gestionnaire ou le Conseil général pour toutes interventions autres que celles prévues par la présente convention.

Il laissera en outre le gestionnaire, ses sous-traitants éventuels, et les agents du Conseil général intervenir sur le site pour les actions de génie écologique, de suivi scientifique ainsi que pour des animations scolaires ou grand public dans la mesure du respect de la tranquillité des troupeaux.

#### **ARTICLE 5 : REGLEMENT SANITAIRE**

Le locataire sera tenu de se conformer à la réglementation sanitaire édictée annuellement par les Services Vétérinaires et ce pour toutes les bêtes mises en estive.

#### **ARTICLE 6 : AUTRES USAGES DU FONDS**

Le propriétaire se réserve le droit de conclure d'autres contrats pour l'utilisation du fonds à des fins non agricoles dans des conditions compatibles avec les possibilités de mise en valeur pastorale ou extensive (ex : interventions sur site dans le cadre de suivis scientifiques).

Pour tout autre contrat concernant l'utilisation du fonds ou d'une partie du fonds à des fins non agricoles pendant la période estivale, le propriétaire, en accord avec le locataire, veillera à la conciliation entre les différents types d'activité.

#### **ARTICLE 7 : REGLEMENTATION**

La présente convention échappant au statut du fermage, les parties déclarent se référer aux dispositions du Code Civil en matière de contrat de louage pour toutes les clauses et obligations qui ne seraient pas précisées dans la présente convention.

## **ARTICLE 8 : DECLARATIONS**

### 1 - Sur les structures

Dans l'éventualité où la présente convention relèverait de la législation sur les structures, cette convention est conclue sous la condition suspensive de l'autorisation administrative.

Les parties déclarent avoir une parfaite connaissance de la réglementation relative au contrôle des structures des exploitations agricoles, résultant des articles 188-1 et suivants du Code Rural et du Schéma Directeur Départemental des Structures en date du 28 janvier 1986.

Ce faisant elles déclarent que la conclusion de la présente convention **aboutit à une opération soumise à autorisation d'exploiter** en vertu du schéma départemental des structures.

### 2 - Enregistrement

Tous les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du locataire.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Clermont-Ferrand, le

Le propriétaire

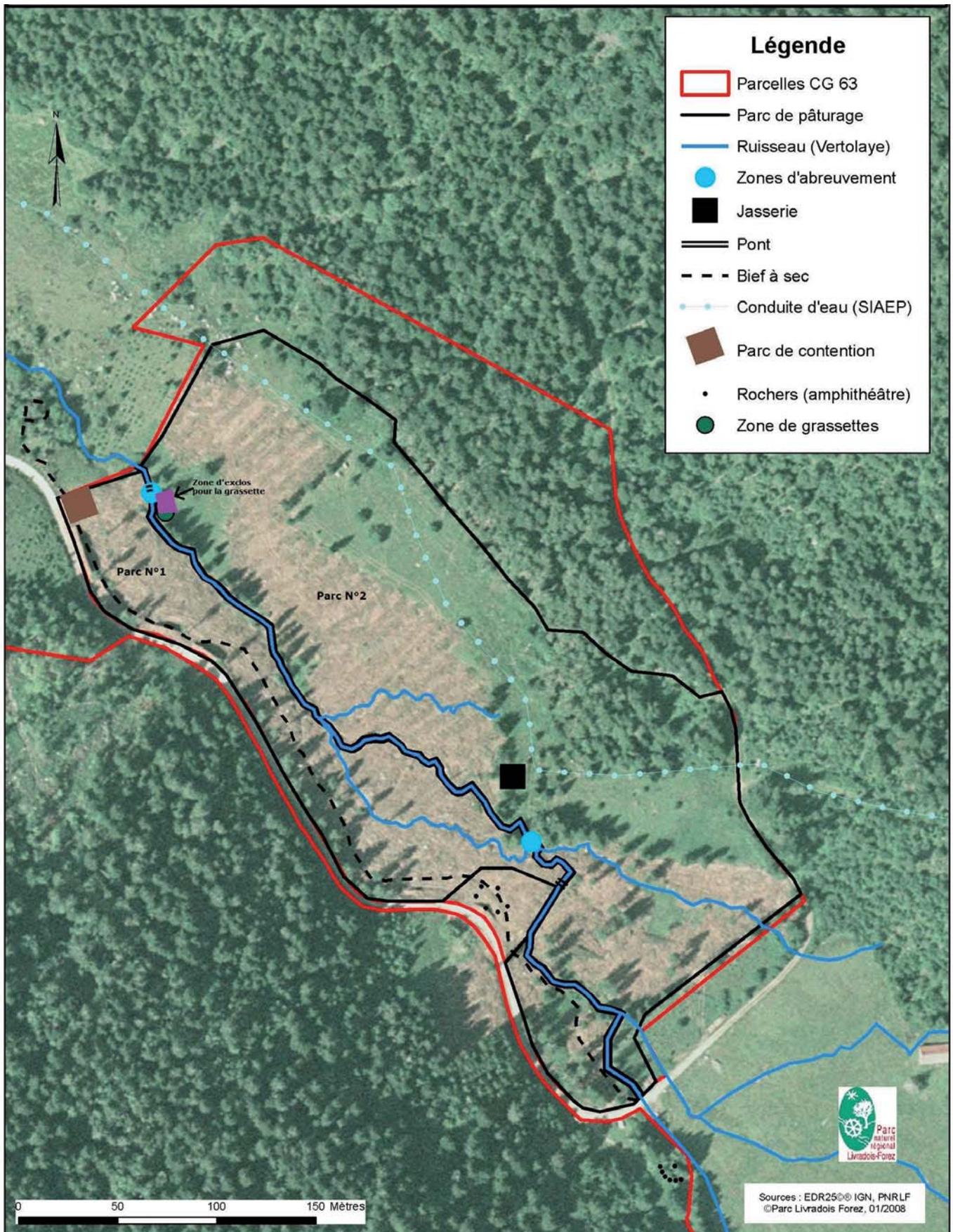
Le locataire

## ANNEXE 1 LISTE DU MATERIEL PRETE

Monsieur Daniel DESSAIGNE a reçu le 15 mars 2013, en prêt :

- un poste électrique clos 130-2,
- un accumulateur de 12 Volt 45Ampère-heure,
- un panneau solaire 600Watt.

**ANNEXE 2 CARTE DE GESTION DE PATURAGE**  
(implantation clôture de mise en défens- points d'abreuvement)



### ANNEXE 3 - FICHE DE SUIVI DU PATURAGE

Site : **ENS Vallée du Fossat**

#### **Carnet de pâturage**

*Modalité de pâturage* : pâturage extensif, cahier des charges (cf. Convention).

<b>Type d'animaux</b>	<b>Race</b>	<b>Nombre de jeunes</b>	<b>Nombre d'adultes</b>	<b>Entrée (date)</b>	<b>Sortie (date)</b>

#### **Evaluation par l'éleveur de la gestion du pâturage :**

Sous-pâturage

Bonne

Sur-pâturage

**Informations diverses** : événement météorologique particulier,... (préciser) :

**CONSEIL GENERAL  
PUY-DE-DOME**

Direction Générale  
de l'Aménagement du Territoire

Direction de l'Environnement

Affaire suivie par Philippe MORGE

☎ : 04.73.42.24.35

✉ : [philippe.morge@cg63.fr](mailto:philippe.morge@cg63.fr)

Objet : soumissions au régime forestier

P.J. : 2 copies de délibérations de la Commission permanente du Conseil général

**Monsieur Christophe BRETTON**  
Directeur d'agence  
Office National des Forêts  
Site de Marmilhat  
B.P. 107  
63 370 LEMPDES

Monsieur le Directeur,

Par le présent courrier j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie des délibérations du Conseil général en date du 04 décembre 2006 et du 08 janvier 2007 approuvant la soumission au régime forestier des E.N.S. du Bec de Dore et de la vallée du Fossat.

Fort de ces éléments et conformément au Code forestier, je vous saurai donc gré de bien vouloir faire procéder, dans les meilleurs délais, à l'élaboration des plans de gestion sylvicoles pour chacun de ces sites.

Enfin, je me dois d'attirer votre attention sur la nécessité que ces documents s'inscrivent dans le respect des objectifs approuvés par le Conseil général pour l'élaboration des plans de gestion quinquennaux sur chacun de ces deux sites.

Naturellement les services du Conseil général demeurent à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Par délégation du Président,  
Le Vice-Président du Conseil général,

Gérard BETENFELD

# SITE CLASSE DU HAUT-FOREZ CENTRAL

## Charte de gestion des espaces boisés

### I - CADRE JURIDIQUE

Dans les sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 tous les travaux qui ne sont pas "d'exploitation courante des fonds ruraux ou d'entretien normal des constructions" sont soumis à autorisation du préfet de département ou du ministre chargé des sites.

Sont considérés d'exploitation courante des fonds ruraux et par conséquent non soumis à autorisation, du fait du site classé, les travaux qui n'ont pas pour objet ou pour effet de changer l'affectation ou le mode d'occupation du sol.

Cette notion doit être adaptée à chaque site en fonction de ses caractères originaux. S'agissant de gestion forestière l'adaptation doit également tenir compte des caractéristiques forestières locales.

### II - ADAPTATION A LA GESTION FORESTIERE

Elle concerne les modes de sylviculture et les travaux annexes liés à la gestion forestière.

Les opérations qui ne relèvent pas de l'exploitation courante ainsi définie restent soumises à autorisation ministérielle. C'est le cas des plantations sur des terrains non boisés et des défrichements.

#### A - SYLVICULTURES

Le site classé du Haut-Forez comprend globalement 295 ha de boisements. La majorité de ces forêts se situe sur les pentes des vallées du Fossat et des Reblats.

##### 1. La hêtraie

C'est la formation dominante (environ 150 ha). Elle se présente principalement sous l'aspect d'un taillis plutôt vieilli.

L'exploitation courante de cette hêtraie consiste à maintenir cette formation en la traitant en taillis (simple ou fureté) ou en futaie (régulière ou jardinée).

#### **- Opérations considérées d'exploitation courante des fonds ruraux**

- . coupes d'amélioration de moins de 10 ha d'un seul tenant
- . coupes progressives de régénération naturelle (coupe d'ensemencement, coupe secondaire et coupe définitive) de moins de 5 ha d'un seul tenant
- . Coupes de taillis de moins de 2 ha.

#### **- Opérations à examiner au coup par coup par le comité de gestion en vue de définir si elles sont d'exploitation courante**

- . reboisements en feuillus.

#### **- Opérations soumises à autorisation ministérielle**

Autres travaux, dont notamment :

- . coupes d'une surface excédant les seuils indiqués
- . plantations d'essences résineuses.

## 2. La sapinière

C'est la deuxième formation forestière en surface (environ 100 ha).

Elle est traditionnellement gérée en futaie jardinée. Cette sylviculture correspond à l'exploitation courante à favoriser au moyen de coupe de jardinage dont les trouées sont de taille unitaire inférieure à 50 ares.

~~Dans le cas où la futaie jardinée n'est pas envisageable, la gestion en futaie régulière avec coupes progressives de régénération peut être considérée comme exploitation courante de la sapinière sous respect des seuils de surface énoncés ci-dessous.~~

Les compléments en autres essences sont admissibles sachant que le sapin pectiné doit rester l'essence privilégiée.

### **- Opérations considérées d'exploitation courante des fonds ruraux**

- . coupes d'amélioration de moins de 10 ha d'un seul tenant
- . coupes progressives de régénération naturelle (coupe d'ensemencement coupe secondaire et coupe définitive) de moins de 5 ha d'un seul tenant
- . Coupes de jardinage

### **- Opérations à examiner au coup par coup par le comité de gestion en vue de définir si elles sont d'exploitation courante**

- . Coupes à blanc

### **- Opérations soumises à autorisation ministérielle**

Autres travaux dont notamment :

- . coupes d'une surface excédant les seuils indiqués
- . transformation en une forêt dominée par une autre essence que le sapin pectiné.

## 3. Les plantations résineuses

L'exploitation de ces plantations consiste en leur gestion classique par éclaircies, élagages et coupes à blanc. Après la coupe à blanc la reprise de ces terrains par l'activité agricole ou la plantation en essences feuillues précieuses (érable sycomore) serait une meilleure exploitation conseillée de ces fonds de vallée.

### **- Opérations considérées d'exploitation courante des fonds ruraux**

- . éclaircies
- . élagages
- . coupes d'amélioration de moins de 10 ha d'un seul tenant
- . Coupes progressives de régénération naturelle (coupe d'ensemencement, coupe secondaire et coupe définitive) de moins de 5 ha d'un seul tenant
- . coupes à blanc de moins de 2 ha d'un seul tenant.

### **- Opérations à examiner au coup par coup par le comité de gestion en vue de définir si elles sont d'exploitation courante**

- . coupes à blanc de plus de 2 ha d'un seul tenant.

#### **4. La lisière supérieure de la forêt et les formations sur éboulis**

Les bois situés en lisière supérieure de la forêt ainsi que les boisements sur éboulis (érableiraie et sapinière de la Pauze) sont des formations à croissance réduite et dont le bois est peu exploitable. Leur intérêt sylvicole est donc faible. Par contre, les forêts de lisière protègent les boisements situés en aval de la rudesse du climat des hautes chaumes et les formations sur éboulis freinent l'érosion du sol sur les versants pentus.

~~Ainsi, leur exploitation courante est anecdotique et se réduit à une collecte-pied-par-pied des arbres mûrs par un jardinage doux.~~

**- Opérations considérées d'exploitation courante des fonds ruraux**

- . collecte pied à pied des arbres mûrs.

**- Opérations soumises à autorisation ministérielle**

- . coupe d'une placette de plusieurs arbres voisins ou d'une proportion importante d'arbres isolés.

#### **5. Divers**

**- Opérations considérées d'exploitation courante des fonds ruraux**

- . coupes sanitaires
- . récolte de chablis.

### **B - AUTRES OPERATIONS LIEES A LA GESTION FORESTIERE**

#### **1. Voies forestières**

**- Opérations considérées d'exploitation courante des fonds ruraux**

- . entretien et amélioration des pistes et chemins forestiers existants sans modification d'emprise (rechargement, empiérement, pose de bois d'eau, etc...).

**- Opérations à examiner au coup par coup par le comité de gestion en vue de définir si elles sont d'exploitation courante**

- . amélioration des chemins et pistes avec modification d'emprise.

**- Opérations soumises à autorisation ministérielle**

- . création de voies nouvelles.

#### **2. Documents de gestion**

**- Opérations à examiner au coup par coup par le comité de gestion en vue de définir si elles sont d'exploitation courante**

- . plan simple de gestion
- . aménagement forestier.

Afin d'assurer une gestion adaptée au Haut-Forez, tenant compte des réalités du terrain, le comité de gestion pourra se réunir pour examiner tout projet concernant le site, en particulier :

- . cas non évoqués ci-dessus
- . difficultés à déterminer l'appartenance à la catégorie des travaux d'exploitation courante des fonds ruraux et la procédure à suivre
- . recherche de solution alternative
- . avis sur travaux à soumettre à autorisation ministérielle.

**SITE CLASSE DU HAUT-FOREZ CENTRAL**  
**Charte de gestion des espaces boisés**

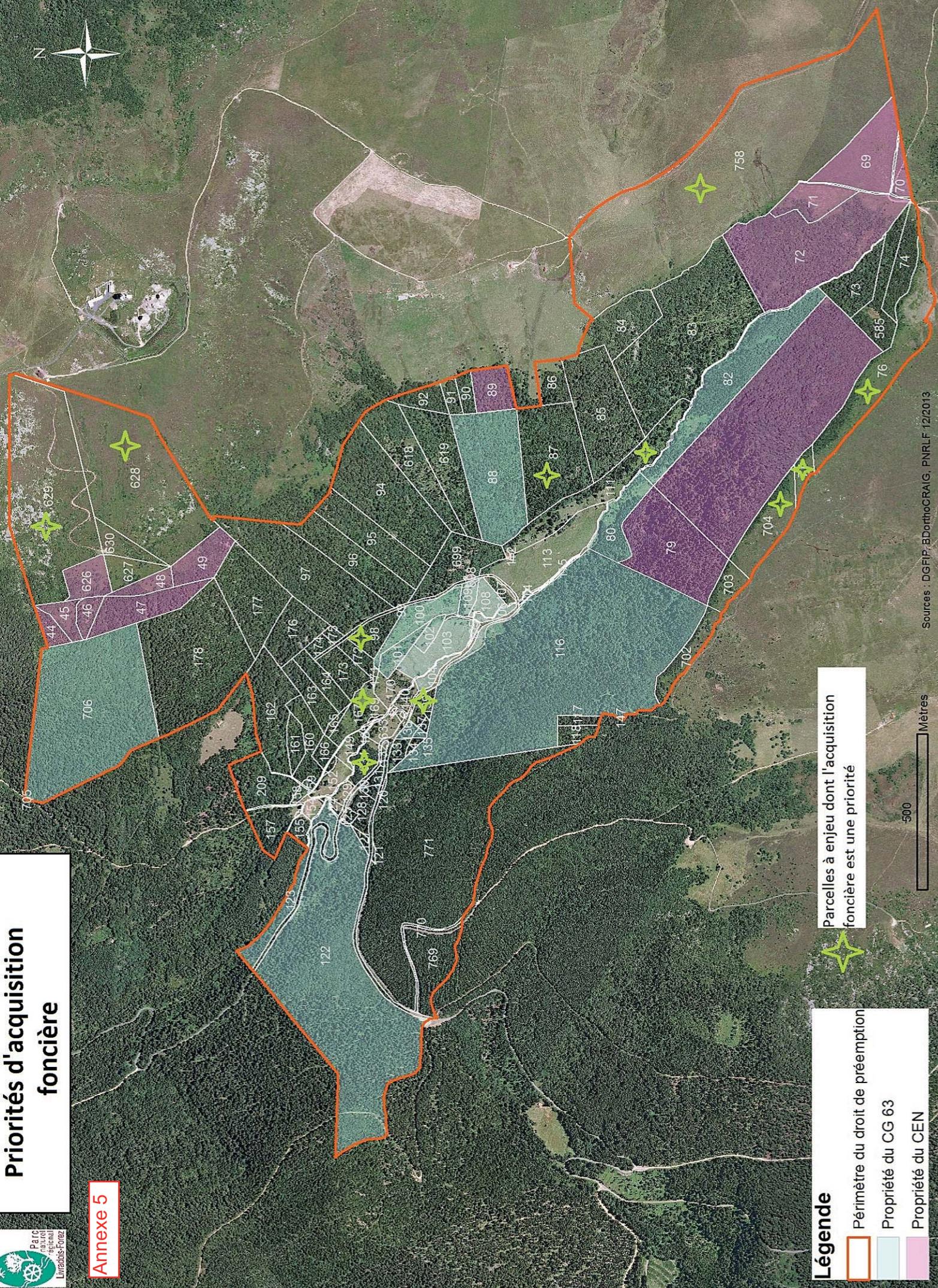
TRAVAUX D'EXPLOITATION COURANTE DES FONDS RURAUX	TRAVAUX DONNANT LIEU A AVIS DU COMITE DE GESTION	TRAVAUX SOUMIS A AUTORISATION MINISTERIELLE
<b>① COUPES</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupes d'amélioration &lt; 10 ha</li> <li>- Coupes progressives de régénération naturelle &lt; 5 ha</li> <li>- Dans la sapinière coupe de jardinage</li> <li>- Dans la hêtraie coupes de taillis &lt; 2 ha</li> <li>- Pour les résineux coupes à blanc &lt; 2 ha</li> <li>- Eclaircies</li> <li>- Elagages</li> <li>- Coupes sanitaires</li> <li>- Collecte pied à pied des arbres mûrs</li> <li>- Récolte de chablis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupes à blanc autres que plantations résineuses</li> <li>- Opérations à soumettre à autorisation ministérielle</li> <li>- Dans la hêtraie coupes de taillis &gt; 2 ha</li> <li>- Pour les plantations résineuses coupes à blanc &gt; 2 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défrichements</li> <li>- Coupes d'amélioration &gt; 10 ha</li> <li>- Coupes progressives de régénération naturelle &gt; 5 ha</li> </ul>
<b>② PLANTATIONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la sapinière, complément en autres essences sous réserve que le sapin pectiné reste l'essence privilégiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations à soumettre à autorisation ministérielle</li> <li>- Dans la hêtraie reboisement en feuillus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boisement de terrains non déjà boisés</li> <li>- Dans la hêtraie plantation d'essences résineuses après coupe</li> <li>- Dans la sapinière transformation en une forêt dominée par une autre essence que le sapin pectiné</li> </ul>
<b>③ AUTRES TRAVAUX</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et amélioration des chemins et pistes sans modification d'emprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des chemins et pistes</li> <li>- Terrassements ou modification d'emprise</li> <li>- Plans simples de gestion</li> <li>- Aménagements forestiers</li> <li>- Opérations à soumettre à autorisation ministérielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de voies nouvelles</li> </ul>



# Priorités d'acquisition foncière



Annexe 5



**Légende**

-  Périmètre du droit de préemption
-  Propriété du CG 63
-  Propriété du CEN

 Parcelles à enjeu dont l'acquisition foncière est une priorité





Distance à la route aval : 250 m

**P1**  
 Surface = 0.9 ha  
 Plantation 2m x 2m (2500 tiges/ha)  
 Epicéa de Sitka  
 Age estimé : 45 ans  
 Nb tiges restantes : 40 à 60 %  
 Densité : 1000 à 1400 tiges/ha  
 Diamètre moy : 25 à 30 cm  
 Hauteur moy : 20 à 25 m  
 G : 35 à 45 m<sup>2</sup>/ha  
 Volume estimé : 400 à 550 m<sup>3</sup>/ha

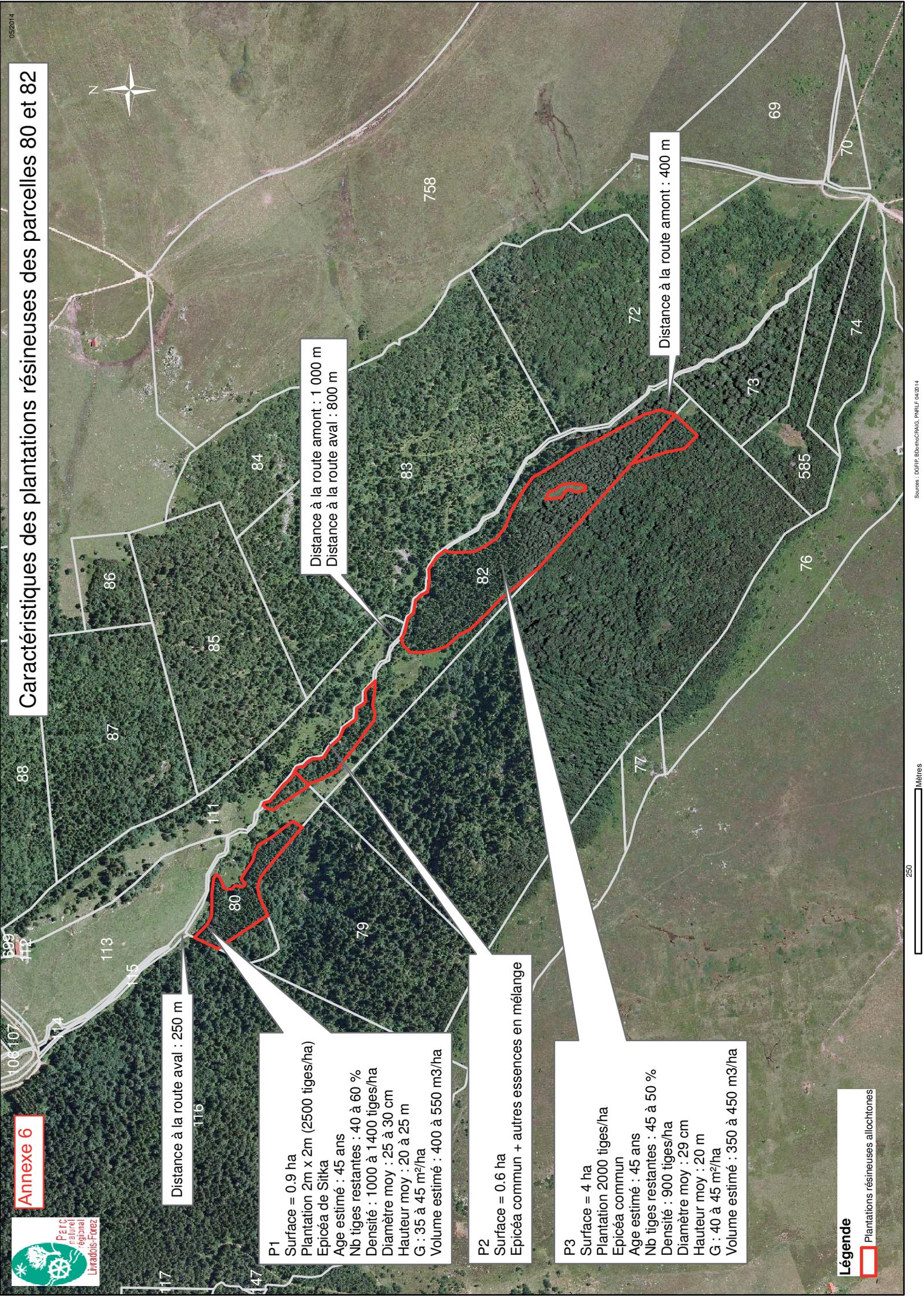
Distance à la route amont : 1 000 m  
 Distance à la route aval : 800 m

**P2**  
 Surface = 0.6 ha  
 Epicéa commun + autres essences en mélange

**P3**  
 Surface = 4 ha  
 Plantation 2000 tiges/ha  
 Epicéa commun  
 Age estimé : 45 ans  
 Nb tiges restantes : 45 à 50 %  
 Densité : 900 tiges/ha  
 Diamètre moy : 29 cm  
 Hauteur moy : 20 m  
 G : 40 à 45 m<sup>2</sup>/ha  
 Volume estimé : 350 à 450 m<sup>3</sup>/ha

Distance à la route amont : 400 m

**Légende**  
 Plantations résineuses alloctones





**Rapport de faisabilité interne ONF**  
**Chantier : Vallée de Fossat**

**Généralités :**

**Pourquoi le câble**

Extraction des épicéas sur terrain entouré de zone humide et pente.

**Analyse technico-économique :**

**Préambule :**

Plusieurs autorisations devront être obtenues avant le lancement d'une exploitation. Outre les autorisations de la commission des sites, défrichage, N2000 etc..., il conviendra d'avoir l'accord du ou des propriétaires privés pour le passage permettant la reprise des bois le positionnement du mât ainsi que pour le dépôt des bois.

**Choix du matériel**

La machine sera positionnée sur une piste sommaire en bordure Nord de la parcelle (cf photo en PJ). Deux places de travail d'environ 15 ares chacune seront nécessaires autour du mât pour effectuer les travaux dans de bonnes conditions.

La reprise des bois par porteur forestier par temps sec uniquement devra avoir lieu de façon simultanée.

L'évacuation des bois du dépôt par les grumiers devra également être gérée pour partie pendant la durée de l'exploitation.

La totalité du chantier pourrait se faire par la technique du câble mât. Cela nécessiterait l'installation de 4 lignes de câbles => OPTION 1

Une alternative consisterait à débusquer les arbres avec le cheval et de les débarder avec le câble mât => OPTION 2

Nous allons étudier les deux solutions économiquement parlant.

**\*Ancrage amont**

Les ancrages naturels existent. Il faudra donc haubaner la machine aux arbres situés derrière elle en les protégeant des blessures éventuelles.

(+15 gr ; +30gr ; -15gr ; -30gr)

**\*Terminal aval :**

Il faudra choisir un arbre le plus en hauteur possible afin de diminuer le nombre de support intermédiaire.

**\*Support intermédiaire :**

2 sur la ligne courte et 3 sur l'autre. Ceux-ci restent compliqués à trouver et l'entreprise choisira peut être d'installer des supports artificiels (trépieds métalliques désinstallés en fin de ligne)

**\*Chariot :**

Les lignes sont de longueur importantes (500m environ)

Le débardage se fera à la descente

La quantité de bois sous la ligne est importante et nécessitera une logistique complexe (cf organisation de chantier)

Le chariot le plus adapté sera de deux types :

- Automoteur avec une capacité opérationnelle de 3T
- Tri-câble sans synchronisation avec une capacité opérationnelle de 4T

**\*Base :**

Le mât sera à prévoir sur un engin de type remorque tractée par un tracteur agricole pour avoir une hauteur minimum de 10m. Cette hauteur est impérative

**Organisation de chantier :**

Deux organisations sont possibles ici :

**OPTION 1**

Abattage (1 bucheron en ETP)

Débardage (1 accrocheur en ETP)

Façonnage à l'arrivée du câble mât et tri des produits (1 opérateur en ETP)

Reprise des bois par porteur forestier (1 opérateur en ETP)

Evacuation des bois par grumier vers les scieries. (1 camion par jour)

**OPTION 2**

Abattage de la zone cheval par l'exploitant cheval et débuscage de cette zone vers la zone câble mât (0.5 bucheron et 1 cheval en ETP)

Abattage de la zone câble mât de façon simultanée (0.5 bucheron en ETP)

Débardage (1 accrocheur en ETP)

Façonnage à l'arrivée du câble mât et tri des produits (1 opérateur en ETP)

Reprise des bois par porteur forestier (1 opérateur en ETP)

Evacuation des bois par grumier vers les scieries. (1 camion par jour)

**Conclusion technique:**

Il n'y a pas sur ce chantier d'infaisabilités techniques

La logistique est complexe et devra impérativement être gérée par une seule entreprise pour optimiser les coûts de prestation.

Le couplage cheval + câble (OPTION 2) amènera une gestion plus compliquée et délicate du chantier, surtout dans ce cas d'une coupe rase, en plus des contraintes inhérentes au débardage par câble (limite du cheval sur les devers, et avec un terrain irrégulier et encombré).

### Faisabilité économique :

Il y aura ici 2 lignes de câble installées avec l'option 2 (câble + cheval) et 4 avec l'option 1 (câble seul). Le temps d'installation sera d'environ une journée par ligne

### Tarif de prestation

Attention, le tarif de prestation calculé ici est calculé:

\*Sur une base des prix 2014

\*Pour un matériel optimum

\*En comprenant l'ensemble des prestations jusqu'à la mise à disposition des produits à port de camion

\*Pour une quantité à mobiliser de 3500 m3 environ.

### **Conclusion, la somme des dépenses de ce chantier devrait être décomposé ainsi :**

#### **Option 1 : câble 100%**

**Prestation câble mât (abattage, débusquage, débardage): 106 000€**

**Prestation reprise par temps sec exclusivement: 35 000€**

***Indemnités propriétaires privés : 1500€***

**Maîtrise d'œuvre : 14500€**

**TOTAL de 157 000 €**

#### **Option 2 : cheval + câble**

**Prestation amont abattage et débusquage cheval: 25000€**

**Prestation câble mât (abattage, débusquage, débardage): 95 000€**

**Prestation reprise par temps sec exclusivement: 35 000€**

***Indemnités propriétaires privés : 1500€***

**Maîtrise d'œuvre : 14500€**

**TOTAL de 171 000 €**

Le bilan économique dépend également des recettes liées à la vente des bois exploités.

Nous pouvons faire une simulation de ces recettes à partir des cours du bois 2014.

Ces coûts devront être réactualisés si l'exploitation se réalise après l'année 2014.

L'estimation donne les qualités suivantes :

Poteaux : 10%

Fermette : 30%

Palette : 30%  
Trituration : 30%

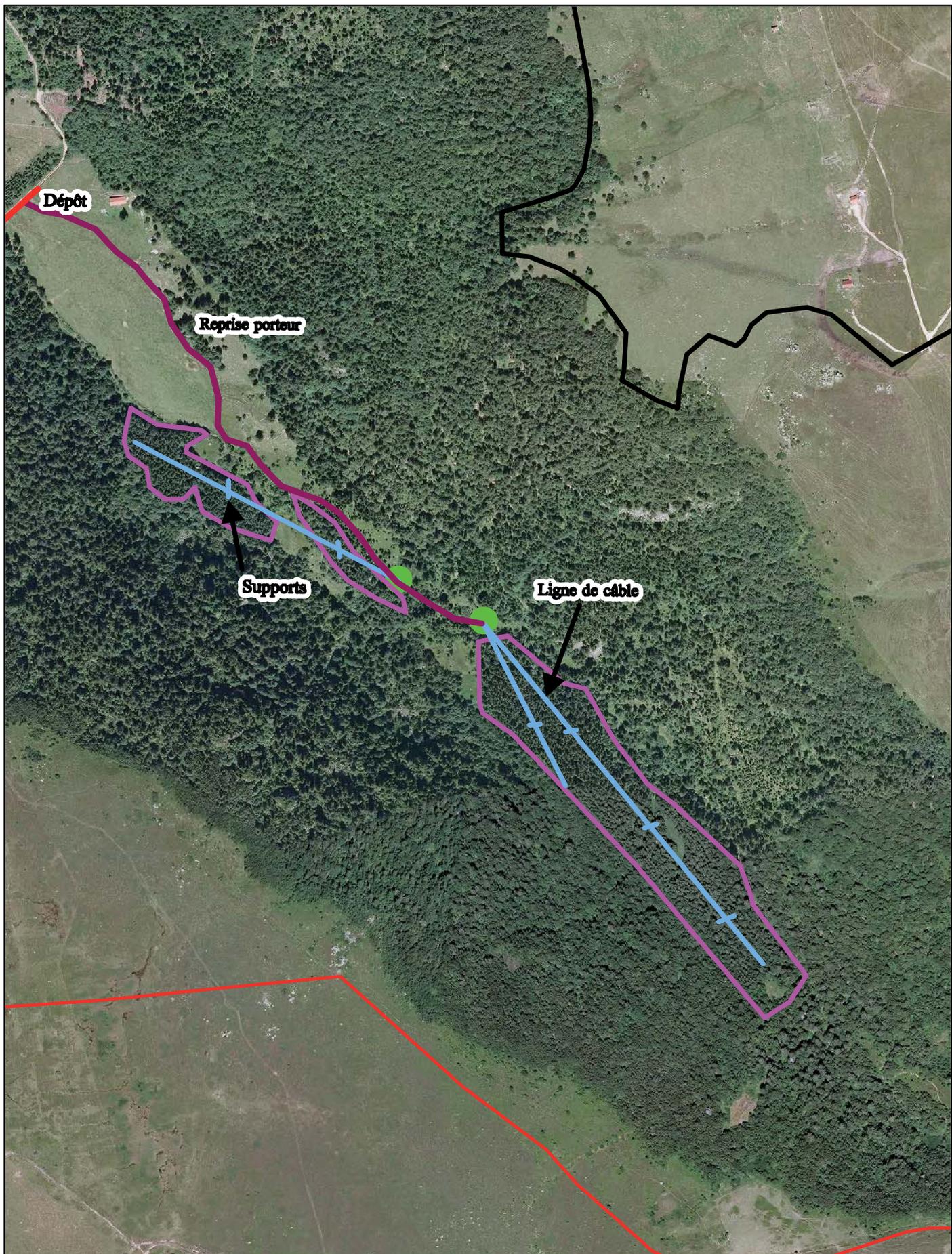
Le bois énergie issu des rémanents sera considéré comme un produit à part entière et évacué vers des chaufferies mais sa valeur étant neutre 0€, il n'est pas intégré dans le calcul des recettes.

**Le prix moyen de la vente des bois permettrait une recette de 148 000€**

**Dans l'option 1 le bilan économique de l'opération serait donc de – 9 000€**

**Dans l'option 2 le bilan économique de l'opération serait donc de – 23 000€**

Mickaël VERICEL  
Office National des Forêts



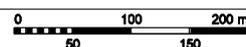
Commentaires

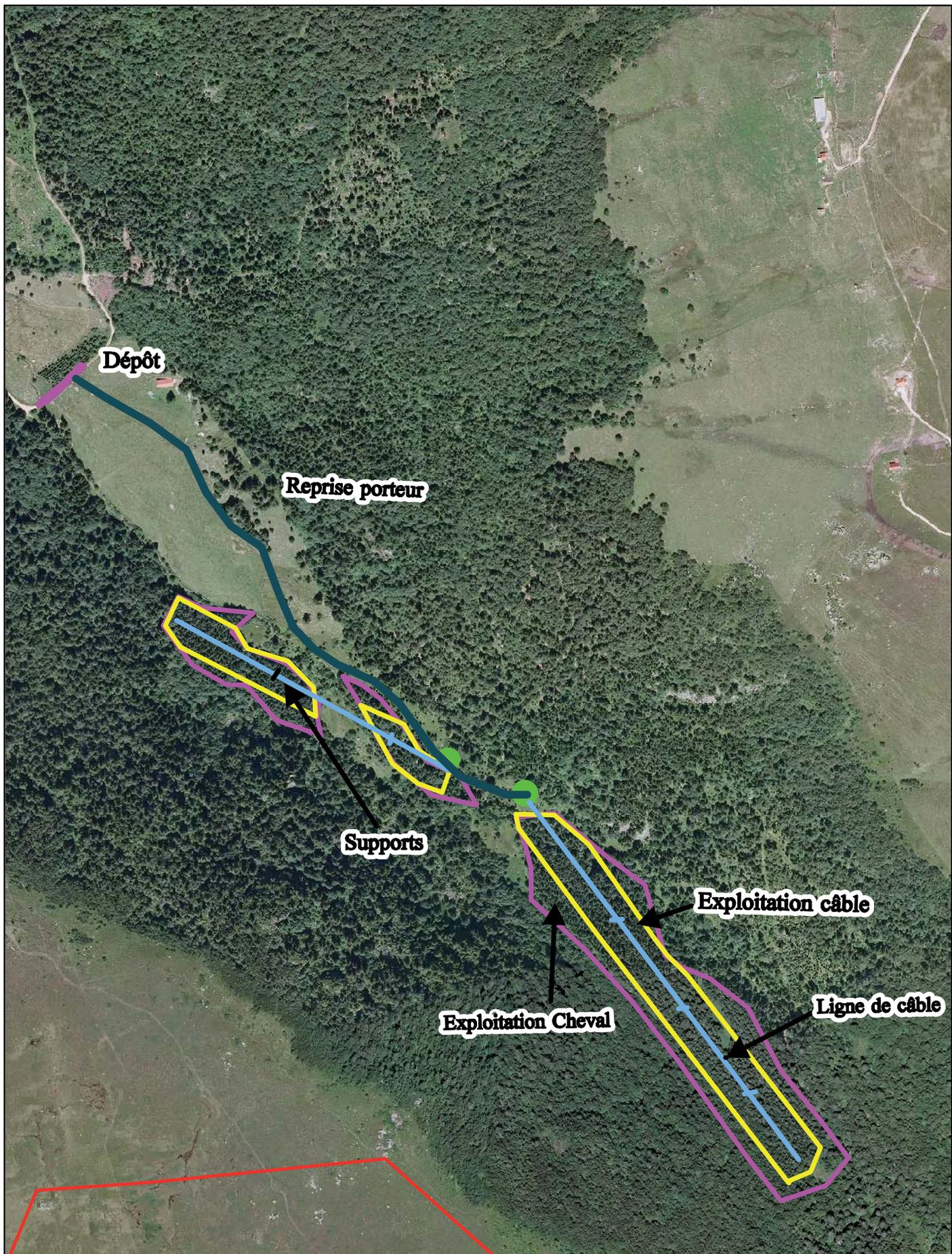
Option 1

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Echelle : 1 : 6500





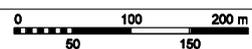
Commentaires

Option 2

© IGN / ONF Toute reproduction interdite



Echelle : 1 : 6500



## Conseil général du Puy de Dôme

### Plan de gestion du site ENS « vallée du Fossat »

#### Animation Surveillance du site

##### *Proposition de protocole d'intervention :*

**Fréquence :** Sur le bas de l'ENS, hors sentier « PR des rochers de la pause », de mai à novembre : 2 fois par mois. De décembre à avril : 1 fois par mois.

Sur la partie haute de l'ENS, ainsi que sur le tracé forestier du sentier « PR des rochers de la Pause » : 1 fois par trimestre, à adapter en fonction des évènements climatiques. 38 journées par année sont donc à prévoir sur ce site.

##### **Plan d'intervention pour chaque tournée du bas du site :**

1) Nettoyage des abords et des zones d'accueil du public (collecte et évacuation des déchets) :

- Aire de stationnement vers « la borne Michelin »
- Chemin et ses abords entre la borne et le château d'eau
- Les 2 amphithéâtres et leurs abords
- Le début du sentier entre le parking du haut et la barrière bois du bas

2) Contrôle de la signalétique et des équipements :

- Table de lecture paysage
- Panneau destiné aux cavaliers et vététistes
- B7B au départ du sentier
- B7B de rappel vers la barrière
- Barrière de dissuasion au bas de la tourbière
- Panneaux de départ des randonnées
- Contrôle de la présence des nichoirs à chauve-souris (3essaims)

3) Contrôle des usages agricoles :

- Comptage des animaux (charge/ha)
- Etat de la clôture périphérique
- Etat de la clôture de protection du ruisseau
- Etat des 2 ponts passerelles
- Etat du parc de contention
- Etat et fonctionnement de la batterie de clôture (en saison)

4) Contrôle des usages non agricoles :

- Relevé de l'éco-compteur puis traitement des données
- Transmission des données au maître d'ouvrage

5) Travaux annexes :

- Curage des saignées d'écoulement d'eau
- Contrôle du lit du ruisseau (embâcles, débordements)

## **Plan d'intervention pour chaque tournée du haut du site :**

### 1) Nettoyage des abords et des zones d'accueil du public (collecte et évacuation des déchets) :

Tout au long du sentier entre la barrière du bas et le bas de la hêtraie sapinière  
Aux abords de la croix du Fossat

### 2) Contrôle de la signalétique et des équipements :

Barrière bois du haut  
Panneau B7B au dessus de la barrière du haut  
Panneau destiné aux cavaliers et vététistes  
Etat de la croix  
Contrôle de la présence des nichoirs à chauve-souris (lessaim)  
Etat des escabeaux de franchissement

### 3) Sécurisation de la PR « Rochers de la Pauze » :

Entre la clôture du parking vol libre et le bas de la hêtraie sapinière  
Contrôle des arbres à risque de part et d'autre du sentier  
Marquage des sujets dangereux  
Barrage et installation de déviation en cas de danger imminent  
Information du maître d'ouvrage en cas de danger

### 4) Travaux annexes :

Curage des saignées d'écoulement d'eau

Chaque tournée fera l'objet d'un compte rendu mis à disposition du maître d'ouvrage.

L'équipement du technicien en charge de ces tournées de surveillance :

- \*PDA de relèvement de l'éco compteur
- \*Appareil photo
- \*Jumelles
- \*Sacs poubelle
- \*Trousse de secours
- \*Téléphone portable
- \*Radio VHF
- \*Bombe de marquage temporaire
- \*Rubalise
- \*Hachette
- \*Pelle